

64^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Course d'Orientation
Fédération Française

28 MARS 2026



SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	3
DÉCOMPTE DES VOIX DES REPRÉSENTANTS.....	4
LISTE DES REPRÉSENTANTS.....	5
PARTIE 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	6
PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 63 ^{ème} ASSEMBLEE GENERALE.....	7
RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	23
RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR.....	28
RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS	30
COMMISSION MÉDICALE.....	30
COMMISSION JUGES ET ARBITRES.....	32
COMMISSION FORMATION	34
CONSEIL NATIONAL DE L'ÉTHIQUE	37
COMMISSION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	38
COMMISSION PRATIQUES SPORTIVES	42
SOUS-COMMISSION CO À PIED	42
SOUS-COMMISSION CO À SKI.....	46
SOUS-COMMISSION CO À VTT.....	46
SOUS-COMMISSION CALENDRIER	48
SOUS-COMMISSION CLASSEMENT.....	51
COMMISSION COMMUNICATION	52
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	54
COMMISSION DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	58
COMMISSION ÉQUIPEMENTS ET CARTOGRAPHIE	60
COMMISSION FINANCES	62
COMMISSION PSF	64
COMMISSION HAUT NIVEAU.....	65
CLUB FRANCE	65
COMMISSION JEUNES.....	66
COMMISSION PARTENARIAT	72
COMMISSION NUMÉRIQUE.....	73
COMMISSION MIXTE NATIONALE FFSU-FFCO.....	75
COMMISSION MIXTE NATIONALE UGSEL-FFCO	75
COMMISSION MIXTE NATIONALE UNSS-FFCO	75
COMMISSION MIXTE NATIONALE USEP-FFCO	76
BILAN ANNUEL DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR).....	77
PARTIE 2 : DOCUMENTS FINANCIERS	80
RAPPORT DE GESTION.....	81
COMPTE DE RÉSULTAT	96
BUDGET RÉACTUALISÉ 2026 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2027.....	99
RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE	105
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	106
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES	130
PARTIE 3 : RÉOLUTIONS À VOTER	131
RÉSOLUTION FINANCIÈRE	132
PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR.....	133
ANNEXES	135
STATISTIQUES.....	136
RÉSULTATS NATIONAUX & INTERNATIONAUX.....	147
COUPES DE FRANCE	
CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITÉRIUM	
RÉSULTATS DES ÉQUIPES DE FRANCE DE CO À PIED et VTT	



ORDRE DU JOUR

Samedi

[Hôtel CIS Paris Ravel](#) - 6 avenue Maurice Ravel 75012 PARIS

- 10h00 Accueil des participants.
Contrôle des pouvoirs, vérification du quorum
- 10h15 Ouverture de la 64^{ème} Assemblée Générale.
Désignation des secrétaires de séance
Désignation de 2 scrutateurs
- 10h20 Approbation du PV de l'AG du 22 mars 2025
- 10h40 Rapport moral du Président
- 11h00 Rapport de gestion 2025 du Trésorier
Rapport de l'Expert-comptable
Rapport du Commissaire aux comptes
Rapport des vérificateurs aux comptes
- 11h40 Votes et résultat des votes du rapport de gestion et de l'affectation du résultat
- 12h00 Déjeuner
- 13h30 Rapport sur la gestion du Comité directeur présenté par la Secrétaire générale
Votes du rapport moral et du rapport de gestion du Comité directeur
- 14h00 Points financiers
- Budgets prévisionnels 2026 et 2027
 - Résolution financière (taux de base)
- Vote des points financiers
- 14h30 Propositions de modification des textes réglementaires
- Règlement intérieur
- Vote
- 16h00 Election complémentaire au Comité directeur (ne s'applique pas faute de candidature)
Election des vérificateurs aux comptes
- 16h00 Questions des ligues
- 17h00 Clôture de l'Assemblée Générale



DÉCOMPTÉ DES VOIX DES REPRÉSENTANTS

Conforme aux statuts et proportionnel aux licences 2025

Seuls les représentants des ligues à jour (affiliation, documents d'AG, finances, etc.) vis-à-vis de la FFCO seront autorisés à prendre part aux votes lors de cette AG.

LIGUES	LICENCES ANNUELLES 2025 au 31/12/2025	NOMBRE DE VOIX ¹	NOMBRE DE REPRESENTANTS ²
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2242	45	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	812	17	3
BRETAGNE	403	9	2
CALEDONIENNE	177	4	1
CENTRE-VAL DE LOIRE	214	5	1
GRAND EST	865	18	3
HAUTS-DE-FRANCE	596	12	2
ILE-DE-FRANCE	1017	21	3
NORMANDIE	361	8	1
NOUVELLE-AQUITAINE	1346	27	4
OCCITANIE	787	16	2
PAYS DE LA LOIRE	160	4	1
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	845	17	3
MEMBRES ASSOCIES		1	1
TOTAUX	9825	204	33

¹ 1 voix par tranche ouverte de 50 licences annuelles, Un représentant est désigné par tranche ouverte de huit voix. Il ne peut porter plus de huit voix. Aucun report n'est possible d'un représentant sur un autre.

² 1 à 8 voix = 1, 9 à 16 = 2, 17 à 24 = 3, 25 à 32 = 4, 33 à 40 = 5, 41 à 48 = 6, 49 à 56 = 7.



LISTE DES REPRÉSENTANTS ÉLUS EN AG DE LIGUE

LIGUES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	Nombre de voix	Nombre total de voix
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DAHY Bernard DECHAVANNE Laurent TOULIER ANCIAN Lucas GINTZBURGER François PERRIN Odile PERRIN Eric		8 8 8 7 7 7	45
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	MOINE Francis MAGNY Eric <i>pas de troisième représentant élu</i>		8 8 1	17
BRETAGNE	PORRET Thierry <i>pas de second représentant élu</i>		8 1	9
CALEDONIENNE	BAUMANN Francine		4	4
CENTRE-VAL DE LOIRE	BOUSSAC Nicolas	CORMIER Stéphane	5	5
GRAND EST	BOLZER Marie GREVET Claudie THIEBAUT Evelyne	POGU Philippe	6 6 6	18
HAUTS-DE-FRANCE	MERCIER Agnès MOULIERE Camille		6 6	12
ILE-DE-FRANCE	BROCHOT Rémi CLERTON Anthony VERMEERSCH Thierry	LINTANF Isabelle LELONG Chlois	7 7 7	21
NORMANDIE	FEAUX DE LACROIX Emmanuelle		8	8
NOUVELLE-AQUITAINE	HUET Michel MIRANDE Anaïs TOUYA Gaëlle TORRES Jean-Marie		7 7 7 6	27
OCCITANIE	CAPBERN Patrick CHAMPTIAUX Isabelle	BLEIN Jean-Louis	8 8	16
PAYS DE LA LOIRE	RICHARD Yann		4	4
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	BRUN Matthieu ROURE Faustin VADROT Alexis		6 6 5	17
MEMBRES ASSOCIES	<i>pas de représentant désigné</i>		1	1
			204	204





PARTIE 1

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA 63^{ème} ASSEMBLEE GENERALE du 22 mars 2025 (sur exercice 2024)

Validé par le Comité directeur du 24 mai 2025
A adopter lors de l'assemblée générale du 28 mars 2026

A Hôtel CISP Ravel, 6 avenue Maurice Ravel, 75012 Paris

Le 22 mars 2025, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en Assemblée générale.

L'Assemblée générale est présidée par M. Jean-Philippe STEFANINI, assisté de Mme Dominique BRET, Secrétaire générale, de Mme Valérie BERGER-CAPBERN, Trésorière sortante et de M. Benjamin CLEMENT-AGONI, Trésorier.

Dominique BRET et Patrick CAPBERN sont désignés secrétaires de séance.

Comité directeur

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Joël LE COZ (Secrétaire général-adjoint), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière-adjointe), Rémi BAUDOT, Sylvine BROUTÉ, Chantal BURBAUD, Pierre DELENNE, Joël POULAIN (départ à 14h15), Patrick ROBIN.

Absents excusés :

Marie BARRIERE, Lucas BASSET, Céline DODIN, Rémi DUBOIS, Vincent FREY, André HERMET, Sylvie MARCHESIN, Alix VILLAR.

Direction technique nationale : Marie-Violaine PALCAU (DTN), Rémi GARDIN.

Personnel fédéral : Nathalie MATTON, Laureen VOLTINE.

Commissaire aux comptes : Aymeric JANET (cabinet Auréalys).

Expert-comptable : David GEOFFROY (Cabinet Sopreca).

Vérificateurs aux comptes : Sandrine TAISSON, Mathieu LEMERCIER absent.

Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales : Evelyne CAMARROQUE, Présidente.
Laurent MUNDT, excusé.

Membres d'honneur de la Fédération : Sandrine TAISSON. Jean-Paul TERS, Michel CHARIAU, Marie-France CHARLES, Michel EDIAR, Alain MATTON, excusés.

• Représentants élus en Assemblée générale de Ligue présents

- **Auvergne-Rhône-Alpes** (6 représentants, détenant 46 voix)
Annie COMBET, Bernard DAHY (départ à 15h35), Lucas TOULIER ANCIAN, Dominique FLEURENT, Francine PICHOLLET (arrivée à 10h10), Jean-Charles DEROBERT MAZURE (arrivée à 10h10)
- **Bourgogne-Franche-Comté** (2 représentants, détenant 16 voix)
Jean-David LALEVEE, Francis MOINE
- **Bretagne** (1 représentant, détenant 8 voix)
Thierry PORRET
- **Centre-Val de Loire** (1 représentant, détenant 5 voix)
Nicolas BOUSSAC
- **Grand-Est** (3 représentants, détenant 17 voix)
Claudie GREVET, Yves BOEHM, Mauricette JOLY
- **Hauts-de-France** (2 représentants, détenant 13 voix)
Pascal LEGERE, Rémi HAUTREUX (départ à 16h)

- **Ile-de-France** (3 représentants, détenant 21 voix)
Christophe RAUTURIER, Thierry VERMEERSCH (départ à 16h05), Nathalie MARIN JUSTICIA (départ à 15h35)
- **Normandie** (1 représentant, détenant 8 voix)
Emmanuelle FEAX DE LACROIX
- **Nouvelle-Aquitaine** (3 représentants, détenant 24 voix)
Michel HUET, Cyril HERVÉ, Maxime PEYRON
- **Occitanie** (2 représentants, détenant 16 voix)
Jean-Louis BLEIN (arrivée à 11h45), Patrick CAPBERN
- **Pays-de-la-Loire** (1 représentant, détenant 4 voix)
Yann RICHARD
- **Provence Alpes Côte d'Azur** (2 représentants, détenant 16 voix)
Richard HEYRIES (départ à 16h), Filipe MIRA MARQUES (départ à 16h)
- **Collège des membres associés** : (1 représentant désigné, détenant 1 voix)
Yann MAREIGNER
- **Président de Ligue**
Ligue AR, Laurent DECHAVANNE

Samedi 22 mars 2025, 10h : ouverture de la 63^{ème} Assemblée générale

Au 31 décembre 2024, la FFCO comptait 9769 licenciés autorisant statutairement 30 représentants détenant 203 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.
12 ligues sur 13 sont représentées ainsi que le Collège des membres associés, soit 25 représentants détenant 173 voix.
Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

1. Introduction

Le Président, Jean-Philippe STEFANINI, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à cette Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2024 en présentiel. Il indique que l'Assemblée Générale ordinaire peut se tenir mais que le quorum n'est pas encore atteint pour les votes sur les statuts.

Désignation des secrétaires de séance : Dominique BRET, Patrick CAPBERN.

Désignation des scrutateurs : Jean-Daniel LALEVÉE, Sandrine TAISSON.

2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 mars 2024 (vote n°1)

VOTE n° 1 : 173 adoptions : *Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23/03/2024 est adopté à l'unanimité.*

3. Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 14 décembre 2024 (vote n°2)

VOTE n° 2 : 173 adoptions : *Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14/12/2024 est adopté à l'unanimité.*

10h10 : arrivée de 2 représentants, soit 27 représentants détenant 187 voix.

3. Rapport moral du Président, Jean-Philippe STEFANINI

Le Président présente à l'assemblée son rapport moral (cf. dossier AG).

Après lecture de celui-ci, des remarques sont formulées :

- C. HERVE (NA) fait deux remarques : la première par rapport à l'accès aux forêts en prenant l'exemple du CFC pour indiquer que la tenue de tels événements est fortement liée à l'interlocuteur ONF que l'on a en face de soi donc très fragile ; la deuxième sur la perte du nombre de licenciés jeunes en posant l'hypothèse de la concurrence d'autres sports dans lesquels l'accès à la compétition se fait très tôt et en signalant que la suppression du CN pour les HD10 est un handicap et constitue une perte d'élan pour les jeunes motivés.

- C. RAUTURIER (IF) remercie le Président pour son rapport synthétique et allant à l'essentiel. Il pense qu'une convention cadre ne sert à rien sur le terrain, l'ONF n'étant pas dans une relation hiérarchique. Il se dit peu confiant sur l'apport d'une convention concluant sur le fait que les relations avec l'ONF sont un sujet compliqué et déprimant.
- J.P. STEFANINI confirme qu'il s'agit d'un sujet extrêmement difficile, que la seule avancée obtenue est une réponse du Ministère. Il rappelle qu'historiquement la précédente convention et l'analyse faite lors de son renouvellement permettait d'avoir un papier à mettre sur la table lors de négociations. Il confirme que l'autonomie régionale rend difficile les avancées, que la seule solution est que toutes les structures aient des actions auprès des politiques en se basant sur les textes. Il précise que la seule réponse de l'ONF est toujours le Code Forestier. Il indique la nécessité de reprendre contact avec les politiques au regard de la réponse ministérielle promettant quelque chose dans les 3 mois. Il conclut sur l'appel au secours lancé au CNOSF, la réponse étant que la Fédération était sur la bonne ligne politique mais qu'il n'y avait personne à mettre à disposition pour s'en occuper.
- P. CAPBERN (OC) indique qu'une première étude d'incidence a été faite lors du CF LD 2024, qu'une deuxième va être lancée pour le CNE 2025, surtout centrée sur la flore, le dérangement des oiseaux étant plus difficile à observer.
- J.P. STEFANINI répond qu'il existe, sur le site de l'IOF, un certain nombre d'études scientifiques sur les impacts de la CO et qu'en ce qui concerne les oiseaux, il n'y a pas d'étude scientifique générale mais par catégorie d'oiseaux.
- B. DAHY (AR) remercie le Président pour le travail effectué. Il signale l'existence d'autres problèmes, de plus en plus fréquents, avec les Parcs Naturels Régionaux mais aussi les associations de forestiers, de propriétaires fonciers, de chasseurs. Il indique qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir les autorisations.

4. Rapport de gestion de la Trésorière, Valérie BERGER-CAPBERN

Avant son rapport de gestion, la Trésorière tient à présenter ses remerciements à toutes les personnes qui l'ont accompagnée dans sa mission de Trésorière : à M. JANET (Commissaire aux Comptes) et à M. GEOFFROY (Expert-Comptable) pour leurs conseils et leur expertise, à Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier adjoint) pour toute l'aide apportée et le travail effectué en commun, aux salariées de la FFCO pour leur dévouement, notamment Valérie SCHVARTZ (Comptable).

La Trésorière présente ensuite à l'assemblée les comptes de l'exercice clos (cf. dossier AG) et précise que celui-ci a un résultat excédentaire de 20 167 euros.

5. Rapport de l'Expert-comptable M. David GEOFFROY (SOPRECA)

M. GEOFFROY remercie la Fédération pour la confiance que celle-ci lui a renouvelée. Il indique que la trésorière a présenté les éléments factuels et qu'il est important de garder un point d'attention : avoir les moyens de ses ambitions car les aides de l'Etat vont diminuer. Il signale que, grâce à la "cagnotte" constituée depuis la présidence de Marie-France CHARLES, la Fédération peut supporter des coups durs. Il précise que l'Etat lâche également via les postes de la DTN en constante réduction, d'où la nécessité d'être attentif à ne pas "brûler la caisse". Il remercie la comptable pour le bon travail réalisé. Il invite à se serrer les coudes dans les années qui viennent.

6. Rapport du Commissaire aux comptes M. Aymeric JANET (AUREALYS)

M. JANET rappelle que son rôle consiste à valider et certifier les comptes. Il précise qu'il a réalisé un contrôle par sondage au cours duquel il n'a pas constaté d'anomalie significative. En conséquence, il atteste de la sincérité des comptes et les certifie sans réserve.

Il signale qu'il n'y a pas eu de nouvelle convention réglementée entre la FFCO et ses membres.

7. Rapport des vérificateurs aux comptes Mme Sandrine TAISSON et M. Mathieu LEMERCIER

Mme Sandrine TAISSON indique avoir procédé, avec M. Mathieu LEMERCIER, à la vérification des opérations comptables, leur contrôle étant ciblé sur les dépenses du Bureau et du Comité directeurs au regard du règlement financier. Elle mentionne la nouveauté avec la gestion dématérialisée des notes de frais ce qui facilite le travail comptable.

En conséquence, Mme Sandrine TAISSON et M. Mathieu LEMERCIER, vérificateurs aux comptes, proposent à l'Assemblée Générale de donner quitus pour l'exercice comptable de l'activité 2024 et félicitent la trésorière, le trésorier-adjoint, la comptable, le secrétariat et la DTN pour la bonne gestion des comptes de la FFCO.

VOTE n° 3 - Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos 2024 : adopté à l'unanimité (187 voix)

VOTE n° 4 - Affectation du résultat : adopté à l'unanimité (187 voix)

Après prise en compte de l'excédent de 20 167,74 € pour l'exercice clos le 31/12/2024 et d'un report à nouveau créditeur de 369 568,19 €, formant un total affectable de 389 735,93 €, il est proposé de reporter à nouveau cette somme.

8. Rapport sur la gestion du Comité directeur par la Secrétaire générale, Dominique BRET

La Secrétaire générale présente à l'assemblée son rapport de gestion du Comité directeur (cf. dossier AG).

VOTE n° 5 - Rapport moral 2024 du Président : adopté à l'unanimité (187 voix)

VOTE n° 6 - Rapport sur la gestion du Comité directeur 2024 : 186 adoptions, 1 rejet : adopté.

- P. CAPBERN (OC) indique qu'il y a 3 points décevants par rapport aux aspects opérationnels : le site qui a pris 2 ans de retard et qui a un coût élevé ; le cahier des charges pour les manifestations urbaines qui n'a pas débouché ; la différenciation du CN forêt et du CN sprint qui n'a pas été réalisée non plus.

9. Points financiers : budgets prévisionnels 2025 et 2026

Le Président indique que les documents présentés dans le dossier d'AG ont été élaborés courant février et que le Comité directeur, lors de sa réunion du 26 février, a souhaité approfondir le travail. Les documents transmis sous format papier sont ceux qui vont être présentés par le Trésorier.

Celui-ci remercie la trésorière-adjointe, Valérie BERGER-CAPBERN, et la DTN, Marie-Violaine PALCAU, pour leur contribution. Il précise que suite au Comité directeur, la commission Finances élargie à tous les membres du CD qui le souhaitaient, s'est réunie le 18 mars pour envisager d'autres hypothèses et réduire les déficits. Les hypothèses retenues par la commission ont été présentées et votées par le Comité directeur qui s'est tenu la veille de l'Assemblée Générale ; elles sont donc soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Il présente rapidement les hypothèses budgétaires telles qu'elles ont été transmises dans le dossier.

Pour rappel pour le budget 2025, il s'agit d'un budget réactualisé puisque le budget prévisionnel avait été voté lors de l'Assemblée Générale de mars 2024. Outre un outil de prévision, le budget, c'est aussi la traduction financière de la politique fédérale. Les budgets reflètent donc les priorités de la Fédération mais dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint avec lequel nous devons composer pour veiller à garantir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Du côté des recettes :

- Nous avons appris en février une baisse de 40 000 € du contrat de performance (subvention allouée par l'ANS pour le haut-niveau) faisant passer la subvention de 215 000 € à 175 000 € (hors aides personnalisées).
- Nous ne connaissons toujours pas, à ce jour, le montant du contrat de développement (c'est-à-dire la subvention allouée par l'ANS pour la formation, les jeunes, la structuration fédérale et la cartographie). Sur l'olympiade précédente, le montant de la subvention était de 80 000 € par an, dont 30 000 € dédiés à la campagne de subvention PSF.
- Au niveau des licences et affiliations : par prudence, nous sommes partis sur l'hypothèse que le nombre de licenciés sera constant par rapport à 2024 (suite à la baisse du nombre de licenciés entre 2023 et 2024), avec une prise en compte de l'évolution du taux de base (7,44 € en 2025 – déjà voté, 7,59 € en 2026 – soumis au vote de l'AG).
- Au niveau des redevances, c'est difficile d'évaluer au plus juste les recettes attendues mais on tient compte du calendrier des compétitions : retour des Nationales en 2025, O'France en 2026...
- Au niveau du partenariat, le partenariat MAIF au titre des événements Sports-Planète a été reconduit pour 2 ans (2025-2026) ce qui représente 12 000 € par an dont une partie est reversée aux organisateurs des événements.

Du côté des dépenses :

Comme expliqué ce matin lors de la présentation du rapport de gestion sur l'exercice, il faut souligner que certaines dépenses engagées en 2024 n'ont pas été réalisées (retard pris sur le site internet notamment) et sont donc reportées dans les budgets 2025 et 2026. Les dépenses 2025 et 2026 prennent ainsi en compte :

- Notre volonté de poursuivre la professionnalisation de la Fédération, avec le recrutement d'un chargé de développement territorial début janvier et le projet de recrutement d'un poste à mi-temps en soutien aux ligues, partagé avec la Ligue Ile-de-France.
- Notre volonté de continuer à soutenir le haut-niveau (malgré la baisse de la subvention ANS), à poursuivre notre

politique de communication (à travers le CO Mag, les retransmissions TV d'événements nationaux), notre politique de formation (à travers l'organisation des formations & séminaires experts), notre soutien au projet jeunes (avec notamment l'aide de 15 € par jeune pour les RDE).

- Nous essayons de contenir nos dépenses de fonctionnement : les prévisions prennent en compte l'inflation estimée à 1,6 % en 2025 et 1,7 % en 2026 et la hausse substantielle des tarifs de l'assurance MAIF (+10 % en 2025).
- Concernant le nouveau site internet : sa mise en service est prévue en janvier 2026. Dans les dépenses 2025, on a donc uniquement des frais de maintenance du site existant, ainsi que des frais d'étude du nouveau site (rédaction des spécifications fonctionnelles du site métier et rédaction du cahier des charges du site vitrine).

Dans les dépenses 2026 : on retrouve donc l'amortissement du nouveau site (22 000 € pour le site métier et 2 000 € pour le site vitrine + 40 000 € de maintenance/hébergement par an).

Tous ces éléments combinés conduisent donc à des déficits prévisionnels, estimés respectivement à -80 000 € pour le budget 2025 et à -122 000 € pour le budget 2026. Cette situation n'est cependant pas catastrophique car ces déficits peuvent être couverts par les réserves qui avaient été constituées antérieurement pour faire face à ces dépenses. Nous avons toujours dans nos réserves (au passif du bilan) un projet associatif « Site internet » à 130 000 € et un projet associatif « Professionnalisation » à 100 000 €. Néanmoins cette situation n'est pas viable sur le long terme :

- le recrutement d'un salarié supplémentaire engage la Fédération sur plusieurs années.
- le coût prévisionnel du site internet est bien plus élevé que le montant du projet associatif.

Les réserves constituées ne s'avèrent donc pas suffisantes pour couvrir toutes ces dépenses.

Les hypothèses budgétaires qui ont donc été retenues par le Comité directeur hier soir sont les suivantes :

Sur le fonctionnement fédéral :

- Sur la ligne A1B - Structuration fédérale : il ne semble pas raisonnable en l'état actuel des budgets de recruter un nouveau poste, même à mi-temps. L'économie engendrée est donc de 7 500 € en 2025 (le recrutement était prévu à compter de septembre 2025) et de 22 500 € en 2026.
- Sur la ligne A1G - Edition de CO mag : sur proposition de la commission communication, il a été retenu le fait que sur les 4 numéros annuels de CO mag, 2 numéros sont uniquement diffusés en version numérique. Les dépenses prévisionnelles sont donc ramenées à 25 000 € en 2025 et à 28 000 € en 2026. Soit une économie d'environ 20 000 € par an.

Pour les licenciés qui ne souhaitent pas recevoir la version papier de CO mag, nous incitons fortement les clubs à décocher la case correspondante sur le site des licences (case "Je désire recevoir la version papier de CO Magazine").

Sur le haut-niveau :

Un gros travail a été mené par la DTN pour trouver des pistes d'économies (économies de dépenses ou recettes supplémentaires) pour faire face à la baisse de la subvention ANS. Différentes options ont été mises sur la table. Les options retenues par le Comité directeur sont :

- Augmentation de la participation des sportifs pour les stages (+5 € par nuitée). Cette nouvelle règle sera applicable à compter du changement de saison (donc à partir de novembre 2025).
- Pour les stages du Groupe France -18 (qui sont peu subventionnés par l'ANS dans le contrat de performance) : augmentation du forfait de participation aux stages U18 à partir de novembre 2025 (+180 €). Actuellement, le coût d'un stage est d'environ 600 € par jeune avec une prise en charge par la Fédération de 480 €. Cette prise en charge passerait donc à 300 €. Le reliquat (180 €) est à répartir entre la famille, le club, le CD ou la Ligue.
- Augmentation de la participation des athlètes pour les compétitions (+10 € par jour correspondant à un forfait repas). Cette nouvelle règle sera applicable à compter de la saison 2026.
- Encadrement médical : suppression de la participation systématique d'un médecin lors des stages du Groupe France -18 (étude au cas par cas selon les destinations).
- Sur la ligne C3A – Stages seniors pied : les dépenses du budget 2026 étaient surestimées car elles ont été calquées à tort sur les dépenses du budget 2025 or les dépenses 2026 seront moins élevées qu'en 2025 (les destinations des stages 2026 étant moins chères qu'en 2025. En 2025, la préparation des WOC en Finlande coûte cher). Les dépenses prévisionnelles sont donc ramenées à 90 000 € en 2026, soit une économie de 27 000 €.

- Sur la ligne C2A – Compétitions seniors pied : cette fois-ci ce sont des dépenses qui n’avaient pas été prises en compte avec 2 compétitions en plus par rapport à 2025 (1 Coupe du Monde en Lituanie et les Championnats du Monde universitaires). Cela correspond à environ 27 000 € de dépenses supplémentaires.

Avec ces nouvelles hypothèses, nous pouvons prévoir :

- 4 600 € de recettes supplémentaires en 2025
- 32 000 € de recettes supplémentaires en 2026
- 36 000 € de réductions de dépenses en 2025
- 46 000 € de réductions de dépenses en 2026

Soit des économies générales de 40 600 € en 2025 et de 78 000 € en 2026.

Ainsi, le nouveau budget 2025 est en déficit prévisionnel de 40 000 € et le nouveau budget 2026 est en déficit prévisionnel de 44 000 €. Ces déficits sont tout à fait acceptables au vu de la santé financière de la Fédération et de nos réserves (projets associatifs "Professionnalisation" et "Site internet").

A la suite de cette présentation, quelques remarques ou questions sont formulées :

- C. HERVE (NA) indique, par rapport à COMag, qu’à la fédération de Badminton, il n’y a plus de version papier depuis longtemps.
- A. COMBET (AR) pense qu’il est important d’avoir des exemplaires papier pour les jeunes et approuve la partition moitié numérique, moitié papier.
- C. RAUTURIER (IF) rejoint la position de C. HERVE et propose d’utiliser Tik Tok pour les jeunes. Il demande, par rapport à la professionnalisation, les actions menées et les impacts.
- V. BERGER-CAPBERN répond qu’il est un peu tôt pour le dire concernant les actions du chargé de Développement Territorial. Pour la Communication, cela semble difficile d’identifier des actions avec impact mesurable sur la professionnalisation.
- C. RAUTURIER (IF) indique que le coût du site internet n’est pas excessif pour refaire tout le site métier mais qu’il sera important d’être vigilant, de s’assurer des livrables.
- M. D. GEOFFROY (expert-comptable) exprime l’importance de connaître les motivations des personnes venant prendre une licence de Course d’Orientation pour cibler les actions.
- L. DECHAVANNE (AR) interroge sur la professionnalisation de la Fédération ou la professionnalisation sur l’ensemble du territoire. Il suggère que la professionnalisation de la Fédération étant engagée sans recrutement supplémentaire, il y ait une aide financière aux ligues (exonération des taxes fédérales pour les structures organisant avec un professionnel ou un prestataire).
- J.P. STEFANINI répond qu’au niveau de la professionnalisation, il y a eu 2 postes Haut Niveau depuis 1,5 ans pour remplacer les cadres d’Etat partis en retraite, qu’au niveau du Développement Territorial, le recrutement a vocation de “détruire son emploi” car sa mission consiste à travailler avec les ligues pour mettre en place des outils et conduire à terme à la possibilité de création de postes dans les ligues et comités départementaux pour aller vers le grand public. Quand ce poste ne sera plus une nécessité au niveau fédéral, il sera possible de basculer vers un poste en soutien aux ligues.
- L. DECHAVANNE (AR) indique que le problème se situe au niveau des grandes organisations, qu’il faudrait avoir un professionnel pour aider sur O’France...
- Y. MAREIGNER (membre associé) dit qu’il manque actuellement un travail entre les membres associés et les ligues, qu’il n’y a pas la même force de travail entre un professionnel et un employé, qu’il faut trouver un accord, réfléchir à travailler différemment.
- V. BERGER-CAPBERN signale que ce travail est en cours par M. DELETRE pour faire le pont entre ligues, membres associés, autres...
- J. POULAIN indique qu’il faut mutualiser un peu plus, que les professionnels de la Ligue AR pourraient mettre à disposition outils et temps.
- J.P. STEFANINI répond que le dialogue a toujours été constructif avec la Ligue AR par rapport aux outils. Il fait part du premier jet du rapport de M. DELETRE sur le sujet.

- Y. MAREIGNER (membre associé) dit que la Ligue AR a eu une démarche politique en allant trouver de l'argent, mettre en place des conventions.
- L. TOULIER ANCIAN (AR) demande si les propositions budgétaires pour le Haut Niveau ont été partagées avec les athlètes.
- J.P. STEFANINI répond que 2 représentants de ceux-ci sont présents lors des BD et CD et qu'ils ont eu droit à la parole et ont participé au vote.

VOTE n° 7 - Budgets prévisionnels 2025 et 2026 : adoptés à l'unanimité (187 voix)

VOTE n° 8 - Vote du taux de base 2026 (7,59 €) et ajournement du vote du taux de base 2027 : adoptés à l'unanimité (187 voix)

VOTE n° 9 - Evolution des redevances : Proposition de diminuer la dernière tranche (au-delà de 1500 participants) de 0,7 TB à 0,63 TB : adoptée à l'unanimité (187 voix)

11h45 : arrivée d'1 représentant, soit 28 représentants détenant 195 voix.

10. Modification des Statuts et du Règlement Intérieur

Le Président présente les articles proposés à modification (cf. dossier AG).

• STATUTS

- **Article 3.2** : suppression doublon membre associé
- **Article 8.4 alinéa 2** : suppression en renvoyant à l'article 37 du Règlement Intérieur
- **Article 7.2** : fonctionnement de l'AG post-électorale avec prise en compte du changement d'équipe
- **Article 7.2** : possibilité de tenir l'Assemblée Générale après le 31 mars

- C. HERVE (NA) indique qu'en avril et mai, il n'y a pas de chasse donc possibilité de pratique.

- Y. RICHARD (PL) demande jusqu'à quelle date la possibilité de l'AG.

- J.P. STEFANINI répond que c'est possible jusqu'à fin juin.

- P. DELENNE signale la problématique des oiseaux au printemps.

- **Article 7.2** : suppression des vérificateurs aux comptes

Le Président rappelle que le travail des vérificateurs aux comptes est différent de celui du Commissaire aux comptes, ceux-ci entrant plus dans le détail par rapport au règlement financier d'où l'importance, pour le Commissaire aux comptes et l'expert-comptable, de les conserver. Mais il y a des difficultés à trouver des candidats.

- P. ROBIN pose la question de l'intérêt de l'article en cas d'absence de candidats.

Une modification du texte en cas de carence de vérificateurs aux comptes est reportée à l'an prochain.

• REGLEMENT INTERIEUR

- **Article 6** : obligation de déclarer toutes les manifestations.

Il est demandé d'ajouter "sportives". Il est indiqué qu'il sera demandé à la MAIF ce qui se passe en cas de modification de date et/ou oubli de déclaration.

- P. DELENNE demande la définition de « manifestation ».

- N. MATTON répond que, pour la MAIF, il s'agit de toute organisation.

- C. RAUTURIER (IF) demande pour quelles raisons cela doit être inscrit dans le Règlement Intérieur.

- Y. RICHARD (PL) demande si cela concerne également la formation.

- J.P. STEFANINI répond par l'affirmative ; c'est dans la mise en place d'une activité dans laquelle la responsabilité civile est engagée.

- N. MATTON précise que la mise à l'agenda concerne les organisations sous la responsabilité de la structure ; il s'agit d'un point statutaire.

- L. DECHAVANNE (AR) indique que cela a des incidences sur le travail administratif, des heures de bénévoles à y consacrer. Il demande de modifier en indiquant les activités des clubs qui sont couvertes.
- J.P. STEFANINI répond que les déclarations sont facilitées avec la possibilité de déclarer en une seule fois les entraînements se déroulant le même jour toutes les semaines.
- A. COMBET (AR) signale l'existence d'entraînements ouverts à tous sans pass' comme, par exemple, lors des journées portes ouvertes du club.
- J.P. STEFANINI répond qu'il faut savoir qui porte la responsabilité civile.
- V. BERGER-CAPBERN affirme que la règle est très claire : quelle que soit la manifestation, s'il y a des non licenciés, il y a déclaration de pass'.
- J.D. LALEVEE (BF) indique l'organisation d'un trail sous l'égide de la FFA donc sans assurance CO mais athlé. Il demande si le matériel est à assurer soi-même, notamment le local de la commune.
- Il est répondu qu'il faut voir avec la collectivité.
- C. HERVE (NA) constate une grande différence entre club omnisport et club unisport ; un omnisport n'étant pas obligé de déclarer leurs entraînements car couvert par l'omnisport.
- A. COMBET (AR) indique que l'assurance MAIF couvre le local et les participations avec une clause jusqu'à une centaine de participants.
- S. BROUTE dit que les contrats des clubs omnisports couvrent 2 évènements par an accueillant plus de 1000 participants.
- M. PEYRON (NA) demande s'il serait possible d'avoir un document indiquant les différents cas.
- Une synthèse sera proposée.
- **Article 15** : inutilité de l'Attestation prévue pour les licenciés bénévoles
- **Article 9.7** : correction de la composition du Bureau directeur
- T. VERMEERSCH (IF) demande pourquoi le mettre dans le RI puisque c'est déjà présent dans les Statuts.
- J.P. STEFANINI indique qu'une relecture attentive des statuts et du règlement intérieur sera à faire pour supprimer les doublons.

VOTE n° 10 - article 3.2 des Statuts : adoptée à l'unanimité (195 voix)

VOTE n° 11 - article 8.4 des Statuts : adoptée à l'unanimité (195 voix)

VOTE n° 12 - article 7.2 des Statuts (fonctionnement AG année post-électorale) : adoptée à l'unanimité (195 voix)

VOTE n° 13 - article 7.2 des Statuts (possibilité de tenir l'AG après le 31 mars) : 179 adoptions, 16 rejets - adoptée

VOTE n° 14 - article 7.2 des Statuts (suppression des vérificateurs aux comptes) : rejetée à l'unanimité (195 voix)

VOTE n° 15 - article 6 du Règlement Intérieur : adoptée à l'unanimité (195 voix)

VOTE n° 16 - article 15 du Règlement Intérieur : adoptée à l'unanimité (195 voix)

VOTE n° 17 - article 9.7 du Règlement Intérieur : adoptée à l'unanimité (195 voix)

11. Election des Vérificateurs aux Comptes

Sandrine TAISSON et Yves BOEHM se présentent.

VOTE n° 18 - Election des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025

Candidats : Sandrine TAISSON et Yves BOEHM.

Candidats élus à l'unanimité (195 voix)

Interruption de l'AG de 12h15 à 14h15 : pause déjeuner.

12. Règlement Financier (cf. dossier AG)

Les points soumis à modifications, votés par le Comité directeur, sont présentés. Ils sont liés à l'évolution de l'organisation comptable de la Fédération suite au déploiement des nouveaux outils (Full, Jotform) ayant permis de dématérialiser et d'automatiser un certain nombre de nos processus comptables.

- **Articles 7.3** : factures
- **Article 7.4** : signatures et paiements
- **Article 7.5** : carte bancaire
- **Article 7.7** : avance de trésorerie
- **Article 7.9.2** : contrats de travail
- **Article 9.1** : contrôle interne. La modification de cet article est devenue caduque au regard du rejet de la modification de l'article 7.2 des statuts (suppression des vérificateurs aux comptes).
- **Mise à jour des annexes 1** – barème de remboursement – et **2** – valorisation du bénévolat –

VOTE n° 19 - Modifications du Règlement Financier : adoptées à l'unanimité (195 voix)

13. Questions des Ligues

Le Président rappelle l'article 7.2 des statuts. Les questions des Ligues étant arrivées après la date fixée par les statuts, une réponse orale est faite.

• **Auvergne-Rhône-Alpes**

1. Accès à la forêt

La chasse et la course d'orientation sont 2 activités qui se déroulent en forêt, parfois en même temps, pendant les périodes d'ouverture de la chasse (du 8 septembre au 27 février), soit 6 mois. Une course d'orientation dure environ 6 à 8h (temps de pose, de course, de dépose) une à 3 fois au maximum sur une même forêt dans cette période de 6 mois.

Les relations entre fédérations de chasseurs et clubs ou comités départementaux sont en général bonnes et respectueuses pour assurer une cohabitation harmonieuse, efficace et surtout sécuritaire. Cependant il est impossible pour n'importe quelle association communale de chasse agréée (ACCA) de contrôler tous leurs adhérents, aussi sérieuse, respectueuse et organisée qu'elle puisse être. Il y a toujours des exceptions incontrôlables et il suffit d'une pour créer un drame pour tous (victime/chasseur et leur famille respective). Nous pensons que pour la sécurité légitime des orienteurs (enfants et adultes de tous âges) et la tranquillité des chasseurs aussi bien que pour l'apprentissage du respect mutuel et la reconnaissance et l'acceptation raisonnable des 2 activités, que ces 2 activités ne sont pas compatibles en même temps dans un même lieu défini et circonscrit, la zone de course étant en général beaucoup plus petite que la zone de chasse.

Nous demandons ainsi à la FFCO d'écrire au ministre (législateur) pour demander de régler l'utilisation de ces 2 activités légitimes en forêt en interdisant simplement la chasse pendant les quelques heures de course d'orientation dans la période des 6 mois d'ouverture de la chasse, sur une zone délimitée et déclarée aux autorités locales appropriées (communes, communauté de communes, département, préfecture). Cela permettra d'avoir une règle réaliste, raisonnable et applicable par tous sans interprétation et sans négociation. Même si certaines et certains ne croient pas à l'aboutissement de cette démarche (malgré leur adhésion à la démarche), nous pensons que le fait même de poser la question fera reconnaître sa légitimité et son intérêt au bénéfice de tous les pratiquants des 2 activités et de leur famille. Question : Que propose la FFCO pour nous aider à rendre plus sûres nos organisations en forêt (courses, actions de promotion, entraînements), pour nos participants vis à vis du risque que représente la chasse mais également pour nous faciliter l'accès à l'espace forestier ? (Loi du 3 février 2023).

Réponse : il paraît utopique de se lancer dans ce combat, beaucoup d'associations ayant essayé sans succès. D'ailleurs, en début d'olympiade, la Fédération avait été interrogée sur ce point par le Ministère.

Les relations avec la fédération des chasseurs sont étroites avec un dialogue franc, une bonne écoute lorsqu'on leur fait remonter les problèmes. Au niveau national, il y a un consensus sur la possibilité de se partager la forêt. Le problème semble plutôt du côté de l'ONF qui, en saison de chasse, interdit toute pratique. Il est important que les structures déconcentrées fassent remonter à la FFCO les problèmes rencontrés au niveau local.

- A. COMBET (AR) indique qu'il est important de s'appuyer sur les exemples où cela fonctionne : la démarche consiste à contacter la société de chasse locale mais après, c'est au bon vouloir. Cela demande aux clubs de penser leur calendrier en relation avec la saison de chasse. Il serait intéressant de faire remonter les bonnes pratiques.

- J.L. BLEIN (OC) différencie les chasseurs rattachés à la fédération et les chasses privées. Le problème se situe avec les chasses privées qui payent donc l'ONF leur donne la priorité sans possibilité de discussion.

2. Gouvernance collégiale

La Fédération pourrait-elle examiner dans les statuts la possibilité de gouvernance collégiale pour ses organismes déconcentrés (ligue régionale et comités départementaux) ?

La gouvernance rassemble l'ensemble des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'une association. Elle peut être assumée collégalement. Il n'existe aucune obligation légale à structurer une association avec un président, un CA, un bureau. L'article 5 de la loi 1901 parle « ... de ceux qui à un titre quelconque sont chargés de son administration... ». Pourtant, dans plus de 90 % des cas, nous retrouvons des systèmes à structuration pyramidale. D'autres modes d'organisation sont possibles mais ils exigent une réflexion en amont et une grande synergie entre les membres.

Motivations : La difficulté de remplacer son président, la crainte pour des bénévoles de se retrouver seuls à assumer cette fonction en plus de leurs responsabilités, peuvent conduire les membres d'une association à modifier leur organisation statutaire en considérant que la collégialité les engage réciproquement les uns par rapport aux autres (Associations Mode d'emploi 01/02/2016).

Réponse : les statuts des CD et des Ligues doivent, en théorie, être conformes aux statuts types de la Fédération et ne peuvent être modifiés sans accord de celle-ci. Un travail de simplification de ces statuts a démarré. La gouvernance, jusqu'à maintenant, retenue pour les structures est président / secrétaire / trésorier ce qui est différent de l'obligation légale. Il n'y a pas d'opposition à une gouvernance collégiale dans le principe mais il faut être vigilant sur le fait qu'il est nécessaire d'avoir un ou plusieurs représentants légaux. Dans une gouvernance collégiale complète, chacun des membres porte la responsabilité totale de l'intégralité des décisions prises. Il est important que les membres du collège soient informés de la responsabilité légale de chacun. Les 2 solutions pourront être proposées dans les statuts.

- A. COMBET (AR) demande confirmation que cela pourra être proposé dans les statuts.
- J.P. STEFANINI répond positivement ; il précise qu'au-delà de la responsabilité partagée, dans les statuts actuels, la seule responsabilité du président est de convoquer l'Assemblée Générale.
- Y. BOEHM (GE) signale que, dans une structure collégiale, il y a toujours des leaders qui émergent, que le fait que tous portent la responsabilité est intellectuellement intéressant mais il s'interroge sur la réalité dans le fonctionnement.
- A. COMBET (AR) indique que la question a été posée vu la difficulté à trouver des personnes qui veulent prendre une responsabilité, que donner la possibilité de partager rend la chose plus facile.
- J.P. STEFANINI dit que la validation des statuts types devrait être faite lors du prochain Comité directeur, que les modifications pour les CD et Ligues lors des prochaines AG.

3. Site Internet

Qu'en est-il de l'avancée du site Internet de la FFCO. Est-ce qu'un module de gestion des paiements et des certificats médicaux est prévu ? Objectif : nous faciliter la tâche dans nos organisations locales.

Réponse : Y. RICHARD indique qu'il faut différencier site métier et site vitrine (communication). En ce qui concerne le site métier, le choix d'une société a été fait. Celle-ci est en phase d'analyse du cahier des charges pour confirmer le coût et sécuriser coût et contenus. Du retard a été pris par rapport au module sportif. Lors de la phase de réalisation, il y aura implication des ligues pour présentation, retours et tests par tranches jusqu'à septembre-octobre pour une mise en service début 2026. De nombreuses fonctionnalités pour les ligues, CD et clubs (comme la gestion des paiements en ligne...) ont été envisagées.

Le coût comprend un coût pour la création (110 000€) et un coût annuel (40 000€ pour hébergement, maintenance...) car il s'agit d'un progiciel c'est-à-dire une contribution au développement afin de ne pas avoir d'obsolescence, d'avoir une continuité dans le temps.

Pour le site vitrine, c'est moins compliqué. C'est actuellement la phase d'exploration et de calage des besoins avec le prestataire sachant que cela doit se faire en relation avec le site métier.

- C. HERVE (NA) demande si, à terme, le site remplacera les sites club, CD...
- Il est répondu que oui mais que cela nécessitera des paramétrages.
- C. RAUTURIER (IF) signale qu'avec un progiciel, il y a le problème des spécificités. Il demande si Eventor (Suède) a été regardé pour la gestion des événements.

- Y. RICHARD répond que cela n'a pas encore été fait. Il précise que les points spécifiques concernent la cartographie et les événements sportifs. La commission Numérique est intéressée par un résumé des fonctions. Par ailleurs, Eventor a contacté la Fédération la semaine dernière. C'est donc à voir.
- T. PORRET (BR) demande si le site CN est inclus.
- Il est répondu oui, le classement étant moins compliqué que dans d'autres fédérations.
- J.P. STEFANINI remercie Y. RICHARD pour les explications fournies et son investissement dans ce dossier.

4. Evènements internationaux

Est-ce que la FFCO a posé une stratégie pour organiser un ou des évènements internationaux en France pour les prochaines années ? Est-ce que les structures déconcentrées peuvent anticiper sur leurs calendriers futurs ?

Réponse : les comptes-rendus des BD et des CD font mention des projets de la FFCO sur ce plan. Aujourd'hui, la Fédération s'est positionnée sur 2 évènements :

- L'organisation de la JEC en 2027 (la dernière organisation par la France remonte à 2019 en Ardèche) pour laquelle la FFCO est preneuse d'une organisation support avec sprint et forêt. Un appel à candidature sera renvoyé avec le cahier des charges, la période étant plutôt l'automne. Pour toute question, il faut contacter la DTN.
- Les WOC 2031 : l'IOF a été informée en juillet 2024 que la FFCO se porterait candidate, le dossier formel toujours en attente étant à remettre en juillet prochain. Le site retenu est Risoul, la commune étant partante. Une commission WOC 2031 est mise en place. Céline DODIN a rendez-vous avec le président de l'Office de Tourisme pour constituer un dossier pour la Région.

Par ailleurs, il existe un dossier français pour l'organisation des Championnats d'Europe 2027 porté par Outdoor Sports Média et l'agglomération d'Albertville, Robin DEVRIEUX étant en contact avec l'IOF. Cette candidature pose problème pour 2027 vu l'impossibilité en début d'été et la tenue de sprint en août d'où un report à voir pour 2029 (risquant d'être en concurrence avec les JOP d'hiver dans la région en 2030).

- D. FLEURENT (AR) signale l'organisation, avec les Suisses, de la Swiss O Week comprenant 3 évènements sur le territoire français, 2 arenas en France du 11 au 18 juillet 2026.

5. Coupe de France des clubs

La Fédération peut-elle nous faire un point sur cette thématique qui préoccupe nombre de nos clubs ?

Réponse : le sujet est travaillé dans la commission Pratiques Sportives. Lors de sa réunion du jeudi 20 mars, il est ressorti comme prioritaire avec une unanimité sur sa remise en place en 2025. Restent à définir les modalités concrètes de son calcul.

- F. MOINE (BF) demande si le mode de calcul sera le même que celui qui a existé ou autre, l'objectif de la Coupe de France étant de pouvoir solliciter une subvention mais les petits clubs sont "mal" classés donc il serait bien d'avoir une valeur représentant plus le club.
- J.P. STEFANINI répond qu'au sein de la commission Pratiques Sportives, il n'y a pas d'accord, à ce jour, sur les différentes propositions. Il signale qu'il est toujours possible de rejoindre la commission, toutes les sensibilités y étant représentées.

6. La professionnalisation

Y a-t-il des avancées sur ce sujet, est-il prévu des entretiens avec le ministère pour savoir qui peut enseigner contre rémunération, quels diplômes seraient concernés ?

Réponse : la Fédération travaille sur le sujet auprès du Ministère, des politiques... depuis 2 ans. Enseigner contre rémunération implique de détenir un diplôme inscrit au Registre National des Compétences Professionnelles. A ce jour, permettent l'animation, le BPJEPS APT, la L2 STAPS, les BE et anciens diplômés, jusqu'au niveau jaune. La Licence STAPS Entraînement Sportif mention CO, qui pourrait permettre l'entraînement, n'est proposée dans aucune université. Au niveau du Ministère, nous ne sommes pas la seule Fédération dans ce cas. Le Volet 2 de la loi Plein Emploi devait proposer une liste autre que celle du RNCP mais la dissolution de l'Assemblée Nationale a conduit à sa disparition du calendrier parlementaire.

La difficulté est que nous ne sommes pas en mesure de remplir les critères de France Compétences pour la délivrance d'un diplôme : pas assez de volume. Être éducateur sportif en CO n'est pas un métier au regard des débouchés d'emploi ce qui a conduit à la suppression du CQP Animateur.

- A. COMBET (AR) dit qu'il faut passer par les parlementaires et souhaite un texte pour les interpeller sur le sujet.
- Ceci sera fait mais la problématique porte surtout sur le niveau entraînement.

- **Grand Est**

La Ligue Grand-Est a fait part de remarques plus que de questions.

Suite à des remontées de clubs sur la participation au CFC dont les critères de participation en N1 et N2, la LGECO vous fait part de la synthèse de ces questionnements :

- D'un côté, la logistique pose d'importants freins : le calendrier des compétitions, notamment le week-end du CFC (avec des déplacements pouvant durer jusqu'à 7 à 9 heures), pénalise les enseignants, les jeunes scolarisés et les bénévoles. La répartition des dates (ex. WE de Pâques ou Ascension) et la localisation géographique des compétitions engendrent des situations jugées inévitables pour les clubs, surtout ceux situés loin des zones favorisées.
- La question de la parité est centrale. Si l'idée d'équilibrer hommes et femmes est saluée, sa mise en œuvre se révèle complexe. Plusieurs clubs évoquent la difficulté d'atteindre cet équilibre, notamment dans les catégories jeunes où le nombre de licenciées féminines est souvent inférieur à celui des licenciés masculins. L'obligation d'alterner les départs selon le sexe ou des critères inadaptés (comme des temps de course conçus pour des hommes) compliquent la stratégie des clubs et peuvent pénaliser ceux ne disposant pas de femmes de haut niveau.
- Les critères liés aux écoles de CO suscitent aussi des critiques : l'imposition d'un nombre identique de jeunes participants, indépendamment de la taille du club, est perçue comme une discrimination par les effectifs. Certains plaident pour une approche proportionnelle afin de mieux refléter la réalité des clubs.
- Enfin, le volet expertise semble insuffisant pour inciter à l'engagement. La validation des expertises tous les quatre ans et la difficulté à recruter des experts réellement actifs affaiblissent l'efficacité de ce critère, d'autant que des solutions alternatives (comme la décorrélation entre les écoles de CO et l'accès aux niveaux) sont proposées.

Ainsi, si les intentions de promouvoir la parité, la jeunesse et la compétitivité nationale sont louables, l'application rigide de ces critères, sans tenir compte des disparités entre clubs (taille, localisation, effectifs) et des contraintes de calendrier, risque de favoriser les grandes structures au détriment des petits clubs qui peinent déjà à mobiliser leurs licenciés. Les solutions suggérées incluent une révision des critères pour les rendre plus adaptables et équitables, afin de permettre à tous les clubs de participer pleinement aux compétitions nationales.

Réponse : les modalités d'organisation des compétitions, les critères pour le CFC sont des sujets relevant de la commission Pratiques Sportives que celle-ci va travailler mais avec une moindre priorité.

- Y. BOEHM (GE) rappelle que le critère de la parité avait été mis en place avec l'idée d'en faire le bilan après 2 années de mise en pratique.
- J.P. STEFANINI répond que les remarques de la Ligue Grand-Est seront intégrées dans les réflexions de la commission Pratiques Sportives pour l'alimenter. Il rappelle qu'il n'y a pas de réunion de commission sans ordre du jour et sans compte-rendu qui ont vocation à être mis dans le canal de la commission et dans celui du Comité directeur.

- **Ile-de-France**

1. Coupe de France des Clubs

La suppression de la Coupe de France des clubs est préjudiciable pour les clubs. Il est temps de la remettre et pourquoi pas de revoir son mode de calcul. La commission pratiques sportives peut-elle étudier cette possibilité ?

Réponse déjà fournie.

2. Nom de la Fédération

Ne pourrait-on pas changer FFCO en Fédération Française des Sports d'orientation FFSO. Le mot course rebute des publics qui n'aiment pas courir. Après on peut jouer sur les mots mais le VTT ou le ski ou même l'orientation de précision ce n'est pas de la course. Les Italiens ont d'ailleurs une FISO.

Réponse : ce n'est pas un sujet prioritaire sauf à avoir un sponsor. Il faut se rendre compte que le changement de nom a un coût (changement des tenues, de la charte graphique, du logo...) important.

- B. DAHY (AR) indique que cette question est un serpent de mer remis sur la table.
- Y. RICHARD (PL) ajoute que c'est un nom qui fait quiproquo avec la Fédération Française des Clubs Omnisports.

- **Nouvelle-Aquitaine**

1. Gel du calendrier fédéral au printemps de l'année N-1

Le calendrier fédéral de l'année N pourrait-il être figé au plus tard au printemps de l'année N-1 afin que les clubs et les ligues puissent construire sereinement leur calendrier régional ? Et ce non seulement pour les courses nationales pédestres mais également les courses nationales de VTT et courses de sélections EYOC qui sont calées très tardivement et peuvent se retrouver en conflit de date avec des organisations majeures de la vie d'une ligue (comme des championnats de ligue qualificatifs...). N'oublions pas que les organisations, également au niveau régional, demandent des autorisations administratives et obéissent à des contraintes de calendrier locales qui empêchent souvent les changements de dates, même quelques mois avant.

Réponse : une réflexion est en cours en CO à VTT, la sous-commission étant d'accord pour geler le calendrier 2 ans avant. C'est plus difficile pour la CO à Ski. C'est également une difficulté pour la DTN de fixer le calendrier des sélections très tôt à l'avance.

2. Distinction des CN urbain / forêt

Où en est la réflexion / la mise en œuvre de la distinction entre CN sprint (voire urbain) et CN forêt ? S'il y en a, quels sont encore les freins ?

Réponse : la Fédération reconnaît le retard pris sur le sujet de la mise en place d'un CN Sprint. La commission Pratiques Sportives va le traiter en priorité pour sa mise en place avec les adaptations nécessaires afin qu'il y ait suffisamment de courses prises en compte (étalement sur 2 ans...). Des simulations vont être faites. Au niveau de l'IOF, il existe des rankings sprint et forêt différents.

En ce qui concerne un CN urbain, les discussions sont en cours avec des positions très différentes des membres de la commission. Mettre en place un CN urbain implique une réglementation (formats, cartographie) ce qui questionne son intérêt par rapport à des courses de promotion à destination d'un nouveau public. La réflexion est à poursuivre.

3. Surveillance médicale des compétitions de CO

Le cahier des charges dans le cadre des exigences médicales pénalise les organisateurs. Est-ce qu'une évolution de la jauge peut être étudiée et ramener à une course rassemblant moins de 500 coureurs et une course rassemblant plus de 500 coureurs avec un cahier des charges pour une course à moins de 500 coureurs identique à celui actuellement pour moins de 250 coureurs ?

Réponse : le souhait de mise en place d'un dispositif médical avec 2 titulaires du PSC1 quel que soit le nombre de participants est irréaliste. Réinterroger les seuils est une possibilité.

- C. HERVE (NA) indique que le seuil 250 à 500 participants est très contraignant et propose de n'avoir que 2 PSC1 jusqu'à 500 coureurs.
- R. BAUDOT signale que, comparativement à d'autres sports, les seuils sont une chance. Si les seuils sont trop bas, il y a risque que la Préfecture pose des contraintes plus importantes.
- M. PEYRON (NA) demande quelle est la réglementation nationale.
- M.V. PALCAU indique que la Préfecture impose, que la FFCO a la charge de la sécurité des pratiquants, que les seuils sont une aide de la Fédération vis-à-vis des contraintes préfectorales.
- Y. BOEHM (GE) signale que le plus gros problème est la recherche de médecins. Il dit manquer d'appui pour en trouver sans compter les difficultés pour les secouristes.
- J.P. STEFANINI est conscient de la difficulté. Il rappelle qu'en 2023-2024, un mailing spécifique a été envoyé aux licenciés médecins pour rechercher des bénévoles.
- R. BAUDOT affirme qu'enlever la règle va entraîner du flou et que la Préfecture peut imposer des règles tardivement.
- J.P. STEFANINI indique qu'il n'est pas possible, en termes de responsabilité, de dire qu'au regard des difficultés, il faut supprimer car cela peut aller jusqu'au risque de poursuite du président de l'association au pénal. Il est donc important d'avoir un texte précis plutôt que généraliste par rapport à la Préfecture.
- S. BROUTE signale que la Préfecture déclenche les contrôles à partir de 1500 et qu'il faut prendre en compte la fréquentation maxi instantanée qui n'est jamais de plus de 500 en même temps.

4. Pratique des jeunes

Titulaire d'une balise violette, un jeune ne peut pas courir le CNE dans une équipe adulte. Cette autorisation est en revanche accordée aux jeunes du GF-18 ! Pouvons-nous étendre cette autorisation à tous les jeunes titulaires d'une balise violette ? et ce dès le CNE 2025 ?

Réponse : le sujet a été évoqué en commission Jeunes. La réflexion est en cours.

- T. VERMEERSCH (IF) perçoit la question comme sous-entendant que le CNE Jeunes est un sous CNE et que les adultes, c'est plus important.
- C. HERVE (NA) indique que ce n'est pas le sens de la question, que cela vise à permettre de compléter une équipe d'adultes.

5. Soutien aux RDE

Quelle est la politique de la FFCO pour le soutien RDE pour l'hiver 2025/2026 ? Est-il envisagé de maintenir voire d'augmenter le forfait de 15 euros ? Combien de RDE par ligue et par hiver ? Soucieuse de développer la pratique des jeunes, NA souhaite organiser 3 RDE correspondant à ses 3 anciennes régions avant la fusion des ligues. Plusieurs clubs demandent aussi que l'accès à un RDE puisse être autorisé aux H/D 12.

Réponse : la position de la FFCO est d'aider 2 RDE maximum par Ligue avec 15€ par nuitée par jeune si la subvention pour le contrat de développement reste à même hauteur.

6. Demande le retour de la coupe de France des clubs

Réponse déjà fournie.

7. Activité des diplômés

Obligation d'1 action au moins tous les 4 ans : Quelle est la sanction dans le cas de non-application par la ligue ? Quelle est la date de mise en place de cette mesure ?

Réponse : une action tous les 4 ans est la condition du maintien en activité. La commission Formation réfléchit sur les conditions pour être considéré comme actif. Si la personne n'est plus active, elle redevient stagiaire ce qui conduit, pour le DAR, à ne pas pouvoir mettre les résultats en ligne.

- M. HUET (NA) demande si les séminaires des experts sont pris en compte.
- Il est répondu que c'est un point en discussion.
- P. ROBIN propose de mettre les organisateurs des compétitions nationales, titulaires d'un diplôme comme actifs.
- Cette proposition sera examinée par la commission Formation.

8. Règlement des compétitions

Serait-il possible qu'il soit diffusé plus tôt ?

Réponse : tout sera fait en ce sens.

- C. HERVE (NA) souligne que l'évolution du Règlement des Compétitions implique un délai pour la mise en application et qu'un vote tardif pose problème aux organisateurs.
- J.P. STEFANINI rappelle que le RC indique la mise en place de circuits open de couleurs depuis 2023 et que le changement porte sur le fait qu'il doit s'agir de circuits séparés, que l'arbitrage incombe au niveau régional.

• Occitanie

1. Simplification d'organisation

Pour les Championnats de Ligue, ne pourrait-on envisager : La suppression des horaires imposés, qui semblent peu utiles par rapport à la contrainte représentée, en particulier vis-à-vis du covoiturage ? La suppression de la quarantaine pour le Sprint, du fait des contraintes supplémentaires d'organisation par rapport au bénéfice apporté ?

*Pour les Nationales, ne pourrait-on envisager un classement général sur les 2 courses, pour économiser des lots (aujourd'hui $34*3*2 = 204$!) et gagner du temps sur la remise des prix ?*

Suppression du Pass et de la licence découverte compétition, qui sont les moins utilisés ?

Réponse : ces points seront intégrés dans la réflexion de la commission Pratiques Sportives. En ce qui concerne les nationales, il est tout à fait possible de faire un classement sur les 2 courses.

- P. CAPBERN (OC) mentionne que cela paraît difficile à appliquer sans homogénéisation.

2. Simplification/Équité des règles pour le CFC

En 2024, des contraintes supplémentaires de parité ont été introduites en N1 et N2, ce qui peut être légitime ; par contre, le RC 2024 a aussi imposé le genre sur certains des circuits, ce qui nous paraît aller beaucoup trop loin en termes de contraintes imposées aux clubs, faisant perdre une partie de la dimension « stratégique » de cette course ; l'affectation des coureurs aux circuits devrait donc rester libre (hors limitations pour les jeunes, justifiées pour leur sécurité), quitte à réajuster certains temps de référence de circuits, pour rapprocher les temps de course effectifs hommes et dames.

Coureurs étrangers : la comparaison faite en 2024 avec les autres pays européens a mis en évidence que la règle FFCO est plus "permissive" que pour toutes les autres fédérations (sauf Allemagne) sur ce type de format, avec 3/8 étrangers possibles en N1 et N2 (soit 37,5% !) et 2/3 en N3 et N4 (soit 33,3% !), sans aucune contrainte de résidence, créant une forte iniquité au sein du territoire, au détriment de la majorité des clubs éloignés des frontières.

Obligation d'experts nationaux : il nous semble important de la conserver, faute de quoi la FFCO risque se retrouver rapidement avec un déficit d'experts ; par contre, un expert doit exercer régulièrement (au moins tous les 4 ans), sans possibilité de remplacer une expertise par une participation à un séminaire.

Réponse : ces points seront intégrés dans la réflexion des commissions concernées (Pratiques Sportives et Formation).

- M. JOLY (GE) indique que certains participants prennent des pass'Compet mais ne se licencient pas.
- M.V. PALCAU dit qu'il faut augmenter le prix de ces pass'.

3. Attractivité pour les jeunes licenciés

Peut-on étendre aux animateurs la possibilité de valider les passages des balises vertes à jaunes ?

Réponse : les commissions Jeunes et Formation seront sollicitées sur ce point.

4. Réciprocité Espagne

Réciprocité France-Espagne à envisager sur l'exemption des Pass compétition.

Réponse : il ne faut pas confondre avec ce qui se fait avec la Suisse dans le cadre d'une convention. Il n'y a pas d'exemption, la convention portant sur les co-organisations avec 2 tarifs pour l'inscription (Suisse et France).

- P. CAPBERN (OC) indique que l'Espagne rembourse les pass'.
- Il est répondu que la Fédération est ouverte à discussion, la première étape étant de vérifier si la Fédération espagnole est demandeuse.

5. Comparaisons de trajectoires Livelox

Ne pourrait-on envisager un cofinancement FFCO (50%) et ligues (50%, au prorata du nombre de licenciés) pour financer les 11500€ annuels de l'abonnement ?

Réponse : il est proposé que les Ligues voient entre elles, en essayant de tendre plutôt vers 80% du coût, avant de revoir la question au niveau fédéral.

- Y. RICHARD (PL) signale que Vikazim développe un logiciel équivalent gratuit donc qu'il serait intéressant de se rapprocher d'E. PIGEON.
- C. RAUTURIER (IF) s'étonne des 11 500€ demandé puisqu'il existe actuellement une licence à 300€ pour une Ligue. Il serait plutôt pour encourager les licenciés motivés à s'abonner pour 45€ par an.
- E. FEAUX DE LACROIX (NM) indique que le logiciel est issu d'un projet universitaire, qu'il s'agit d'un logiciel libre dont le seul coût est l'hébergement des circuits, coût supporté par le club Vikazim et qu'il y a pas mal de possibilités développées par les équipes universitaires.

• Provence Alpes Côte d'Azur

La Ligue apprécie la diffusion rapide des CR de bureau et CD fédéral avant validation définitive. Cela permet une information rapide.

1. Architecture de la Formation

La nouvelle architecture de la formation ne séduit pas d'autant qu'elle a été écrite sans concertation avec les correspondants formation des ligues et les formateurs. Elle n'est pas ressentie comme une simplification puisque malgré un tronc commun qui est une bonne chose, il en ressort des cursus plus lourds pour devenir animateur, traceur ou délégué/arbitre. Pas sûr que ça aide à la motivation de futurs stagiaires mais aussi des formateurs. Quelles modalités

pratiques en 2025 (support de formation) ? quels formateurs aptes pour le tronc commun ? quels prérequis pour les stagiaires ?)

Réponse : il est erroné de dire que la nouvelle architecture a été mise en place sans concertation avec les formateurs et les Ligues puisqu'un questionnaire avait été adressé à l'ensemble et une synthèse présentée en conférence des Présidents. Il est rappelé que l'un des objectifs est de diminuer le temps en présentiel, que les formateurs en activité sont à même de dispenser le module initial, que les prérequis sont dans le descriptif de l'architecture.

2. Déficits

Les déficits budgétaires prévus en 2025 (80 000 €) et 2026 (122 000 €) inquiètent. Est-ce que les embauches réalisées et prévues ces 3 dernières années (2,5 emplois) sont raisonnables d'autant qu'elles ne paraissent pas financées à priori par de nouvelles recettes. Est-ce que de nouvelles recettes peuvent être espérées à terme liées à ces nouvelles embauches ?

Réponse : la présentation des budgets répond à cette question. Les emplois créés correspondent à 1,1 TP pour la DTN et 1 TP pour le Développement Territorial visant à augmenter le nombre de licenciés donc les recettes.

• Autres questions

- C. HERVE (NA) indique qu'aujourd'hui, lors des championnats de Ligue, certains coureurs participent tout en sachant qu'ils ne se déplaceront pas pour le Championnat de France et souhaite que ces places soient utilisées pour les absents.

- Réponse : la commission Pratiques Sportives réfléchit sur les critères de qualification, c'est un de ses sujets prioritaires.

- P. DELENNE demande s'il n'est pas possible de donner plus de latitude aux Ligues pour définir les qualifications et de leur faire confiance.

- M. PEYRON (NA) signale que les ligues sont très inéquitables en nombre de licenciés, que le système n'est pas proportionnel au nombre de licenciés.

- J.P. STEFANINI répond que la commission Pratiques Sportives réfléchit à partir de 3 règles proposées par C. CACHARD : équité ; simplicité de mise en œuvre ; plaisir du participant.

- Y. BOEHM (GE) fait part du problème des catégories avec seulement 3 participants maximum où le seul fait de participer sans pm permet la qualification d'où la question d'un principe par rapport à la valeur, la question des quotas.

- M. HUET (NA) qu'en est-il de la demande de dérogation faite par la Ligue ?

- Réponse : celle-ci ne pourra être examinée qu'après le 7 avril.

14. Assemblée Générale 2026

Pour définir la date de l'AG 2026, il faut prendre en compte les contraintes liées aux vacances scolaires qui débutent le 4 avril. En conséquence, la date probable est **le samedi 28 mars 2026**, en essayant de déplacer les championnats de France de CO à VTT demandés à cette date.

Aucune autre intervention n'étant demandée, le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée Générale à 16h35.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La secrétaire générale
Dominique BRET

Le Secrétaire de séance
Patrick CAPBERN

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Jean-Philippe STEFANINI

Merci beaucoup de votre présence à cette soixante-quatrième assemblée générale de la FFCO.

Comme toutes les assemblées générales ordinaires, celle-ci a pour vocation de faire le point ensemble sur l'année écoulée, le bilan de l'exercice passé, de définir les orientations pour l'année en cours, et de nous projeter un peu sur les années à venir. C'est l'occasion de mettre sur la table aussi bien nos succès que les difficultés que nous rencontrons, tout en esquisant les pistes de travail que nous envisageons de mettre en œuvre.

Avant de me livrer à cet exercice, je voudrais remercier tous les bénévoles engagés au sein du Bureau directeur, du Comité directeur et de l'ensemble des commissions pour le travail accompli. Vous pourrez à travers le rapport d'activités mieux l'appréhender et une évaluation financière de la contribution des bénévoles apparaît également dans les comptes, mais je voudrais insister sur l'importance capitale de ce travail dans la vie fédérale. Je me réjouis cette année de la qualité des échanges et de la volonté commune de faire progresser la fédération.

Nos statuts précisent clairement les différents objets de notre fédération :

- 1. encourager, promouvoir, ... la pratique de la discipline sportive, de déplacement non motorisé, utilisant les techniques d'orientation, conformément aux règlements de la Fédération Internationale de Course d'Orientation (IOF) (course d'orientation pédestre, course d'orientation à ski et en raquettes, course d'orientation en raid et en randonnée multisports, course d'orientation à vélo tout terrain, orientation de précision et activités sportives connexes)**
- 2. de développer, en particulier dans la jeunesse, le goût et la pratique des activités de course d'orientation, de participer au contrôle de leur enseignement**

Même si notre nombre de licenciés ne doit pas être le seul indicateur sur ce point, nous nous devons y jeter un regard attentif, en analysant les chiffres par catégorie et par territoire.

Au-delà d'une quasi-stagnation du nombre de licenciés (nous avons gagné 54 licenciés soit un gain de 0.6 %), nous continuons à être confrontés à un vieillissement de nos licenciés et à une perte importante de nos licenciés (autour de 20 %) jeunes plus particulièrement dans la tranche 10 à 14 ans. C'est aussi dans ces catégories jeunes que nous avons le plus faible taux de reprise de licence avec parfois près d'un tiers des jeunes qui ne reprennent pas leur licence (D12, D/H14, D/H16, H18). Nous devons d'une part chercher à mieux comprendre les raisons de ces abandons pour adapter si nécessaire nos pratiques aux besoins de ces tranches d'âge, et d'autre part trouver le moyen d'attirer de nouveaux licenciés jeunes. C'est pourquoi nous avons renforcé nos partenariats avec les fédérations affinitaires scolaires (USEP, UNSS, UGSEL), lancé le concept « Mission Orienteurs » destiné tant au monde scolaire qu'à des structures d'accueil de jeunes, et fait évoluer la balise blanche. Il appartient désormais à nos ligues, comités départementaux et clubs de faire vivre ses outils, car c'est bien au niveau local que ces actions auront un effet.

Au niveau des régions, on constate une stabilité globale mais avec un point faible (Bretagne) et un point fort (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Au niveau des départements par rapport à l'année 2023, année où nous avons atteint notre nombre de licenciés maximum, nous n'avons plus de clubs désormais dans deux départements (Creuse et Haute-Vienne) et cinq départements ont perdu plus d'un tiers de leurs licenciés (Aude, Eure et Loir, Hérault, Haute-Loire, Haute-Saône). Si on s'intéresse aux effectifs des clubs, ce sont 21 clubs qui sont dans ce cas. Il me semble que s'il appartient aux ligues et aux comités départementaux d'approfondir les raisons de ces évolutions locales, nous devons aussi poursuivre notre travail sur notre déploiement territorial. Avec 191 clubs (4 créés depuis 2023 pour 5 dissous), notre couverture du territoire est trop faible pour déployer notre offre. Pour mémoire, il y a en France 337 préfectures et sous-préfectures. L'action menée par la commission développement territorial sur ce sujet a conduit à formuler une offre de soutien à la mise en place de nouveaux clubs qui a vocation à être déclinée sur l'ensemble des ligues.



23 départements n'ont qu'un seul club sur leur territoire et 26 que deux, alors qu'il me semble que l'objectif que nous devrions viser serait au moins de 3 implantations distantes de plus de 30 km par département.

Merci à Maxime DELETRE qui est pleinement investi sur ces actions de développement territorial.

3. d'établir les règles techniques d'encadrement, de sécurité et d'organisation des compétitions,

4. ...de régir et organiser les sports et les compétitions de course d'orientation,

Nous avons en fin d'année mis à jour nos règles techniques et de sécurité ainsi que notre règlement des compétitions. Dans les deux cas, nous avons cherché à adapter nos règlements à l'évolution de la pratique, par exemple :

- en intégrant dans nos règles techniques et de sécurité des éléments relatifs à la pratique des rogaines ;
- en déployant un classement national pédestre spécifique au format sprint et aux formats « forêt » (moyenne et longue distance) ;
- en prenant acte de l'absence d'un calendrier national pour la course d'orientation de précision et pour les raids multi activités d'orientation. Nous avons donc fait évoluer la partie réglementaire en recommandations pour la mise en place d'évènements de ce type ;
- en créant pour la course d'orientation à VTT les catégories D/H75 et D/H80 et +.

Nous avons également cherché à diminuer le travail administratif autour des qualifications (suppression des quotas administratifs et sportifs), à privilégier la participation de tous dans toutes les disciplines (rétablissement d'une coupe de France des clubs, réforme des critères de participation au championnat de France des clubs pédestre) tout en gardant le critère sportif (qualification aux championnats de France pédestres).

Nous avons aussi en cours d'année été amené à alléger le dispositif de sécurité pour nos manifestations sportives de façon à l'adapter à la fois à l'accidentologie que nous pouvons constater et aux difficultés de plus en plus importantes à trouver des médecins ou des équipes de secouristes. Je profite de ce point pour renouveler mes remerciements à Catherine CHALOPIN, notre médecin fédéral toujours attentive à nous accompagner dans la réflexion sur les conditions médicales de notre pratique.

5. de défendre les intérêts de tous les pratiquants de la course d'orientation et de représenter ceux qui y adhèrent,

6. de collaborer dans son domaine et par ses compétences aux actions des pouvoirs publics,

La question de l'accès à la nature et celle de la formation professionnelle restent des sujets de préoccupation pour nous. Nous avons continué à nous mobiliser pour faire reconnaître l'importance d'un accès gratuit à la nature en tentant d'alerter les parlementaires, les 2 ministres des sports qui se sont succédé, le CNOSF mais l'année 2025 n'a pas permis la moindre avancée alors que sur le terrain nous constatons de plus en plus des volontés de limiter l'accès à la pleine nature que ce soit du côté des forêts privés ou des forêts du domaine privé de l'état sous gestion ONF, quand ce ne sont pas les sociétés de chasse locales qui exigent leur tribut. Nous restons désespérément dans l'attente d'un contrat cadre ONF-CNOSF, sans cesse renvoyé aux calendes grecques, au point que la Présidente du CNOSF a du récemment alerter la ministre de l'Agriculture et la ministre de la Transition Ecologique pour demander leur aide.

Au-delà de ce contrat cadre, il nous faudra défendre la spécificité de notre pratique sportive pédestre qui est la seule à rentrer dans les peuplements. C'est pour cela qu'il me semble indispensable de poursuivre notre travail de documentation scientifique de l'impact réel de notre pratique sur les milieux que nous traversons. Cette année nous avons réalisé une étude d'impact à l'occasion du Critérium national des Equipes en forêt de Fontainebleau. Cette étude dont les résultats seront connus à l'automne 2026 viendra enrichir les résultats du travail mené en 2024 sur les terrains du championnat de France de longue distance, qui concluait à l'absence d'impact visible un an après tout en mentionnant les conditions favorables liées à la météo et à la planification de l'évènement.

Sur la question de la formation professionnelle, pas d'avancée non plus. Un travail doit être fait pour essayer d'inclure une partie spécifique Course d'orientation dans un diplôme plus large et nous devons aussi reprendre contact avec le Cosmos pour mieux appréhender les évolutions de la politique de France Compétences.



2025 a donné lieu au renouvellement de notre contrat de délégation pour la course d'orientation à pied et pour la course d'orientation à VTT. Un grand merci à Marie-Violaine PALCAU notre Directeur Technique National pour le lourd travail de préparation du dossier, rendu de plus en plus compliqué par l'empilement des politiques ministérielles consommant du temps de bénévoles et de notre Directeur Technique National sur des sujets assez éloignés de nos préoccupations. Les trois derniers exemples sont la formalisation du contrat d'engagement républicain à tous les niveaux de nos structures déconcentrées, les 15 engagements Développement Durable des fédérations sportives -qui portent exclusivement sur les actions que nous pouvons mener au niveau du siège fédéral- que nous avons dû signer dans le cadre de notre demande de contrat de délégation ministérielle, et le Plan national d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique 2024-2030.

Dans le même temps, le budget de l'Etat consacré au sport est en diminution, avec un impact notoire sur notre contrat de performance. Deux politiques en faveur de la pratique des jeunes ont été sacrifiées : d'une part, les deux heures supplémentaires de sport au collège seront désormais concentrées sur les zones REP et REP+ ; d'autre part, le Pass'Sport a été réservé aux jeunes âgés de 14 à 17 ans. Si cette mesure a été corrigée pour 2026, le budget Sport hors JO2030 perd encore 132 M€ passant de 695 M€ en 2025 à 568 M€. La fragilisation financière de l'ANS risque d'impacter les projets de développement et les projets sportifs fédéraux, qui pourraient fusionner. Le sport comme grande cause nationale de l'année 2024 paraît bel et bien oublié.

7. de proposer et de participer à l'élaboration des règles de formation de l'encadrement et de la pratique de la course d'orientation,

Cette année nous avons finalisé le nouveau dispositif de formation fédérale. Bati après une enquête menée auprès des formateurs, ce dispositif vise à éviter les répétitions et à diminuer le temps de formation en présentiel. Un module initial de maîtrise de l'activité course d'orientation permet d'introduire les bases communes aux différents parcours et dans chaque parcours une partie de la formation peut être suivie en distanciel. Les trois premières sessions de formation des formateurs pour le module initial ont eu lieu sur la deuxième quinzaine du mois de janvier 2026.

La réforme a également modifié les modalités de maintien en activité des diplômés de façon à assurer une remise à niveau plus fréquente via des actions réelles et pour les diplômés nationaux la participation à un séminaire de formation continue au cours des 4 dernières années.

Dans ce cadre, merci à Rémi GARDIN pour tout le travail accompli sans oublier celui relatif à la mise en œuvre du dispositif PSF.

En 2025, le séminaire des traceurs et contrôleurs nationaux s'est tenu le weekend des 13 et 14 décembre. Animé par la commission Juges et Arbitres avec le soutien fort de la Direction Technique Nationale (DTN), ce rendez-vous incontournable a rassemblé près de 50 participants, venus échanger, se former et harmoniser les pratiques autour des enjeux actuels.

8. de délivrer les titres nationaux,

L'année 2025 a permis de délivrer tous les titres nationaux prévus au Règlement des compétitions en Course d'Orientation pédestre et en Course d'Orientation à VTT. En Course d'Orientation à ski il n'y a eu qu'un weekend de courses nationales et donc seuls les championnats de France de moyenne distance et de sprint ainsi que le relais de catégorie ont été organisés.

L'élaboration du calendrier des courses nationales reste une préoccupation majeure. Depuis plusieurs années, celui-ci est incomplet à la date de clôture réglementaire (1^{er} juin de l'année N-2) et nous devons procéder à de nombreuses relances pour disposer d'un calendrier complet. Si en plus nous rencontrons des difficultés pour trouver les délégués en charge de valider les terrains, cela conduit à ne pouvoir officialiser le calendrier fédéral qu'en milieu d'année N-1, ce qui ne correspond pas à notre souhait d'anticipation, lui-même lié à un souci de qualité pour ces événements.

La question de la sécurité lors de nos événements nationaux de sprint pédestre est également un enjeu majeur. Elle a été évoquée lors des séminaires nationaux mais le sujet reste délicat. Le choix de la zone de course, l'horaire de la



compétition, la possibilité de réduire la circulation (automobiles, vélos, piétons) doivent être au cœur de nos réflexions lors de la mise en place de ces événements. Des pistes de travail relatifs à la professionnalisation ou d'experts spécialisés ont été évoqués. Le travail sur ce sujet doit se poursuivre tout comme celui relatif à l'introduction de championnats sprint et KO-sprint réservés aux D/H 18 et 21. L'organisation de la journée relative aux championnats de France de sprint pour toutes les autres catégories en serait facilitée et nous n'imaginons pas à ce stade pouvoir organiser un championnat de France de KO-sprint pour toutes les catégories.

9. de représenter la France dans les rencontres internationales.

Le palmarès de nos équipes de France sur cette année est impressionnant. Vous le trouverez détaillé par discipline, par format et par catégorie d'âge dans le rapport de l'Assemblée générale.

Ce serait trop long de citer tous les athlètes qui ont brillé au niveau mondial ou continental mais impossible pour moi de ne pas citer les titres de champion d'Europe en sprint de Mathias BARROS-VALLET, en KO-sprint de Cécile CALANDRY et sa 3^e place sur le classement final de la Coupe du Monde, la 3^e place du relais hommes lors de la première manche de la Coupe du monde en Suède (Mathieu PERRIN - Quentin MOULET - Lucas BASSET), la 4^e place du même relais hommes sur le championnat du monde et la 5^e place du relais sprint des championnats d'Europe (Maelle BEAUVIR - Guilhem VEROVE - Cécile CALANDRY - Mathias BARROS-VALLET).

Les équipes Jeunes suivent les traces des seniors avec des petits podiums lors du championnat du monde juniors (JWOC), des podiums et des petits podiums lors des championnats d'Europe des jeunes (EYOC).

Il me semble que ces résultats, au-delà de l'engagement des athlètes, valident le choix que nous avons fait concernant la professionnalisation du soutien au haut niveau. Merci également à la Direction technique nationale (Marie-Violaine PALCAU, Olivier COUPAT, Simon LEROY), à l'entraîneur national Charly BOICHUT et à nos deux salariés Marian BASSET et Paul RINGOT, pour l'accompagnement de qualité qu'ils ont mis en place.

Je voudrais aussi cette année rendre hommage à Isia BASSET qui a mis fin à 17 ans de carrière internationale. Elle a marqué d'une empreinte certaine le paysage du haut niveau féminin français en course d'orientation et je vous invite tous à prendre le temps de lire l'article qui lui est consacré dans notre dernier numéro du magazine fédéral.

Concernant la course d'orientation à VTT, il faut citer la belle médaille de bronze du relais hommes (Jérémi POURRE - Paul DEBRAY - Armel BERTHAUD) lors du championnat du monde seniors (WMTBOC), les deux titres de vice-champion du monde U23 d'Armel BERTHAUD et les deux troisièmes places d'Antoine LESQUER sur cette même compétition et les nombreuses médailles d'or des juniors tant lors des championnats du monde que des championnats d'Europe. La structuration du groupe de bénévoles qui accompagnent les athlètes fonctionne visiblement bien. Merci à Yoann COURTOIS, Michel DENAIX, Dominique ETIENNE et André HERMET pour le travail d'accompagnement.

Nous avons pu une nouvelle fois organiser cette année à l'occasion du championnat de France de sprint une séance de dédicaces avec les membres des différentes équipes de France. Comme les fois précédentes, le succès a été au rendez-vous. La mise en avant de nos athlètes dans toutes les disciplines est un des axes de notre politique de communication. Vous avez sans doute pu constater la part importante qu'elle prend désormais dans l'ensemble de nos supports que ce soit le magazine COmag, la lettre aux licenciés ou nos réseaux sociaux tout comme l'effort financier que nous faisons pour assurer une télédiffusion des événements internationaux et d'au moins un événement national. Merci à Thibaut PROCUREUR qui a la lourde charge d'animer la communication fédérale et à Vincent FREY qui partage avec moi son encadrement.

Toujours au sujet de la communication, nous avons fait le choix cette année d'une diffusion essentiellement numérique de notre magazine. Nos abonnés le recevront désormais trois fois sur quatre de façon numérique et nous clôturerons chaque année par un numéro spécial sur papier. C'est essentiellement le renchérissement du prix du papier qui nous a conduit à faire ce choix. En parallèle nous avons renforcé notre communication vers les licenciés en augmentant la fréquence de sortie de la lettre O'licenciés. La lettre O'clubs continue d'être le canal de communication vis-à-vis des clubs et je peux que vous inciter à en encourager la lecture complète et la rediffusion au sein des clubs.

La refonte de notre site internet a nécessité de remettre le sujet sur la table à de nombreuses reprises. Nous avons finalement pris en milieu d'année la décision de ne pas engager les travaux de réalisation avec le prestataire initialement sélectionné à la fois pour des raisons liées au modèle économique proposé et du fait de doutes sur sa capacité à appréhender les spécificités de nos demandes sur le volet sportif (organisation et gestion de nos compétitions, cartographie, ...). La nécessité d'avancer rapidement nous a conduit à demander à notre prestataire historique de remettre à jour la base technologique des outils qu'il utilisait, à sécuriser la possibilité de reprise par un tiers et à reprendre les développements du site métier à partir de notre cahier des charges. Je voudrais remercier l'équipe de bénévoles qui s'est impliquée tout au long de ce voyage tumultueux : Yann RICHARD, Fabrice LAPERGUE et Valérie BERGER-CAPBERN relayée désormais par Rémi BAUDOT, pour le suivi du développement. Rémi a également pris en main la refonte du site vitrine dont vous pourrez avoir une première idée dans les jours qui viennent.

La refonte du site métier devrait nous permettre de faciliter le travail administratif au sein des clubs ainsi que le travail de nos salariés tant sur la partie gestion des licences, suivi de la cartographie, gestion du calendrier sportif, ... Merci à Laureen VOLTINE et à Nathalie MATTON pour leur engagement continu. Il n'est sans doute pas facile de travailler avec un Président très peu présent physiquement au siège fédéral. C'est pourquoi nous avons mis en place un suivi hebdomadaire des sujets administratifs, tout comme il en existe un pour les aspects communication, développement territorial et financier. De plus une réunion annuelle de tous les salariés et des membres du Bureau s'est tenue cette année à l'automne afin de permettre à chacun de mieux se connaître et d'appréhender le rôle de chacun.

Dans chacune de nos actions, nous gardons à l'esprit la nécessité de nous inscrire dans un cadre financier clair. Merci à Benjamin CLEMENT-AGONI notre trésorier aidé de Valérie BERGER-CAPBERN trésorière adjointe et de Valérie SCHVARTZ pour les opérations quotidiennes pour le travail effectué. Avec l'aide de Rémi BAUDOT nous poursuivons le travail d'automatisation et de simplification des opérations dans un contexte règlementaire et technologique en cours d'évolution. De façon plus globale, l'évolution continue à la baisse du budget de l'Etat consacré au sport, ne peut que nous amener à revoir notre modèle économique si nous voulons continuer à pouvoir élargir notre offre de services aux licenciés. La recherche de partenaires éventuels reste à ce jour peu fructueuse et je regrette toujours que nos licenciés ne se sentent pas autoriser à nous ouvrir les portes des services ad hoc des entreprises pour lesquelles ils ou elles travaillent.

Je ne peux pas terminer cette revue de l'année 2025 en passant en silence notre projet d'organisation des championnats du monde de course d'orientation pédestre 2031. Porté à bout de bras par Céline DODIN, qui a su mobiliser en amont les instances locales, départementales et régionales pour obtenir de leur part un engagement de soutien à notre démarche, le groupe de travail constitué de Céline, Marie Violaine PALCAU, Vincent FREY et moi-même a pu au cours des trois derniers mois de 2025 bâtir un dossier de candidature déposé dans les délais tant au niveau de la Fédération Internationale que des services de l'Etat en charge des grandes manifestations sportives. Nous ne sommes pas les seuls candidats et il nous faut désormais préparer au mieux la visite d'évaluation qui devrait avoir lieu sans doute en début d'été, puis le verdict final à l'automne 2026. Si nous sommes retenus, ce que je souhaite, nous aurons devant nous un énorme défi qui nécessitera la mobilisation d'un nombre de bénévoles importants dès 2029.

Avant de conclure, je voudrais souligner le travail considérable abattu par notre Directeur Technique National Marie-Violaine PALCAU dans l'accompagnement de notre fédération sur les sujets de politique sportive : suivi des contrats de délégation avec les services du ministère, évaluation de notre engagement dans les multiples actions impulsées par le ministère des sports (Lutte contre les violences, PNACC, égalité hommes-femmes, ...), négociation du contrat de développement et du contrat de performance avec l'Agence Nationale du sport), et cela depuis des années.

Pour conclure en quelques mots, je crois que 2025 fut une bonne année pour la Fédération, non pas pour notre nombre de licenciés mais parce qu'il me semble que nous avons enclenché une nouvelle dynamique qui devrait porter ses fruits dans les années à venir.

Merci de votre attention et place désormais à vos questions.



RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR

Dominique BRET, Secrétaire générale

Mesdames, Messieurs les représentants des ligues,
Chers amis orienteurs,

L'année 2025, suite au renouvellement du Comité directeur et à la mise en place des commissions fédérales, a permis d'avancer sur un nombre conséquent de sujets. Tous les travaux menés s'inscrivent dans le cadre des axes définis dans le projet fédéral 2025-2028, des contrats de délégation et de développement signés avec le Ministère des Sports. L'équipe fédérale élue en 2025 se situe dans la continuité de l'Olympiade précédente avec l'ambition de poursuivre l'ouverture vers de nouvelles modalités de pratique simples sans renier celles fondatrices de la Course d'Orientation, de poursuivre la structuration de la CO à tous les échelons du territoire, de mieux communiquer vers l'extérieur dans une double perspective fidéliser et attirer.

Les nombreuses réunions et l'implication de chacun au sein des commissions ont conduit à des échanges fructueux qui ont contribué à des avancées notoires de certains dossiers réclamés par les structures déconcentrées comme la Coupe de France des Clubs. D'autres, malgré toute l'énergie investie, cheminent plus lentement. C'est le cas de celui des relations avec l'Office National des Forêts de plus en plus tendues dans de nombreuses régions ; de l'avancée du nouveau site internet pour lequel la prudence dans les choix opérés a été de mise : "chat échaudé craint l'eau froide". Sachez que vous pouvez compter sur tous les membres élus et sur tous ceux investis dans les commissions pour œuvrer pleinement au développement de la Course d'Orientation, rendre visible au niveau national notre activité mais aussi pour apporter de l'aide aux structures déconcentrées et aux licenciés face aux problèmes rencontrés, aux interrogations posées... Remercions-les, plus particulièrement le Président et la DTN en charge des dossiers les plus épineux, pour tout le travail accompli.

Comme précisé dans l'article 8 de nos statuts, le Comité directeur est chargé de diriger et d'administrer la Fédération. Ses 19 membres (2 postes femme restaient à pourvoir) se sont réunis, en présentiel ou par visioconférence ou en format hybride, 7 fois en 2025, les 21 janvier, 26 février, 21 mars, 24 mai, 18 août, 21 octobre, 30 novembre.

Le Bureau directeur (composé de 9 membres assure lui la gestion courante de la fédération. Il s'est réuni 11 fois les 14 janvier, 17 février, 21 mars, 16 avril, 14 mai, 26 juin, 17 juillet, 16 septembre, 16 octobre, 19 novembre et 17 décembre. Rappelons que la composition de ces instances a évolué suite à la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France avec des représentants du corps arbitral, de celui des éducateurs et de celui des sportifs de haut niveau au sein du Comité directeur et de 2 représentants des athlètes de haut niveau au sein du Bureau. Je voudrais les remercier, particulièrement ces derniers, pour leur investissement dans ces instances.

Notre principe est resté le même en 2025 : être transparent sur tous les sujets abordés et les décisions prises en rendant publics au plus vite les projets de comptes rendus de ces réunions. Pour cela, une prise de notes la plus fidèle possible des propos échangés, une première version des comptes rendus dans les plus brefs délais sont certes délicates mais nécessaires pour que chaque membre du BD ou du CD puisse valider par vote électronique, pour que les délais de diffusion envers les structures déconcentrées soient les plus courts possibles. Ces comptes rendus, validés définitivement lors du BD ou CD suivant, ne peuvent faire état, de manière développée, de tous les débats démocratiques autour des sujets abordés qui animent les réunions mais permettent à tout un chacun de suivre les grandes lignes du travail fédéral. Que ceux qui m'aident dans cette tâche de l'ombre soient ici remerciés.

La vie quotidienne de notre fédération repose sur deux piliers sans lesquels nous ne pourrions agir et avancer. Notre premier pilier est constitué par notre équipe de salariés, présente au siège de la Fédération ou à distance. Au niveau du secrétariat administratif, Laureen VOLTINE et Nathalie MATTON assurent leurs missions, notamment le suivi des différents dossiers, avec une grande expertise. A leurs côtés, mais à distance, n'oublions pas Valérie SCHVARTZ, notre comptable, Thibaut PROCUREUR pour la communication, Marian BASSET comme chargé de développement haut niveau et Paul RINGOT pour la préparation physique des athlètes de haut niveau rejoints par Maxime DELETRE comme



chargé de Développement Territorial. Un grand merci à elles et eux ! L'élargissement de notre équipe de salariés, consenti sur les fonds propres de la fédération, nous en mesurons les bénéfices tant dans le suivi des dossiers que dans les résultats obtenus sur le plan international.

Notre deuxième pilier est composé par la Direction technique nationale, équipe réduite à 5 fidèles cadres techniques, placés au service du haut niveau, pour la majorité, et de la formation.

Nous touchons là un point clé de notre fonctionnement : la nécessité de professionnalisation pour se développer et rayonner. L'engagement des bénévoles n'est pas à remettre en question mais la plupart d'entre eux sont investis à de multiples niveaux et donnent tout leur temps à la Course d'Orient. Les aider dans leurs missions, notamment de développement territorial, reste un des objectifs de l'équipe fédérale. Le profil des bénévoles évolue : ceux investis corps et âme se font rares ; par contre, nombreux sont ceux qui acceptent de s'engager pour des missions plus ponctuelles mais surtout, beaucoup ne font pas le premier pas d'eux-mêmes. C'est au travers de relations de proximité, souvent informelles, lors d'une compétition par exemple, que certaines personnes acceptent de tenter l'expérience. En œuvrant tous, en fonction de nos disponibilités, même si elles sont limitées, et en contribuant à ce que d'autres licenciés fassent de même, nous contribuerons, chacun à notre niveau, au rayonnement de la Course d'Orient pour tous les âges, dans tous les territoires, à tous les niveaux (du loisir à la compétition à haut niveau) via des modalités de pratique diversifiées apportées au plus proche de tous les publics.

La vie de la fédération repose également sur les échanges avec les structures déconcentrées. Ainsi, en 2025, au temps de l'assemblée générale, le 22 mars, et à celui de la conférence des Présidents de ligue le 29 novembre dernier, l'équipe fédérale essaie, dans la mesure de ses possibilités, d'être présente lors des assemblées générales des ligues. De plus, 4 réunions ont été organisées pour expliquer la mise à jour des statuts des ligues et comités départementaux et des commissions ont invité leurs référents Ligue pour partager leurs travaux. Ce sont des moments qui nous permettent de prendre la mesure du vécu quotidien, de mesurer les difficultés rencontrées localement, d'engranger les bonnes pratiques pour les diffuser... Le rapport d'activité de chaque commission vous montrera les actions menées, les chantiers en cours mais aussi tout ce qui reste à faire.

Avant de terminer, je ne voudrais pas oublier les relations avec les instances nationales, que ce soit le Ministère des Sports, le CNOSF... et nos associations avec d'autres fédérations, notre investissement dans certaines commissions et auprès d'élus afin de traiter collectivement les dossiers épineux, comme celui des relations avec l'ONF, afin de mieux faire connaître et reconnaître notre activité, afin d'être plus fort pour défendre notre pratique.

Pour conclure, je voudrais vous remercier, vous représentants des différents territoires, pour votre engagement au quotidien au plus près des publics licenciés ou néophytes, pour votre support pour mener à bien le projet fédéral. Je sais pouvoir compter sur votre appui pour le poursuivre en 2026.

Un très grand merci à vous tous.



RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS STATUTAIRES ET FÉDÉRALES

COMMISSION MÉDICALE

Docteur Catherine CHALOPIN, Présidente

Médecin Fédéral National et Médecin coordonnateur de la SMR des SHN

1°) Développement des activités médicales au sein de la FFCO

- Suivi et mise à jour des réglementations FFCO.
- Cahier des charges de la surveillance médicale des compétitions.
- Annexe 7 du règlement haut niveau 2025 sur la surveillance médicale réglementaire et la lutte antidopage.

- 25/11/2025 : AG UNMF (Union Nationale des Médecins Fédéraux) en visio :
- Nouveaux statuts et règlement intérieur.
- Préparation de l'AG électorale de 2026.

- **Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes dans les activités physiques et sportives :**
- Rappel : 2 Référents fédéraux dopage FFCO : Dr Catherine Chalopin et Dr Joël Poulain en tant que membre élu au CD.
- AFLD Education et prévention : les sessions de formation des éducateurs antidopage fédéraux se sont poursuivies en 2025. 1 éducateur antidopage FFCO.
 - Formation des sportifs de haut niveau par l'éducateur : plusieurs réunions d'informations (sportifs juniors, seniors et CO à VTT).
 - Formation en e-learning via la plateforme Adel de l'AMA.
 - en 2025, le programme d'éducation sur la plateforme Adel pour les sportifs de niveau national a été imposé aux SHN senior ainsi 17 SHN l'ont terminé avec succès obtenant ainsi leur certificat de formation de l'AMA.
 - En 2026 est prévu dans le plan de prévention du dopage, la poursuite de ces programmes d'éducation sur la plateforme Adel, programmes adaptés à l'âge et aux différents publics avec obligation pour les sportifs SHN et groupe France, encadrement des sportifs technique et médical.
 - Sur Podium (AFLD) : 2 autres formations en e-learning sont disponibles :
 - Formation initiale des escortes.
 - Formation initiale des délégués antidopage.
- Site FFCO dans Ethique et intégrité de l'onglet Prévention du dopage et des conduites dopantes : mise à jour régulière conformément au plan national de prévention.
- 27/03/2025 réunion des référents et éducateurs AFLD à Créteil :
 - 4 ateliers :
 - Méthodologie du plan de prévention du dopage et conduites dopantes des fédérations et mise en place du plan fédéral FFCO.
 - Retour sur les affaires disciplinaires.
 - Stratégies des contrôles antidopage.
 - Importance des signalements dans la lutte antidopage (atelier suivi en webinaire en juin 2025).



- Participation aux webinaires de l'International Testing Antidoping (ITA) partenaire IOF pour l'éducation antidopage et les contrôles :
 - 25/2/25: The antidoping rules violations,
 - 25/03/25: Ask the expert testing features,
 - 22/5/25: Ask the expert : Nutrition,
 - 31/07/25: Mental health in sports,
 - 25/09/25: Ask the expert : Supplements II,
 - 6/11/25: What do you need to know in 2026.

2°) L'encadrement sanitaire des équipes de France

L'encadrement médical et paramédical a été réalisé par :

- 1 médecin du sport : Dr Isabelle Vaysse, 11 j
- 1 médecin généraliste, Capacité de médecine du sport en cours : Dr Valentin Marchand, 5 j
- 3 masseur-kinésithérapeutes : Jean-Frédéric Gervais, 39 j
Guillaume Ribault, 23 j
Yann Patard, 11 j

Soit 89 journées d'encadrement médical et paramédical :

- 16 journées médecin : Groupe -18
- 73 journées kinés : Senior : 46 j
Junior : 27 j

3°) Le suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau

(voir le rapport 2025 du médecin coordonnateur en annexe)

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est réalisée conformément à l'arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut niveau, Espoirs et collectifs nationaux et à la réglementation médicale FFCO et à l'annexe 7 du règlement haut niveau 2025.

2 groupes de sportifs ayant un financement sur contrat de performance :

- Le programme d'excellence sportive, les SHN (Elite, senior, relève) dont la SMR est fixée par l'arrêté.
- Le programme d'accession au haut niveau, les Espoirs et les sportifs des collectifs nationaux, dont la SMR est fixée par la fédération.

Les sportifs des Groupes France A et B, non en liste ministérielle, du groupe France -18 et le groupe France CO à VTT, A et B. La SMR est fixée par la fédération, contenu et périodicité des examens avec une prise en charge financière uniquement fédérale.

➤ Bilan quantitatif : 97 orienteurs de haut niveau concernés :

- 53 en liste ministérielle :
 - 31 SHN : 8 Senior, 23 Relève : 90,3% de SMR complète, 100% de réalisation incomplète, 0% d'absence de SMR
 - 4 Sportifs « collectif national » : 100% de SMR complète
 - 17 Sportifs Espoirs : 100% de SMR complète
- 45 sportifs en Groupe France hors liste ministérielle : 100% de SMR complète
 - 16 du Groupe -18
 - 2 du Groupe A CO à pied
 - 3 du Groupe B CO à pied
 - 17 du Groupe A CO à VTT
 - 7 du Groupe B CO à VTT

Bilan qualitatif : Aucun certificat médical de contre-indication temporaire aux sports n'a été délivré suite à cette surveillance médicale réglementaire



COMMISSION JUGES ET ARBITRES

Pierre DELENNE, Président

En tant qu'élu au Comité directeur fédéral par le collège des arbitres, j'étais tout naturellement « fléché » vers la fonction d'animateur de la commission fédérale « Juges et Arbitres », que j'ai volontiers acceptée.

Un mail a été envoyé en février 2025 à tous les experts (Contrôleurs et Juges Arbitres) pour appeler à candidature, pour composer cette commission. Tous les candidats ont été acceptés.

Ce mail invitait aussi les Juges arbitres à candidater pour constituer le Jury d'Appel Fédéral, instance statutaire prévue à l'article XVI.8.2 des statuts de la fédération.

Ce Jury d'appel a été officiellement constitué en juin 2025.

Titulaires : Bernard MORTELLIER (Président), Virginie BLUM, Rémi DUBOIS, Johann LASOUCHE, Thierry PORRET

Suppléants : Rémi BAUDOT, Marc AMMERICH, Denis GENEVES

Activités de nos réunions :

Echanges par mail dès l'installation de la commission en mars pour répondre à quelques questions d'arbitres de courses régionales et pour aider l'arbitre du CFC à répondre aux demandes de certains clubs dans la composition des équipes (TTG, relais open)

Prise de contact en visu le **1^{er} mai** sur le site du CFRS à Lacanau Océan.

Réunion en visio le **20 mai**. Au menu : débriefing complet du WE CFC-CFRS et analyse des compte rendus des experts, travail sur le memento du corps arbitral, premières demandes de modifications au règlement des compétitions (RC) pour clarifier le travail des arbitres, commission juges arbitres et/ou tous experts, question sur l'interprétation de l'article 9 du RC.

Réunion en visio le **2 juillet**. Au menu :

- Modification des résultats publiés du CFC (NC à la place de disqualifié),
- Questions relatives aux équipes sur le championnat de France de relais en VTT,
- Préparation du séminaire de décembre, retour sur les organisations nationales du 1er semestre, travail sur le memento des experts,
- Débats sur la problématique sprint (sécurité, memento spécifique, consignes de course, cahier des charges, ...),
- Modifications au memento des arbitres (demande d'associer les arbitres à l'élaboration des consignes aux coureurs (M-3), auto-saisine des arbitres),
- Suivi d'activités des experts,
- Difficultés à missionner des experts.

Réunion le **12 décembre** au siège de la fédération pour finaliser la préparation du séminaire TN-CCN. Nous y avons notamment finalisé la rédaction du memento du CCN.

Au-delà de ces réunions nous avons été sollicités, via le secrétariat fédéral (contact@ffcorientation.fr) à différentes occasions tout au long de l'année par les arbitres ou les organisateurs pour des demandes d'explications sur des points du RC. Nous avons essayé d'y apporter une réponse et pris en compte ces demandes pour faire modifier, le cas échéant, le RC 2026 sur des imprécisions ou des ambiguïtés et ainsi essayer de faciliter le travail des arbitres.

Nous avons sollicité les ligues pour connaître leurs correspondants régionaux « Juges Arbitres » et avoir un compte rendu de leurs séminaires régionaux des experts (retour des ligues AURA, OC, GE, PACA, IF, NA).

Séminaire TN-CCN des 13 et 14 décembre (CIS Ravel à Paris) :

Animé par la Direction Technique Nationale (DTN), ce rendez-vous incontournable a rassemblé près de 60 participants, venus échanger, se former et harmoniser les pratiques autour des enjeux actuels.



Plusieurs thématiques majeures étaient à l'ordre du jour :

- Bilan des comptes rendus des contrôleurs nationaux pour les saisons 2024 et 2025
- Méthodes de contrôle des spécifications des cartes (ISOM et ISSprOM)
- Mise en page des cartes et préparation à l'impression
- Procédures de préparation et d'ouverture des boîtiers SIAC
- Gestion des problématiques de sécurité, aussi bien en forêt qu'en sprint
- Modifications au mémento des contrôleurs



Composition de la commission

Virginie BLUM, Sylvie MARCHESIN, Jean-François BATTISTA, Marc AMMERICH, Bernard MORTELLIER

Le Président de la FFCO et la DTN (Marie-Violaine PALCAU et/ou Rémi GARDIN)
participent aussi régulièrement aux échanges et réunions de la commission

COMMISSION FORMATION

Dominique BRET, Présidente

L'année 2025 a été celle de la concrétisation de la nouvelle architecture de formation, permettant ainsi son déploiement en 2026. Si la gestion courante s'est faite principalement par mail, la commission qui s'est étoffée suite au renouvellement de l'équipe fédérale, s'est réunie 7 fois soit en formation plénière (27 mai, 30 juin, 10 décembre), soit en formation restreinte - présidente de la commission, DTN et CTS en charge du dossier - (11 mars, 11 septembre, 3 octobre) sans compter la réécriture de la partie formation du projet fédéral (21 mai).

Les points marquants de l'année :

- formalisation et/ou mise à jour des documents officiels existants et des contenus de formation pour le déploiement en 2026 de la nouvelle architecture de formation ;
- réflexion et proposition pour validation par le Comité directeur de nouveaux critères pour le maintien en activité des diplômés acquis ;
- présentation, lors de la réunion des présidents de Ligue, de l'avancée des travaux de la nouvelle architecture de formation et du programme prévisionnel de mise en œuvre ;
- modification des modalités de délivrance des diplômes fédéraux par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- mise en place de formations nationales :
 - Formations de Formateurs Animateur/TR/CCR/CO à VTT : 25 et 26 janvier à Tomblaine (54) ;
 - Formation de Formateurs en visio : Délégué-Arbitre Régional le 25 février, Contrôleur des Circuits Régional le 27 février, Traceur Régional les 3 et 5 juin ; Animateur les 10 et 18 juin ;
 - Formation d'Animateurs pour 4 moniteurs du CNSD au regard de la convention FFCO-CNSD début juillet.
- mise en place de séminaires :
 - Séminaire TN/CCN de CO à VTT : 11 et 12 janvier 2025 à Fontainebleau ;
 - Séminaire Moniteurs : 11 et 12 octobre 2025 à Saint-Etienne et forêt proche ;
 - Séminaire TN/CCN de CO pédestre : 13 et 14 décembre 2025 à Paris.
- préparation du calendrier des formations 2026 (qui reste à finaliser) :
 - Formations de formateurs Module Initial en visio : 19, 22 et 29/01
 - Formation et Séminaire TN/CCN de CO à VTT : 10 et 11/01/25 à Fontainebleau ;
 - Formation TN : 24 et 25/01/2026 à Fontainebleau ;
 - Formation réservée aux sportifs de haut niveau : 01/02 et 01/03 à Lyon (69) ;
 - Formation de Formateurs Animateur : 02 et 03/02/2026 pour le CNSD.

Sans compter la gestion régulière des demandes : diffusion de documents suite aux formations ou séminaires, validation des formations, inscription des formations sur le site fédéral, suivi de l'activité des diplômés... et la mise à jour des contenus de formation au regard des évolutions règlementaires et des constats remontés par les experts et les ligues (assuré par le CTS, Rémi GARDIN).

Les évolutions de l'architecture de formation, les modifications dans les contenus, les critères d'activité ou les modalités de validation s'inscrivent dans la volonté de permettre aux bénévoles de monter en compétences. Cette rénovation de la formation, modifiant celle construite il y a une quinzaine d'années, va se déployer au cours de l'année 2026.

Fin 2025, le nombre de diplômés détenus est de 4194 ; 1422 licenciés (27,3 % de femmes) en ayant validé au moins un soit 19,3 % des licenciés D/H18 et plus (15,8 % en 2024 – 4 diplômés détenus par des D/H16). Un effort est à faire auprès des femmes : près d'une sur 8 est diplômée alors que c'est le cas d'un homme sur 4.



En moyenne, une personne détient 2,9 diplômes – 2 pour les femmes ; 3,3 pour les hommes –. En fait, près des deux tiers des femmes n'en disposent que d'un alors que ce n'est le cas que de 39,5 % des hommes. Quand la personne ne détient qu'un seul diplôme, c'est animateur (75,6 %), traceur (15,3 %) et délégué-arbitre (7,8 %) pour les femmes ; animateur (56,5 %), traceur (32,5 %) et délégué-arbitre (7,8 %) pour les hommes.

La répartition des diplômes pour les licenciés 2025 est la suivante :

	Hommes	Dames	% D	H + D	% diplômes
Animateur	736	298	28,8	1034	30,2
Moniteur	172	39	18,5	211	6,2
Entraîneur	49	4	7,5	53	1,5
TR	705	158	18,3	863	25,2
TN	168	25	12,9	193	5,6
CCR	367	62	14,4	429	12,5
CCN	78	6	7,1	84	2,4
ADR	325	84	20,5	409	11,9
DN	53	8	13,1	61	1,8
AN	79	12	13,8	91	2,7
				3428	
Animateur CO à VTT	41	9		50	14
TR CO à VTT	102	14		116	32,6
TN CO à VTT	46	7		53	14,9
CCR CO à VTT	93	13		106	29,8
CCN CO à VTT	28	3		31	8,7
				356	
T CO à Ski	17	2		19	65,5
CC CO à Ski	10	0		10	34,5
				29	
Formateur Animateurs	77	12		89	23,4
Formateur Cartographie de proximité	11	2		13	3,4
Formateur CCR	64	5		69	18,1
Formateur DAR	47	6		53	13,9
Formateur Moniteurs	46	4		50	13,1
Formateur TR	75	5		80	21
Formateur TN	18	2		20	5,2
Formateur Régional CO à VTT	6	0		6	1,6
Formateur National CO à VTT	1	0		1	0,3
				381	

Si le développement de séminaires de formation continue dans tous les domaines est une réalité au niveau national, la mise en place de séminaires au niveau des ligues reste très variable et la mutualisation n'est que peu mise en œuvre. Le CTS est à disposition sur demandes des ligues pour travailler sur des contenus ou intervenir directement.

La commission va s'appuyer sur l'analyse des diplômés actuels pour définir les objectifs et actions à mener afin d'attirer davantage de licenciés, notamment jeunes et femmes, vers ces fonctions et de maintenir un niveau d'expertise optimal pour des organisations de qualité.



Quelques statistiques pour 2025 (orienteurs relicenciés au 29 janvier 2025) :

- 193 diplômes attribués à 151 personnes (28,5% de femmes) ; 183 en CO Pédestre et 10 pour la CO à VTT =
 - . 51 animateurs + 3 en CO à VTT ; 13 moniteurs ; 3 entraîneurs,
 - . 29 TR + 8 TR en CO à VTT ; 4 TN + 4 en CO à VTT + 1 à CO à Ski,
 - . 7 CCR + 5 en CO à VTT ; 2 CCN + 1 en CO à VTT,
 - . 12 DAR ; 3 AN ; 3 DN,
 - . 11 Formateurs d'Animateurs + 13 de CCR + 4 de DAR + 3 de Moniteurs + 11 de TR + 1 en CO à VTT.

- 12 ligues =
 - . 42 en Nouvelle-Aquitaine, la ligue la plus dynamique en matière de formation : 40,5% comme traceur (dont 2 TN et 4 VTT), un tiers comme animateurs,
 - . 38 en Grand Est dont plus de la moitié comme formateurs et près d'un quart comme animateur (dont 2 VTT),
 - . 37 en Auvergne Rhône Alpes dont près des deux tiers comme éducateurs (17 + 1 animateurs, 7 moniteurs),
 - . 17 en Bretagne dont 70,6% comme formateurs,
 - . 12 en Provence Alpes Côte d'Azur dont la moitié comme traceur,
 - . 11 en Normandie (5 traceurs, 4 formateurs),
 - . 9 en Ile-de-France et en Occitanie pour moitié animateurs, 8 en Bourgogne Franche Comté pour moitié CCR, 4 en Hauts de France, 3 en Pays de la Loire (formateurs) et 2 en Centre Val de Loire.

Composition de la commission

Caroline CLERC, Bernard DAHY, Lucien GARCIA, Thierry GEYER, Michel HUET, Mickaël PARZYCH, Rémi GARDIN (CTS)



CONSEIL NATIONAL DE L'ÉTHIQUE

Michel EDIAR, Président

Le rôle du Conseil National de l'Éthique est défini à l'article 10-1 des statuts de la Fédération dont vous trouverez ci-dessous un extrait :

.../...Conformément à la loi n° 2017-261 du 1er mars 2017 visant, en particulier, à préserver l'éthique du sport chez une fédération délégataire, la Fédération a établi une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par ladite loi. Le Comité directeur institué au sein de la Fédération, un Conseil National de l'Éthique, chargé de l'assister dans son fonctionnement. Ce conseil dispose d'un pouvoir d'appréciation indépendant et est habilité à saisir les organes disciplinaires compétents. De plus, il est chargé de veiller à l'application de cette charte et aux respects des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitements des conflits d'intérêts .../ ...

- Membres :

Pour l'olympiade 2025-2028, le Comité directeur fédéral a désigné les personnes suivantes pour siéger au sein du Conseil National de l'Éthique :

Nelly DEVILLE, Sandrine TAISSON, Charlotte BOUCHET, Michel CHARIAU, Daniel ANDRE, Michel EDIAR.

- Activités :

Le Conseil National de l'Éthique s'est réuni une fois le 16 avril 2025 en visio-conférence. Le compte-rendu de cette réunion est consultable sur le site internet de la fédération dans l'espace dédié au Conseil National de l'éthique (<https://www.ffcoorientation.fr/ethique-et-integrite/conseil-national-de-l-ethique/>).

- Saisine :

Le Conseil National de l'Éthique a été saisi officiellement par le président de la FFCO une fois dans l'année concernant un avis sur l'article XVI.8 du règlement des compétitions. Le Conseil a traité ce point lors de sa réunion du 16 avril 2025. Le résultat de sa délibération est détaillé dans le compte rendu de la réunion.

Composition de la commission

Daniel ANDRE (PZ), Charlotte BOUCHET (AR), Michel CHARIAU (IF), Nelly DEVILLE (GE), Sandrine TAISSON (IF)



COMMISSION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Alix VILLAR, Présidente

1. Introduction

1.1 Rappel du rôle de la commission

La commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN) est l'instance représentative des sportifs de haut niveau (SHN) de la Fédération française de course d'orientation. Créée conformément au Code du sport, elle garantit la participation des SHN aux instances dirigeantes de la fédération.

La CAHN recense les besoins des athlètes, relaie leurs préoccupations et défend leurs intérêts auprès du Bureau directeur et du Comité directeur. Elle désigne deux représentants, un homme et une femme, siégeant avec voix délibérative.

Elle constitue également un espace de dialogue et de médiation entre les SHN, l'encadrement des équipes de France et la fédération.

Ses travaux visent à renforcer la place et la reconnaissance des athlètes dans la gouvernance fédérale, tout en structurant un travail interne au groupe SHN afin de traiter les enjeux propres au haut niveau.

1.2 Contexte 2025

La commission des Athlètes de Haut Niveau a été créée durant l'année 2024, conformément aux évolutions réglementaires fédérales visant à renforcer la représentation des sportifs au sein des instances de gouvernance.

Lors du processus électoral initial, une seule personne a été élue sur les quatre sièges prévus par les statuts. Trois postes sont donc restés vacants à l'issue de cette élection.

Cette situation a eu un impact direct sur la capacité de la commission à exercer pleinement ses missions, telles que prévues par les textes réglementaires. En configuration incomplète, la commission n'a pas pu déployer l'ensemble de ses prérogatives, ni fonctionner selon le cadre optimal prévu par les règlements fédéraux.

L'année 2025 a ainsi constitué une année d'installation et de structuration, marquée par la nécessité de poser les bases institutionnelles et opérationnelles de la commission.

1.3 Objectifs fixés pour 2025

Dans ce contexte, les objectifs prioritaires pour l'année 2025 ont été les suivants :

1. Assurer la représentation des athlètes au sein des instances fédérales

Installer les deux représentants de la commission des Athlètes de Haut Niveau (Lucas BASSET et Alix VILLAR) au sein des instances fédérales compétentes, notamment le Bureau directeur et le Comité directeur, afin de garantir la présence effective de la voix des sportifs dans les processus décisionnels.

2. Structurer le cadre de fonctionnement de la commission

Élaborer et formaliser un règlement intérieur définissant : les modalités de fonctionnement, les missions de la commission, les règles de gouvernance interne, les modalités de consultation des athlètes.

3. Compléter la composition de la commission

Préparer l'organisation d'une nouvelle élection afin de pourvoir les trois sièges vacants.

4. Mettre en place un canal de communication dédié aux athlètes

Créer un outil de communication structuré permettant de diffuser les informations fédérales aux athlètes, de recueillir leurs retours et préoccupations, de permettre une identification claire de la commission et de ses représentants. Cet objectif visait à poser les bases d'un dialogue régulier et institutionnalisé entre les sportifs et la Fédération.



2. Actions menées en 2025

2.1 Structuration et fonctionnement de la commission

Relation avec la Direction Technique Nationale

Le principal lien de travail s'est structuré autour de Marie-Violaine PALCAU, Directrice Technique Nationale en charge du haut niveau. Cette relation a été déterminante dans la phase d'acculturation et de compréhension des enjeux institutionnels du haut niveau.

La relation étroite avec la Directrice Technique Nationale a constitué un appui structurant pour la commission en 2025. Elle soulève toutefois la question de savoir si cet accompagnement relève réellement des missions de la DTN et si Marie-Violaine dispose du temps nécessaire pour continuer à l'assurer pleinement.

Rédaction et adoption du règlement intérieur

La rédaction du règlement intérieur de la CAHN a constitué une priorité structurante de l'année 2025.

La rédaction du règlement intérieur de la CAHN a constitué une priorité structurante de l'année 2025. Ce travail a été réalisé en lien étroit avec Marie-Violaine (DTN) afin de vérifier la conformité avec les obligations réglementaires, et en concertation avec les athlètes, pour s'assurer que leurs besoins et contraintes étaient pris en compte.

Le règlement intérieur formalise notamment :

- Les missions de la commission : représentation des sportifs de haut niveau auprès des instances fédérales, recueil et transmission de leurs avis, médiation sur les problématiques spécifiques.
- Les modalités de fonctionnement : organisation des réunions, groupes de travail, procédure de décision et de consultation des SHN.
- Les principes de représentation et de transparence : parité hommes/femmes, diversité des profils, publicité des travaux et des comptes rendus.
- Le rôle des représentants aux instances fédérales : désignation de deux représentants (un homme et une femme) siégeant avec voix délibérative au Bureau et au Comité directeurs, ainsi que leur participation aux commissions fédérales concernées.
- Les modalités de remplacement et d'élection : règles en cas de vacance, conditions d'éligibilité et déroulement du scrutin.
- Les principes de conduite et d'éthique : indépendance des membres, respect des valeurs fédérales et du bien-être des athlètes.

Préparation du renouvellement de la Commission

Un travail d'identification et de mobilisation de candidats potentiels a été engagé en vue de pourvoir les sièges vacants. Cette démarche proactive auprès des SHN visait à susciter des engagements volontaires lors de la prochaine élection CAHN pour les 3 sièges vacants.

La préparation du processus électoral a ainsi constitué un axe structurant de l'année. L'élection doit être mise en place en 2026.

2.2 Communication et sondage auprès des SHN

En 2025, la Commission a poursuivi un travail de relais et de consultation auprès des SHN. Un sondage a notamment été réalisé concernant la retransmission TV 2026 ainsi que la future refonte du site vitrine (prévue début 2026), en particulier sur la structuration de l'onglet haut niveau, la présentation des équipes de France, la mise en avant des athlètes et l'accessibilité des documents clés. Les retours reçus s'inscrivent globalement dans la continuité de l'existant, sans demande de modification majeure.

Par ailleurs, suite au Comité directeur du 17 février 2025, une communication spécifique a été faite auprès des SHN concernant la baisse de 18 % (-40 000 €) de la subvention du contrat de performance. La Commission a assuré un rôle d'explication et de transparence sur ces enjeux budgétaires, en lien avec la DTN.



2.3 Recueil et transmission des avis des SHN

Nombre de retour formalisé CAHN auprès des instances fédérales (Commission, BD, CD) = 6.

L'essentiel de l'activité 2025 a reposé sur le recueil des avis des SHN et leur formalisation auprès des organes compétents (Bureau directeur, commissions fédérales). Cette démarche s'est appuyée sur des consultations directes, des sollicitations individuelles et des échanges collectifs avec les athlètes haut niveau.

Plusieurs notes et retours ont été transmis :

Éthique - utilisation des cartes (mars 2025)

La Commission a proposé des pistes de réflexion pour clarifier les conditions d'usage des cartes financées par la FFCO. Les SHN peuvent courir sur ces cartes uniquement dans le cadre d'entraînements organisés par la FFCO jusqu'à un an avant une compétition nationale ou régionale. Les cartes non financées suivent le régime habituel, et les règles sont communiquées aux clubs concernés pour garantir équité et transparence.

Réflexion sur le règlement des compétitions (mars 2025)

La Commission a proposé des adaptations pour harmoniser le calendrier national avec la saison internationale et optimiser les formats urbains et de sprint : introduction d'un format KO-sprint, à juxtaposer avec un CF Sprint élite.

Avis sur la communication haut niveau (début 2025)

Plusieurs erreurs ont été relevées dans COMag et sur les réseaux sociaux (résultats erronés, légendes et noms incorrects, usage inapproprié de ChatGPT). La Commission a recommandé une relecture systématique, la désignation d'un référent communication et un renforcement du lien entre rédacteurs et SHN pour garantir exactitude et pertinence des contenus.

Avis sur la Gold WRE (mars 2025)

La Commission est globalement favorable aux Gold World Ranking Events, utiles au développement de la discipline et à l'ouverture des compétitions. Elle note toutefois que le coût et le prize money peuvent limiter la faisabilité en France et recommande de favoriser la participation de coureurs étrangers pour garantir équité et diversité.

Retour sur la dotation haut niveau 2025 (juin 2025)

Des problèmes de couleurs, de design et de "fit" des maillots ont été signalés, ainsi que des difficultés de production sur certaines pièces. Les SHN ont insisté sur l'importance de recevoir l'intégralité de la dotation demandée en début de saison pour assurer un équipement adapté à toutes les compétitions.

Retour global après saison 2025

La Commission recommande de recentrer les articles sur du contenu personnalisé et validé par le chargé de communication, avec l'appui ponctuel des athlètes. Elle préconise de clarifier les messages sur les sélections, d'éviter les photos de remplaçants et de soigner la qualité des vignettes et miniatures. La réactivité s'est améliorée et les formats courts (YouTube) touchent un large public, mais il reste à réduire les délais de diffusion et à réserver les contenus World Masters au compte FFCO.

2.4 Focus sur la communication fédérale sur le haut niveau

Un point d'amélioration majeur remonté par les SHN concerne la communication de la FFCO sur le haut niveau. Les retours font état d'un manque de lisibilité, d'une visibilité insuffisante des équipes de France, d'un accès perfectible aux informations importantes.

En 2025, des avis réguliers ont été transmis à la Commission Communication.

L'intégration formelle de la CAHN au sein de la Commission Communication constitue un objectif prioritaire pour 2026.



2.5 Participation aux travaux fédéraux

La Commission a été représentée à toutes les réunions du Bureau directeur et du Comité directeur grâce aux 2 représentants. Ils ont essayé aussi au maximum de se déplacer en présentiel quand cela était possible (CD d'avant AG, Réunion des présidents de Ligue).

En 2025, la Commission, au travers de ses 2 représentants, a choisi de ne pas être intégrée de manière permanente dans d'autres commissions fédérales. Ce choix s'explique par un manque de temps des 2 membres et du besoin de s'accoutumer d'abord au fonctionnement des organes de la FFCO.

Toutefois, une participation ponctuelle à certains travaux a été assurée, notamment à la Commission Calendrier (juin 2025).

3. Difficultés rencontrées en 2025

En 2025, la Commission a fonctionné avec un seul membre élu, concentrant l'ensemble de la charge de travail sur une seule personne. Cette composition incomplète n'a pas permis d'organiser de réunion formelle des membres de la Commission au cours de l'année.

La réunion élargie initialement prévue avec les SHN lors du week-end haut niveau n'a également pas pu se tenir, en raison de la blessure de la membre élue, empêchant sa présence. Ce temps devait permettre un travail stratégique sur les priorités des SHN. Ce temps d'échange est néanmoins nécessaire, il doit être reprogrammé en 2026.

L'année 2025 a ainsi été principalement consacrée au maintien du lien avec les sportifs de haut niveau et à la consolidation des bases structurelles nécessaires au fonctionnement futur de la Commission, laissant peu de marge pour développer des projets transversaux, notamment en matière de communication.

4. Perspectives 2026

Les priorités pour l'année 2026 s'articulent autour d'un renforcement de la structuration et du fonctionnement de la Commission. Il s'agira en premier lieu d'organiser une élection afin de pourvoir les sièges vacants et de rétablir une représentation complète. L'objectif est de mettre en place un fonctionnement collégial à quatre membres, permettant une meilleure répartition des missions et une continuité dans le travail engagé.

Enfin, une intégration plus formelle au sein de la Commission Communication sera recherchée, afin de renforcer la coordination, la cohérence des messages et la prise en compte des enjeux spécifiques aux sportifs de haut niveau.



COMMISSION PRATIQUES SPORTIVES

Jean-Philippe STEFANINI, Président

La commission Pratiques sportives est organisée en plusieurs sous-commissions d'une part par discipline : course d'orientation pédestre, course d'orientation à VTT, course d'orientation à ski et d'autre part par thématiques communes : classement et calendrier.

La vocation des sous commissions est de réfléchir aux moyens d'assurer le développement de notre sport, et si nécessaire de proposer des évolutions dans les domaines de l'organisation et du règlement des compétitions.

Les évolutions du Règlement des compétitions sont à retrouver [dans le document « Quoi de neuf dans le RC 2026 »](#), en ligne sur le site fédéral.

De façon générale, le règlement des compétitions a été expurgé des paragraphes relatifs à des pratiques devenues minoritaires pour lesquelles la Fédération n'organise pas ou plus de championnat de France (Orientation de précision et Course d'Orientation multisports). Des documents restent disponibles pour guider d'éventuels organisateurs dans la mise en place de manifestations spécifiques à ces deux disciplines.

Les règles techniques et de sécurité ont été revues avec notamment l'introduction de règles relatives aux rogaines.

❖ SOUS-COMMISSION CO À PIED

Jean-Philippe STEFANINI, responsable

La sous-commission course d'orientation pédestre s'est réunie à quatre reprises en visio-conférence.

L'axe principal de travail a été de réfléchir aux modifications à apporter aux systèmes de qualification des championnats de France individuels de façon à permettre aux meilleurs coureurs français d'y participer quelle que soit sa ligue d'appartenance. Le système en vigueur depuis quelques années, basé sur des qualifications au niveau des ligues, présentait plusieurs inconvénients (date unique par format, quotas dépendant du nombre de licenciés dans la ligue sans référence au niveau technique, ...), induisait une lourdeur administrative (établissement de quotas sportifs et de quotas administratifs) et conduisait à exclure des coureurs dont le niveau de performance était supérieur à celui du dernier qualifié. La sous-commission a bâti sa réflexion sur un mécanisme de qualification conservant les qualifications automatiques pour les athlètes de haut niveau, élargissant le nombre de coureurs qualifiés au titre de l'année précédente et retenant ensuite le critère du classement national pour établir la liste des qualifiés. De façon à garantir à toutes les ligues la possibilité d'avoir au moins un coureur par catégorie qualifié, une qualification directe lors des championnats de ligue a été maintenue. Plusieurs simulations ont été effectuées pour arriver à une proposition d'évolution du règlement des compétitions sur ce sujet qui a été adoptée par le Comité directeur.

La sous-commission a également travaillé sur l'organisation du championnat de France des clubs. En lien avec la commission Formation (sur le sujet des modalités de maintien des diplômes des experts nationaux) et avec la commission Jeunes (sur le sujet des critères des écoles de Course d'orientation), elle a proposé des aménagements des critères nécessaires par division. Elle a aussi traité le cas des clubs ne pouvant pas présenter une équipe dans la division pour laquelle le club est qualifié. Enfin elle a fait des propositions pour un retour en arrière pour la composition des équipes du trophée Thierry Gueorgiou. L'ensemble des propositions de la sous-commission sur ce sujet ont également été retenues par le Comité directeur.



Bilan des raids orientation

Par Mireille SAVORNIN

O'Bivwak 2025 a rassemblé plus de 2500 participants pour une semaine d'orientation, d'activités et de convivialité au Massif du Meygal.

Événements

- La 44^e édition s'est tenue du 3 au 8 juin 2025.
- Début avec la Balade Santé pour seniors et personnes en situation de handicap.
- Plus de 200 élèves ont participé au Sco'bivwak le 5 juin.



Compétitions

- Les 7 et 8 juin, plus de 2500 participants ont pris part à plusieurs épreuves : Raid, Trail, Rando et Découverte O'Bivwak.
- Les concurrents ont bivouaqué près de Queyrières avec une vue sur le massif.

Ambiance et activités

- Ambiance conviviale avec musique, buvette, massages et repas chaud préparé par un traiteur local.
- Les participants ont reçu des cadeaux souvenirs confectionnés par une entreprise locale.

Le samedi soir, les concurrents des trois premières épreuves se sont retrouvés sur le lieu magique du bivouac adossé au village de Queyrières avec une vue incroyable sur les succs du massif du Meygal.

Repos bien mérité pour toutes ces équipes après s'être orientées pour trouver les balises, grâce à la carte spécialement réalisée pour l'événement. Un groupe de musique animait les arrivées, tandis que certains se désaltéraient à la buvette et d'autres se faisaient masser chez les ostéo... avant de se préparer la popote au milieu des mille tentes installées dans ce grand champ. Ambiance magique et conviviale !

Le dimanche matin, ils ont traversé une autre portion du Massif du Meygal avant de rejoindre la ligne d'arrivée à Saint Julien Chapteuil où un repas chaud préparé par un traiteur local et offert par l'organisation les attendait. Les participants ont également découvert les animations, le marché de producteurs et échanger avec nos partenaires. En souvenir, coureurs comme bénévoles sont repartis avec un cadeau confectionné par une entreprise de Haute-Loire.

Un grand merci à tous les bénévoles, les partenaires, les locaux, les participants !



Le raid de la Vallée de La Blanche 2025 se déroule dans de bonnes conditions sauf la pluie du samedi qui rend le terrain et la lecture de carte plus difficiles mettant sur ce premier jour les participants et leur condition physique à dure épreuve. Des moyennes de 16 kilomètres par jour avec entre 1000 mètres et 560 mètres de dénivelé qui permettent à tous de faire une belle course suivant le niveau choisi.

Les équipes des plus jeunes jouent avec la pluie et s'en sortent remarquablement, félicitations à la famille Monti.

Une coupe de France disputée avec des équipes motivées et des participants tenaces qui finissent sur les circuits A en 6h08mn56s et sur le D en 5h16mn19s ce qui représente de belles performances.

Le terrain des deux jours était varié et en altitude et les participants trouvent le décor somptueux.

A l'issue de deux raids (O'Biwak et la Vallée de La Blanche) avec le même binôme et dans le circuit imposé par le règlement des raids d'orientation, 3 équipes sont récompensées.

Il conviendra de faire plus de publicité pour la coupe.

En 2026, un troisième raid s'inscrira dans notre lignée et participera à la coupe de France des raids orientation.

Comme depuis 10 ans maintenant, le raid de la Vallée de La Blanche a accueilli des élèves de l'Ecole de Polytechnique. Ce sont les anciens qui ont tenu le flambeau et participaient avec de belles énergies, contribuant à rendre ces retrouvailles très chaleureuses et sportives.

Toutes les équipes sont rentrées dans les temps prévus. Les circuits ont fait l'unanimité des participants. L'équipe d'organisation était au complet des amis et bien soudée. Merci à vous tous de nous suivre dans nos folies depuis si longtemps.

Le renouvellement des effectifs du raid de la Vallée de La Blanche et la relance de la coupe est aussi attribués au rédacteur du COMag, un super travail d'annonce fait qui a bien remis en évidence ce format de course. On compte sur lui en 2026 !

Merci aussi à Nathalie (FFCO) et à Mathieu VINCENT du département pour son affichage dans le festival Outdoor de Digne. Et merci à toute l'équipe organisatrice du raid.



Composition de la sous-commission

Marie BARRIERE, Benjamin CLEMENT-AGONI, Rémi DUBOIS, Sylvie MARCHESIN et Patrick ROBIN (CDFFCO) - Yannick BEAUVIR, Stéphane BERTHELOT, Virginie BLUM, Christian CACHARD, Nelly DEVILLE, Jeanette JANSSON, Mireille SAVORNIN (Raid orientation), Thierry VERMEERSCH - Simon LEROY (CTS référent)

❖ SOUS-COMMISSION CO À SKI

Jean-Philippe STEFANINI, responsable

La sous-commission Course d'orientation à ski ne s'est réunie que de façon informelle.

Aucun changement notable n'a été proposé sur la partie règlementaire.

La saison 2025 a été marquée par l'organisation d'un seul week-end de championnats de France (sprint, moyenne distance, relais de catégorie + une départementale sprint) sur Arvieux. Merci à l'ATHLETIC CLUB AURELIEN pour cette superbe organisation.

Le club HAUTES-VOSGES ORIENTATION a de son côté organisé deux départementales dans les Vosges et dans le Haut-Rhin.

2026 sera en revanche une année sans championnats de France de Course d'Orientation à ski en l'absence de toute candidature.

Pour donner suite à la décision du Comité International Olympique de retenir la France comme organisateur des Jeux Olympiques d'hiver en 2030, la sous-commission a également pris langue avec l'International Orienteering Federation (IOF) à qui elle a transmis les rares informations qu'elle a pu obtenir du CNOSF sur la procédure pour que l'IOF puisse déposer un dossier au titre des sports additionnels pour la course d'orientation à ski. L'absence d'une vraie dynamique de développement de cette discipline en France n'aide cependant guère pour une telle démarche.

Composition de la sous-commission

Céline DODIN et Joël POULAIN (CDFFCO)

Laurent ASTRADE, Charlotte BOUCHET, Michel DENAIX, Christina FRITZ, Rudy GOUY, François JANOD

❖ SOUS-COMMISSION CO À VTT

André HERMET, responsable

La sous-commission CO à VTT travaille dans le sens de la Fédération afin que les courses de niveau national ou celles de proximité, permettent un accueil des pratiquants, licenciés de la FFCO, d'autres fédérations ou non licenciés, avec une qualité des circuits proposés autant pour la promotion de la discipline que pour préparer le haut niveau.

Réunion sous-commission CO à VTT et séminaire

La sous-commission composée de 5 membres s'est réunie 3 fois en visio conférence. Le séminaire a aussi permis des échanges en présentiel.

Le séminaire devant regrouper cette année les experts de l'année N+1 et ceux de N-1 et les diplômés souhaitant mettre à jour leurs connaissances, a été très peu fréquenté. Cela a, malgré ces absences, permis des échanges conséquents entre les membres de la sous-commission, tous présents, les 3 stagiaires en formation nationale et 1 TNVTT qui sera CCNVTT stagiaire en 2026 : soit 9 personnes présentes.

Calendrier

La sous-commission a validé les dossiers de demandes d'organisation de niveau national 2026. RAIDLINK'S 0705AR, Bol d'Air 3812AR, BROS 4012NA, SACAPA Nancy Orientation 5402GE, COPIDO 6917AR. Les 6 formats de championnat de France seront organisés, 4 nationales complètent les 5 WE nationaux.

2 dossiers de AR pour 2026 arrivés plusieurs mois après la date limite ont été rattrapés (octobre).



Depuis 2025 les dépôts des dossiers de demandes d'organisation des courses nationales et championnats de France de CO à VTT sont ouverts 18 mois avant la date limite d'envoi du 1^{er} juin N-1. Les dossiers sont examinés et validés au plus vite. A ce jour aucun dossier n'a été déposé pour 2027.

Cette mesure a été demandée pour que les organisateurs puissent connaître rapidement si leur dossier est validé, ceci afin qu'ils puissent travailler au plus vite et sereinement sur leur organisation.

Règlement des compétitions

Ajout des catégories DH75 et DH80.

Une réflexion a été menée sur la durée des parcours et le regroupement de catégories sur les circuits. Après différentes propositions dont la synthèse a été faite par Michel DENAIX, la sous-commission a préféré maintenir le tableau des durées et des regroupements de catégories à l'identique que celui de 2025.

Un rappel aux traceurs et aux contrôleurs des circuits d'être vigilant à la durée des circuits.

Formation et experts CO à VTT

Actuellement sont formés : 85 TRCOVTT, 78 CCRCOVTT, 76 TNCOVTT, 22 CCNCOVTT, 273 DAR, 65 AN, 38 DN.

La formation nationale annuelle a été effectuée pour 3 stagiaires investis sur des compétitions 2026 avec leur participation au séminaire.

2 formations régionales COVTT ont été effectuées en Rhône-Alpes en novembre 2025 pour 10 stagiaires AURA et en Ile de France pour 6 stagiaires IDF.

Haut Niveau

Les résultats internationaux autant chez les jeunes que chez les juniors et seniors sont encourageants et sont une source de motivation pour les clubs qui s'investissent dans cette discipline.

L'aide fédérale contribue fortement à la représentation de la France au plan international.

Travaux et réflexions en cours

1) Etude de possibilité de n'avoir qu'un seul expert sur les courses effectuant la fonction de contrôleur juge- arbitre avec un jury constitué de 3 experts volontaires présents sur la course et désignés par le CJA.

Un état des lieux des experts actuels ayant les 3 compétences est en cours.

Seraient susceptibles d'intervenir en CJA (régional ou national) selon la totalité de leurs compétences c'est-à-dire CCNVTT + DN + AN ou CCRVTT + DAR.

2) Elaboration d'un questionnaire pour sonder l'opinion des pratiquants CO à VTT concernant la durée, la technicité des parcours et le regroupement des catégories (problèmes récurrents chaque année pour satisfaire tout le monde).

Ce questionnaire sera proposé à la commission Pratiques sportives pour validation.

Sa mise en œuvre serait effectuée en direct sur les lieux de course et/ou sur réponse en ligne.

Composition de la sous-commission

Michel DENAIX, Dominique ETIENNE, Bernard MORTELLIER, Alain POURRE



• SOUS-COMMISSION CALENDRIER

Sylvie MARCHESIN et Benjamin CLEMENT-AGONI, responsables

Au sein de la Commission Pratiques sportives, la sous-commission Calendrier pilote l'élaboration du calendrier national. Elle est chargée de fixer les dates du calendrier, de lancer les appels à candidatures, d'assurer le traitement administratif des dossiers de candidatures pour les compétitions nationales (groupes B1 et C1) et de désigner les experts nationaux titulaires et stagiaires (en lien avec les Commissions Juges-Arbitres et Formation).

A. Activités de l'année 2025

1. Suivi du calendrier 2025

Toutes les compétitions inscrites au calendrier national 2025 ont eu lieu :

- CO à pied : 7 Championnats de France, le Critérium National des Equipes et 8 Nationales,
- CO à VTT : 6 Championnats de France et 6 Nationales,
- CO à ski : 3 Championnats de France,
- Raids : 2 raids (O'Bivwak et la Vallée de La Blanche).

Merci aux organisateurs de tous ces événements !

2. Élaboration des calendriers 2026 et 2027

Le calendrier des manifestations de CO à pied est élaboré en N-2 ; le calendrier des manifestations de CO à VTT, CO à ski et raids orientation est élaboré en N-1.

a) Calendrier 2027 CO à pied

L'appel à candidatures a été lancé le 04/03/2025 auprès de tous les clubs, comités départementaux et ligues (avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 01/06/2025).

3 relances ont été faites le 12/06/2025, le 09/09/2025 et le 03/12/2025.

Un appel à candidatures spécifique pour l'organisation de la Junior European Cup (JEC), dont c'est au tour de la France de l'organiser en 2027, a également été lancé le 11/04/2025.

À ce jour, le calendrier CO à pied 2027 compte 5 Championnats de France, 6 Nationales, O'France et la JEC.

Nous restons toujours en attente de candidature pour les Championnats de France de Nuit et de Sprint et le Critérium National des Equipes.

Aucune candidature n'a été reçue pour les Nationales Sud-Ouest.

b) Calendrier 2026 CO à VTT, CO à ski et raids orientation

Le calendrier de ces disciplines est élaboré en concertation avec les sous-commissions compétentes.

L'appel à candidatures a été lancé le 04/03/2025 auprès de tous les clubs, comités départementaux et ligues (avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 01/06/2025).

Une relance a été faite le 12/06/2025.

Le calendrier CO à VTT 2026 compte 6 Championnats de France et 4 Nationales.

Pour les raids, outre les traditionnels Raids O'Bivwak et la Vallée de La Blanche, un nouveau raid fera son apparition au calendrier 2026 : le Grand Raid Altitude.

Aucune candidature n'a été reçue pour la CO à ski.

Un immense merci à toutes les structures qui se sont portées candidates. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans l'organisation de ces manifestations !



c) Calendrier 2027 CO à VTT

À compter du calendrier 2027, le Comité directeur fédéral a décidé, sur proposition de la sous-commission CO à VTT, d'avancer la date limite de dépôt des dossiers de candidatures pour la CO à VTT du 01/06/N-1 au 31/12/N-2.

Dans ce cadre, un appel à candidatures a été lancé le 12/06/2025 auprès de tous les clubs, comités départementaux et ligues (avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 31/12/2025).

Une relance a été faite le 27/10/2025.

À ce jour, aucune candidature n'a encore été reçue.

Un appel à candidatures spécifique pour l'organisation des Championnats du Monde Vétérans de CO à VTT (WMMTBOC) 2027 a également été lancé le 12/06/2025. Cet appel à candidatures s'est avéré infructueux.

3. Désignation des experts nationaux

Depuis 2025, cette mission est partagée avec la Commission Juges-Arbitres.

Les experts désignés par la FFCO sont chargés d'apporter un soutien technique et administratif aux organisateurs, afin de s'assurer que les compétitions nationales se déroulent dans les meilleures conditions et dans le respect des règlements fédéraux.

Nombre d'experts missionnés en 2025 :

- CO à pied : 11 délégués, 2 délégués stagiaires, 13 arbitres, 2 arbitres stagiaires, 11 contrôleurs, 2 contrôleurs stagiaires,
- CO à VTT : 6 délégués-arbitres, 1 délégué-arbitre stagiaire, 5 contrôleurs, 2 contrôleurs stagiaires,
- CO à ski : 1 délégué-arbitre, 1 délégué-arbitre stagiaire, 1 contrôleur,
- Raids : 2 délégués-arbitres, 2 contrôleurs.

3 Event Advisers ont également été désignés pour les 5 courses « World Ranking Event ».

Cela représente environ 2 650 heures de bénévolat. Merci à tous les experts pour leur investissement !

À l'instar de la dotation des Arbitres Nationaux en 2023, les Délégués Nationaux ont à leur tour été dotés d'une veste en 2025 :



4. Contribution au projet fédéral 2025-2028

Dans le cadre du projet de développement fédéral 2025-2028, la sous-commission Calendrier participe à la mise en œuvre de l'action PS1 (Donner une visibilité plus claire des compétitions règlementées de CO) de l'axe stratégique « Diversification de l'offre de pratiques ».

Elle est notamment responsable du suivi des actions suivantes :

PS1A : Rendre plus logique et attirant le calendrier des compétitions : mener des réflexions sur l'architecture du calendrier national (couplages des formats, attractivité des nationales, prise en compte du calendrier international).

PS1F : Encourager les candidatures à l'organisation des compétitions nationales.

Les travaux sur l'action PS1A ont été lancés en 2025. Dans ce cadre, la sous-commission Calendrier a réuni l'ensemble des sous-commissions de la commission Pratiques sportives, ainsi que la Commission des Athlètes de Haut Niveau et la

Commission Jeunes, le 24/06/2025 pour réfléchir sur l'architecture du calendrier national. Les débats de la réunion se sont orientés sur 2 thématiques : l'avenir des Nationales et le calendrier des formats Sprints.

S'agissant des Nationales, il y a eu consensus sur leur maintien mais sans chercher à en avoir systématiquement une dans chaque zone chaque année.

S'agissant du calendrier des formats sprints, une réflexion a eu lieu sur le Championnat de France de Sprint, course complexe à organiser.

Les propositions qui ont émergé sont les suivantes :

- Maintien d'un Championnat de France de Sprint toutes catégories (sauf D/H18-20 et D/H21-35) lors du week-end du CNE (avec finales directes pour toutes les catégories).
- Mise en place d'un nouveau week-end de compétitions nationales avec :
 - o Le samedi : organisation du Championnat de France de Sprint « élites » (catégories D/H18-20 et D/H21-35) avec qualifications et finales.
 - o Le dimanche : création d'un Championnat de France de KO Sprint.
- Maintien du Championnat de France de Relais-Sprint lors du week-end du CFMD/CFC.

B. Perspectives 2026

Outre ses activités récurrentes (élaboration des calendriers nationaux, désignation des experts), la sous-commission Calendrier poursuivra le travail de mise en œuvre des actions du projet fédéral 2025-2026 dont elle est en charge :

- Action PS1A : finaliser la proposition relative aux formats Sprints dont la mise en œuvre est envisagée pour le calendrier national 2028 (appel à candidatures à lancer début 2026, impacts sur le règlement des compétitions à analyser/anticiper).
- Action PS1F : travaux à lancer en 2026.

Comme tous les ans, nous tenons à remercier Nathalie MATTON qui nous apporte une aide précieuse dans le suivi administratif des dossiers de candidatures.

Composition de la sous-commission
Virginie BLUM, Christian CACHARD



• SOUS-COMMISSION CLASSEMENT

Jean-Philippe STEFANINI, responsable

La sous-commission classement s'est également réunie à quatre reprises en visio-conférence.

Elle a travaillé principalement sur la question du classement national pédestre et de la Coupe de France des clubs.

Sur la base d'un long travail d'analyse des différents paramètres intervenant dans la formule du calcul du Classement national, un accord s'est dégagé au sein de la sous-commission pour :

- tenter de mettre en place pour la pratique pédestre un classement national spécifique sprint et un classement national spécifique forêt ;
- faire évoluer la formule sur certains points (valeur initiale pour un nouveau licencié, nombre de courses prises en compte, fourchette des courses prises en compte, modalités de remise à l'échelle à la fin de chaque année, ...).

Ces points ont été présentés au Comité directeur qui les a approuvés.

La commission n'a en revanche pas pu converger sur la question des adaptations de la formule en fonction de la catégorie d'âge. Si le diagnostic d'une pénalisation des catégories jeunes par rapport aux catégories plus âgées est partagé, la façon de corriger ce biais fait encore débat au sein de la commission.

Les discussions ont également été animées concernant les modalités de rétablissement d'une coupe de France des clubs. Un accord a finalement été trouvé pour mettre en place une nouvelle formule prenant en compte pour chaque club la somme des 5 meilleurs scores des Classements nationaux pédestres et la somme des cinq meilleurs scores des Classements nationaux des autres disciplines (Course d'Orient à VTT et Course d'Orient à ski). Cette formule encourage la participation et la pratique de plusieurs disciplines. Ces propositions ont également été adoptées par le Comité directeur.

Le sujet d'une évolution des Coupes de France individuelles n'a pas été tranché. Une évolution du système à points actuel vers un système s'appuyant lui aussi sur les scores des classements nationaux sera menée en 2026.

Les nouvelles modalités techniques de calcul des classements nationaux et des coupes de France individuelle par discipline et de la Coupe de France des clubs figurent désormais en annexe du Règlement des compétitions et non plus au sein du document.

Composition de la sous-commission

Virginie BLUM, Christian CACHARD, Fabrice LAPERGUE, Gaël UTARD, Thierry VERMEERSCH



COMMISSION COMMUNICATION

Vincent FREY, Président

L'année 2025 a constitué une étape importante dans la structuration et la modernisation de la communication fédérale. Sous la direction de Thibaut Procureur, chargé de communication, la commission a poursuivi ses actions en faveur de la visibilité de la FFCO, avec une attention particulière portée au haut niveau et aux événements nationaux, tout en renforçant les outils de communication interne.

1. Communication externe

1.1 Réseaux sociaux et visibilité digitale

Le développement des réseaux sociaux s'est poursuivi, notamment via les vitrines haut niveau (Équipes de France CO pédestre et CO à VTT). En 2025 :

- Plus de 200 vidéos produites (Shorts YouTube : plus de 100 000 vues en un an, +20 % d'abonnés).
- Lancement d'un compte TikTok.
- Renforcement du référencement naturel (SEO).

La communication nationale FFCO a également été repensée afin de mieux valoriser à terme :

- Les résultats nationaux (Championnats de France, Coupe de France, classements).
- L'actualité des athlètes, clubs, ligues et organisateurs.
- Les collaborations avec les organisateurs d'événements nationaux.

1.2 Diffusions TV et partenariats médias

Plusieurs diffusions télévisées de courses nationales et internationales ont été organisées en 2025, grâce à l'engagement des équipes d'Outdoor Sports Media et de 8 Mont-Blanc, que la Fédération remercie chaleureusement.

Parmi les principales diffusions :

- Diffusion en direct du Championnat de France de sprint à Vert-Saint-Denis.
- Diffusion en direct des Championnats du Monde en Finlande, des Championnats d'Europe en Belgique, ainsi que des Coupes du monde en Suède et en Suisse.

Les perspectives pour 2026 sont très encourageantes, avec une programmation qui s'annonce particulièrement prometteuse.

1.3 Collaborations et actions partenariales

Actions partenariales

La commission a poursuivi des actions conjointes avec plusieurs partenaires institutionnels (MAIF, IOF, fédérations partenaires, journées thématiques), ainsi qu'un accompagnement transversal de certaines commissions fédérales.

2. Communication interne - Outils d'information fédéraux

- La Lettre O'Licenciés a été renforcée en 2025 :

- 11 éditions diffusées.
- Nette progression du taux de clics (jusqu'à 30 % sur certaines éditions).

- La Lettre O'Clubs

- 7 éditions diffusées.

- COMag

- Quatre numéros ont été publiés en 2025. Une évolution vers une formule hybride est engagée, avec 3 numéros par an exclusivement au format numérique et une édition collector papier envoyée à tous les licenciés.



3. Autres exemples d'actions menées en 2025

- Publication des bilans sportifs haut niveau (CO pédestre Élites, Juniors -18, CO à VTT Seniors, Juniors, Jeunes).
- Création des affiches de dédicaces du Club France.
- Mise à jour et renouvellement de supports de communication (oriflammes, affiches, supports institutionnels).
- Restructuration du suivi des abonnements et désabonnements (LOL et LOC).
- Relance des relations presse via des Template de communiqués.

4. Perspectives 2026

Les priorités pour 2026 porteront sur :

- Poursuite de la dynamique digitale et des diffusions médias ; production de contenu vidéos, développement des collaborations.
- Valorisation des événements nationaux.
- Soutien à la stratégie de développement territorial, en lien avec les actions jeunesse et les territoires.
- Poursuite du développement des outils d'information fédéraux.
- Utilisation renforcée des communiqués de presse en 2026.

La commission communication remercie l'ensemble des organisateurs, clubs, bénévoles, photographes, athlètes et contributeurs ayant participé à la communication fédérale en 2025. Un appel à bénévoles est lancé afin de renforcer les ressources humaines de la commission.

Composition de la commission

Dominique BRET, Chantal BURBAUD, Céline DODIN, Jean-Philippe STEFANINI (CDFFCO)
Chloris LELONG, Alix VILLAR



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Patrick CAPBERN, Président

1) Bilan 2025

La commission s'est réunie exclusivement par visio-conférence, 5 fois : 28 janvier, 24 avril, 18 juin, 23 septembre et 8 décembre.

Entre ces réunions, les échanges ont lieu par emails.

Les CR de réunions et les documents principaux traités sont disponibles via un espace partagé Teams.

Nota : les relations avec l'ONF sont gérées directement par le Président de la FFCO compte tenu de l'enjeu majeur qu'elles constituent pour notre Fédération.

Contexte

Le Développement Durable est un enjeu vital, d'une importance croissante pour notre Fédération.

Un point majeur pour la CO est de préserver l'accès à ses terrains de pratique, tout en respectant les contraintes liées à la préservation de la biodiversité. Cet aspect est également impacté par la nécessité d'adaptation au dérèglement climatique.

Un autre point important pour notre sport est évidemment lié au transport ; la pratique sur des terrains variés est inhérente à la CO, mais nous nous devons d'adapter dans la mesure du possible nos pratiques, pour en minimiser les effets sur les émissions de gaz à effet de serre.

La Commission Développement Durable FFCO, a ainsi pour objectifs généraux :

- d'assurer la contribution de la FFCO aux enjeux du Développement Durable, en particulier la préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- d'assurer une adaptation de notre sport au dérèglement climatique et une prise en compte pertinente des contraintes environnementales sur la course d'orientation, en particulier éviter toute contrainte injustifiée pour les organisateurs, et pour l'accès aux terrains de pratique.

La FFCO a décidé de s'engager en mettant en place un ensemble de mesures et de « bonnes pratiques », contractualisées en particulier :

- par la signature, en décembre 2021, de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs », puis en juin 2025, de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des Fédérations » ;
- par la participation au cadre « Sport-Planète » (partenariat MAIF renouvelé pour 2025/2026).

Résultats et faits marquants Développement Durable 2025

- La « Veille Développement Durable », au titre de laquelle la commission a pu participer aux forums suivants en 2025, la majorité en visio-conférence :
 - 1^{er} avril : premières Rencontres nationales Sports & Biodiversité, par le Pôle ressources national sports de nature et le CREPS AURA (Paris) : lancement d'un projet Européen Sports de nature et Biodiversité,
 - 14 avril : Webinaire Erasmus+ par le bureau MSJVA du Sport Durable,
 - Mai : Présentation Fresque du Sport durable du CDOS78,
 - 20 mai : Club des signataires de la charte des organisateurs écoresponsables (Ivry-sur-Seine) : présentation de l'étude d'impact du CFLD 2024 dans le Doubs,
 - 1-3 décembre : 1^{er} regroupement transition écologique et sports de nature.



- La commission assure également la contribution FFCO aux différentes enquêtes et documents préparés par la commission Développement Durable IOF. A ce titre, elle a assuré en 2025 la traduction en français du document « Checklists and Guidelines for the organisation of sustainable orienteering events ».
- Mais le travail principal de la Commission a consisté dans l'accompagnement du Partenariat MAIF :
 - o Définition avec la MAIF du contenu de la convention FFCO-MAIF 2025/2026.
 - o Suivi du déploiement des mesures pour les grands événements choisis, de la rédaction des bilans, participation aux workshops Sport-Planète pour échanges avec la MAIF et les autres partenaires de l'opération, communication régulière, en particulier par la rubrique Sport-Planète du COMag.
- La Commission promeut et suit également le déploiement de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs », y compris la rédaction du bilan annuel (en cours). En 2025, le contenu s'est principalement appuyé sur le partenariat FFCO-MAIF, en particulier les 3 grands événements Sport-Planète.
- Enfin, la Commission, en lien avec la DTN, a défini les objectifs pluriannuels FFCO pris dans le cadre de la Charte des « 15 engagements écoresponsables des Fédérations », sur les axes Formation au Développement Durable et Transports responsables. Ces engagements servent également de support à l'éco-conditionnalité demandée par la MAIF pour ses aides.

Les grands événements suivants ont été sélectionnés pour 2025 dans le cadre Sport-Planète MAIF, avec des mesures écoresponsables renforcées dans divers domaines, en plus des aspects communication Sport-Planète :

- Semaine du Championnat de France des Clubs (CFC) du 1 au 4 Mai, à Carcans (33) :
 - o stand & animations MAIF et écobox (vêtements de sport usagés), avec la participation de l'ambassadrice Sport-Planète FFCO, Maëlle Beauvir ;
 - o questionnaire vers les clubs sur l'impact de la manifestation, en particulier leurs modes de transport ;
 - o incitations au transport durable :
 - mise à disposition d'un site de covoiturage,
 - plan des pistes cyclables à disposition sur le site internet,
 - informations concernant les transports en commun ;
 - o concertation avec ONF en amont, sur la préservation des sites et de la biodiversité ;
 - o gestion et minimisation des déchets ;
 - o gestion de l'eau : rampe à eau MAIF Sport-Planète, toilettes sèches, ... ;
 - o alimentation durable (buvette).
- Festival O'Bivwak, les 7-8 juin, en Haute-Loire :
 - o transport : Plateforme StadiumGo, et parkings réservés pour covoiturage, service de navettes depuis la gare de St-Etienne ;
 - o gestion de l'eau : rampe à eau MAIF Sport-Planète, toilettes sèches (par une plateforme d'insertion), ... ;
 - o gestion et minimisation des déchets ;
 - o alimentation durable (buvette).
- Semaine CFRS/CF Sprint/CNE en Seine-et-Marne, du 30 octobre au 2 novembre :
 - o collecte et tri des déchets ;
 - o participation d'un éco-aventurier Sport-Planète apiculteur ;
 - o alimentation durable : Produits locaux dans les buvettes, et pour le cadeau aux coureurs ;
 - o mise en place d'une éco-box lors du Championnat de France de Sprint ;
 - o mobilité durable : choix des lieux permettant l'accès facile par les transports en commun pour 3 courses ; pour les autres, des navettes mises à disposition entre lieux de parking et arena, incitation au covoiturage, questionnaire en ligne sur les modes de transport utilisés.



Par ailleurs, le Partenariat MAIF comportait des volets transverses au-delà des 3 événements cités précédemment :

- Le transport durable :

- les questionnaires réalisés à l'occasion de ces 3 événements ont confirmé le recours prédominant à la voiture individuelle, mais avec une forte pratique du covoiturage, complété par le recours aux minibus 9 places et aux camping-cars ;
- ceci a conduit la FFCO à identifier le recours à une solution train-navettes comme un axe de travail important pour le futur, comme déjà pratiqué par le festival O'Bivwak depuis plusieurs années ; cette option a aussi été mise en place en 2025 pour la semaine CNE et pour un WE de régionales en Isère (club Orient'Alp).

- Fil rouge sur la sensibilisation des jeunes :

- volet Développement Durable intégré à la formation des animateurs d'écoles de CO implémenté depuis 2024 ;
- passage des balises de couleur : Développement Durable inclus dans les questionnaires (400 jeunes) ;
- Challenge National des Ecoles de CO : Développement Durable inclus via un exercice avec quiz, hors classement (126 jeunes) ;
- Formulaire Bilan des Ecoles de CO complété d'un paragraphe « Actions Développement Durable » : 18 clubs ont déclaré des actions DD en 2024/2025, par exemple : actions de sensibilisation, opérations de plogging, plantation/entretien d'arbres, ...

- Respect de nos sites de pratique : outre toutes les mesures déjà incluses dans les règles FFCO, l'action principale 2025 a consisté dans la réalisation d'études d'impact à l'occasion de grands événements de CO pour connaître l'impact plus précis des courses sur les sols et la flore des sites de pratique, dans un double objectif :

- adaptation éventuelle de ses pratiques ou règles pour minimiser l'impact sur les milieux les plus sensibles ;
- dialogue plus rationnel et constructif avec les gestionnaires d'espaces naturels.

Ainsi, la FFCO a commandé en 2024/25 une étude d'impact à un écologue botaniste indépendant, à l'occasion du Championnat de France Longue Distance (CFLD) dans le Doubs (Août 2024), dans un milieu de type pelouse sèche calcaire (commune de Chenecey-Buillon). Cette étude a été finalisée en 2025 avec le constat final d'un impact faible, localisé et éphémère du passage des coureurs et de la concentration des spectateurs, sur la structure et la composition floristique des végétations échantillonnées. Par ailleurs, les conditions favorables liées à cet impact très limité ont été identifiées et peuvent constituer des pistes pour le futur.

Par ailleurs, une étude similaire a été lancée en forêt de Fontainebleau, avec pour support le CNE 2025, et doit être finalisée au printemps 2026.

En dehors du Partenariat MAIF, les actions suivantes ont été menées :

- Sur la Formation au Développement Durable :

- Des contacts ont été établis avec la FFRP, en vue d'un accès à la mallette pédagogique sur la sensibilisation au Développement Durable « SEE Project », de façon à en tester le contenu ; il n'a pas été possible de trouver des personnes pour assister à des sessions au 2^{ème} semestre 2025, l'objectif sera d'y arriver au 1^{er} semestre 2026.
- La FFCO a participé au groupe de travail en vue d'établir un référentiel de compétences « Sports et Biodiversité » (cadre : projet Biodiv France), sous coordination PRNTESN.

- Pour initier la mise en place d'un catalogue de mesures, matériaux ou équipements éco-responsables, à l'intention des responsables de clubs, CD ou Ligues, en particulier pour l'organisation des courses.

- Un cahier des charges a été transmis à la Commission Numérique pour l'inclusion au nouveau site FFCO de petites annonces sur du matériel ou des vêtements d'occasion, à vendre ou donner, à l'occasion des courses.

- Et des 1^{ers} contacts ont été pris (Université Région BFC) pour identifier les méthodes de mise à disposition des résultats de courses les moins impactantes.



2) Perspectives et Objectifs Développement Durable 2026

Les objectifs 2026 s'appuieront toujours principalement sur le Partenariat FFCO-MAIF, dont la Convention signée en 2025 couvre aussi 2026, autour des mêmes axes qu'en 2025.

Organisation éco-durable de grands évènements

- les championnats de France RS, MD et des Clubs (Haut-Rhin, 8-10 mai),
- le Festival O'Bivwak (Ain, 23-24 mai),
- les championnats de France Nuit, Sprint, et le CNE (Loire, fin octobre).

Fil rouge : sensibilisation des jeunes au Développement Durable : actions possibles

- questionnaire Développement Durable lors du passage des balises de couleurs,
- activité dédiée Développement Durable lors des challenges régionaux et national des Ecoles de Course d'Orientation,
- volet Développement Durable dans le bilan annuel des Ecoles de Course d'Orientation, avec reprise possible d'un concours des meilleures actions Développement Durable.

Transport responsable

Promotion de la mise en place de navettes, pour favoriser une plus forte utilisation des transports publics.

Dans le cadre de la charte des fédérations, il s'agira d'atteindre les objectifs définis pour le pourcentage de transport durable pour les élus et salariés, et le pourcentage de réunions BD/CD FFCO en visio-conférence.

Etudes d'impact environnemental de la CO

Enfin, dans le cadre de la préservation de l'accès à nos sites de pratique, la Commission poursuivra le lancement d'études d'impact environnemental. En 2026, nous aurons le rapport de l'étude portant sur le CNE 2025 (77), et la possibilité d'une nouvelle étude sera examinée.

Ces études devraient être utiles à l'adaptation éventuelle de nos pratiques et règles, mais aussi comme argument positif (avec des impacts que nous pensons faibles) pour les accès et autorisations pour nos évènements futurs.

Formation

Dans le cadre de la charte des fédérations, il s'agira d'atteindre les objectifs définis sur le nombre de personnes formées à la mallette pédagogique « SEE project » (voir ci-dessus).

Enfin, indépendamment du Partenariat MAIF, la Commission travaillera sur :

- la poursuite de l'élaboration d'un catalogue d'actions/matériels écoresponsables, qui sera à disposition des organisateurs, et sur le recensement des guides de bonnes pratiques du Sport durable,
- sur les méthodes les moins impactantes de publication des résultats des courses.,
- sur un guide aux organisateurs, en support à leurs relations avec les gestionnaires d'espaces naturels.

Composition de la commission

Patrick ROBIN (CDFFCO)

Maëlle BEAUVIR, Sébastien CALAMAND, Bernard DAHY, Jonathan TESSÉ, Anthony THÉMINES



COMMISSION DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Valérie BERGER-CAPBERN, Présidente

Dans le cadre de son poste, Maxime DELETRE a participé aux réunions de la commission.
Valérie BERGER-CAPBERN encadre Maxime dans son travail de tous les jours.

Il y a eu 6 réunions de la commission (avril, mai, 2 en juin, septembre, novembre), dont deux avec une participation étendue aux membres du Comité directeur intéressés par le sujet des Espaces Permanents d'Orientation.

En ce début d'olympiade, les objectifs ont été réaffirmés :

« Identifier les possibilités de création de clubs ou d'antennes pour combler les zones « blanches », accompagner leur création, que ce soit dans le cadre de partenariats avec des clubs multisports ou non, en facilitant les démarches administratives, en aidant à la mise en place de manifestations répondant aux attentes de leur public ;

Faciliter la vie des structures avec des outils plus performants, un meilleur accès aux ressources existantes, le déploiement de ressources pour l'accueil et la prise en charge des non licenciés... ;

Comprendre les attentes des licenciés pour aider les clubs à développer des activités répondant davantage à leurs motivations et à mettre en avant la convivialité ;

Aider à la création de synergies via une stratégie et des outils de communication insistant davantage sur les aspects convivialité, sport famille, bien-être, plaisir de la recherche... ».

(Extrait du projet de développement fédéral 2025-2028).

Sur 2025, les actions suivantes ont été réalisées :

1 - La commission a proposé et fait valider en CD une aide aux nouveaux clubs sur 2 ans, sur justificatifs. Une communication a été faite en LOL et aux présidents de ligue.

2 - Dans le même ordre d'idée, la commission se propose d'aider bénévolement toute création de nouveaux clubs. Une communication a été faite en LOL ainsi qu'aux présidents de ligue.

Concernant l'activité réalisée principalement par Maxime dans le cadre de sa mission,

3 - Le document sur l'ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES PERMANENTES D'ORIENTATION réalisé par Maxime a été partagé avec la commission « développement territorial » ainsi que la commission « équipements sportifs ».

SPO	Sites de Pratique d'Orientation	Dénomination Globale Fédérale	Accès public	Labellisable (= possibilité d'avoir X niveaux supérieurs en fonction de critères "E.L.O Labelisé")	Visible depuis le site fédéral E.L.O	Visible depuis la Cartothèque fédérale	Obsolescence (= Pas visible sur le site fédéral dédié aux E.L.O mais visible dans la cartothèque comme "ELO Obsolète")
AXE PRIORITAIRE DE DEVELOPPEMENT	ELO Espaces Loisirs Orientation	Grand Public					
		Parcours Thématiques	oui ou non	oui	oui	oui	Oui si ils ne répondent pas aux critères
		Parcours Découverte Sport Santé	oui ou non	oui	oui	oui	Oui si ils ne répondent pas aux critères
		Anciens PPO ESO... Inclus dans ELO Thématiques et Sport Santé,	oui ou non	oui	oui	oui	Oui si ils ne répondent pas aux critères
		Espaces Pédagogiques					
		Accès Grands public / ou Privés	oui ou non	oui	oui	oui	Oui si ils ne répondent pas aux critères
	ESO Espaces Sportifs d'Orientation	Assimilé a des cartes dans la cartothèque mais avec postes permanents, à vocation clubs ou initiés	oui sur demande	non	non	oui	oui

Son travail sur les espaces permanents d'orientation a donné lieu à deux réunions de la commission avec participation étendue aux membres du Comité directeur intéressés. Il a fallu définir une nouvelle ligne politique en termes de développement et de gestion de ces espaces de pratiques tout en définissant une typologie adaptée au besoin. **Des réunions en parallèle avec la ligue AURA, qui est bien avancée sur ce sujet**, ont permis d'aboutir à une compréhension commune qui permettra d'avancer de concert sur le sujet en 2026.

4 - Nous avons participé aux **Journées Nationales des Agriculteurs (JNA)** qui ont lieu tous les ans en juin en fournissant un kit pour jeu d'orientation en contrepartie de la présence de notre LOGO comme partenaire.

5 - Nous avons préparé et testé **le principe d'une initiation gratuite lors de grands rassemblements**, avec distribution de bons de réduction de 3€ sur une future inscription en non licencié à une course au calendrier (payés par la Fédération). Ce principe, nommé « initi'O », a été testé sur la semaine de CO en Corrèze et le week-end du CNE avec un stand tenu par Maxime.

6 - Nous avons eu, en dernière minute, l'opportunité de préparer avec l'aide de Thibaut PROCUREUR (responsable communication) **une intervention au Salon des Sports gratuitement sur le stand du ministère des Sports** mais la participation a été quasiment nulle.

Pour 2026, nos objectifs sont les suivants :

1 - Créer et faire vivre le réseau ligue (étendu Comités départementaux et clubs si opportun) des référents « développement territorial » ; avec comme premiers objectifs :

- **la création de nouveaux lieux de pratique** (antenne de club, nouvelle affiliation de club multisport, nouveau club de CO),
- **le « nettoyage » de la base existante des Espaces Permanents d'Orientation (ELO et ESO)** pour les classer en fonction de la typologie agréée, en lien avec la commission « équipements sportifs ».

2 - **La commission aidera dans la mesure de ses possibilités les nouveaux clubs et les clubs ayant besoin d'aide.** N'hésitez pas à contacter la commission.

3 - **commencer à déployer la stratégie nationale sur les ELO**, sujet qui fait partie intégrante d'un des objectifs de Maxime :

- mise à disposition de ressources pour les sites de pratiques d'orientation, dont les ELO pour le grand public (cahier des charges, convention, supports de communication, plateforme),
- lancement et suivi du recensement des ELO,
- animation du déploiement des ELO.

4 - Les objectifs ci-dessus doivent s'intégrer dans **une stratégie globale de communication sur le développement territorial**. Ce travail sera mené en lien avec la commission Communication et l'activité de Thibaut PROCUREUR, en intégrant aussi les activités sur les jeunes non-licenciés. Cette stratégie devrait être validée début 2026. À la suite du déploiement des ELO nous interviendrons peut-être à nouveau au Salon des Sports.

Composition de la commission

Dominique BRET, Sylvine BROUTÉ, Céline DODIN, André HERMET, Joël LE COZ (CDFFCO)
Christian CACHARD, Thierry VERMEERSCH
Rémi GARDIN ou Marie-Violaine PALCAU ont participé pour la DTN.



COMMISSION ÉQUIPEMENTS ET CARTOGRAPHIE

Pierre DELENNE, Président

Travail en relation avec la commission Développement Territorial :

- Réalisation d'un état des lieux du développement des Structures Permanentes d'Orientation (mars 2025, Maxime DELETRE) ; [Etat des lieux du développement des structures permanentes d'orientation - AG Mars 2025 V1.pdf](#)

D'après notre cartotheque fédérale mise à disposition du grand public, il y aurait, au 1^{er} mars 2025, **1174 structures permanentes d'orientation disponibles sur notre territoire.**

- Définition d'une nouvelle ligne politique fédérale de développement de nos sites de pratique d'orientation.
- Lancement du travail de création de ressources associées au déploiement de cette nouvelle ligne politique :
 - Convention type de partenariat « Site de Pratique d'Orientation (SPO) » entre une collectivité et une structure fédérée et annexes associées.
 - Contrat de maintenance.

[L'ancienne plaquette ELO](#) est disponible en ligne sur le site fédéral dans la partie :

> Espace collectivité > Espace Loisirs Orientation



- Site internet fédéral (portail cartographique)
Nous attendons le nouveau site internet fédéral « métier » pour permettre la mise en œuvre des propositions faites en 2021 pour améliorer des données saisies et disponibles à l'export.

Statistiques 2025 sur les données extraites du site cartographique fédéral

Comme les années précédentes, il apparait que la surface totale cartographiée est sans doute exagérée (certaines surfaces étant comptées plusieurs fois (extraits, cartes VTT ou Rando sur la même zone, ...)).

	Nb de cartes saisies		Nb départements	Surface km2	Remarques
2021	603	dont 60 PPO	71	1020	70 sans infos de surface
2022	658	dont 69 PPO	76	1086	27 sans infos de surface
2023	508	Dont 42 PPO	77	997	23 sans infos de surface
2024	568	Dont 44 PPO	80	1176	35 sans info de surface
2025	551	Dont 59 PPO	78	1028	30 sans info de surface



Type de carte	2025		2024		2023		2022		2021	
	N	Surface	N	Surface	N	Surface	N	Surface	N	Surface
Nouvelle carte	391	683,7	394	792	378	716	476	665,2	452	798,2
Reprise	131	341,1	147	367	111	276	164	410,5	132	210,7
Extrait	7	1,9	12	17	9	4,7	10	10,7	14	10,7
absence info	22		15		10		7		5	

Discipline	N	Surface	N	Surface	N	Surface	N	Surface	N	Surface
CO à pied	425	570	421	588	408	593	532	649,6	482	546,6
CO à ski	0		4	13,5	0	0	4	6,1	0	0
CO à VTT	29	324	36	431	26	260	38	325,2	28	365,4
CO Raid et Rand'O	7	82	2	55	5	103	6	54,8	5	56,1
CO Sprint	65	44	88	60	69	41	66	47,3	76	47,6
Sans infos	25		17		10		11		12	

Composition de la commission
Valérie BERGER-CAPBERN (CDFFCO)



COMMISSION FINANCES

Benjamin CLEMENT-AGONI, Président

L'activité principale de la commission Finances, outre la gestion financière et comptable courante de la Fédération, est de suivre l'exécution du budget de l'exercice en cours, de préparer le rapport de gestion pour l'Assemblée Générale et d'établir les budgets prévisionnels, en lien avec la Direction Technique Nationale.

La commission s'est réunie par visio-conférence 3 fois au cours de l'année 2025 : le 27 janvier, le 18 mars et le 15 septembre.

La réunion du 18 mars était élargie à tous les membres du Comité directeur. Son objectif était de réexaminer les budgets 2025 et 2026 avant l'Assemblée Générale du 22 mars et d'envisager les leviers à actionner et les choix à opérer pour réduire l'importance des déficits prévisionnels 2025 et 2026, liés en partie à la baisse conséquente de la subvention haut niveau (contrat de performance).

Deux réunions de travail avec la comptable de la Fédération ont également eu lieu au siège le 23 mai et le 27 novembre.

En 2025, la commission a poursuivi le travail d'automatisation des processus comptables engagé depuis plusieurs années : mise en place et maintenance des nouveaux outils de comptabilité : Jotform (dématérialisation des notes de frais + édition automatique des cerfa en cas d'abandon de frais), Fulll achat (validation des pièces de dépenses), Fulll facturation, interface Fulll-banque (fichier de virements).

L'outil Expansya, testé pour les notes de frais de la Direction Technique Nationale, a été abandonné car non-adapté à nos besoins.

La dernière étape de ce travail d'automatisation est la mise en place d'un portail RH pour le suivi du planning de nos salariés et la préparation des variables de payes : le travail a été engagé en 2025 et doit se poursuivre en 2026 en lien avec notre cabinet d'expertise comptable qui établit les bulletins de paye.

En 2025, la commission a également travaillé sur les sujets suivants :

- La mise à jour du Règlement financier en lien avec la nouvelle organisation comptable de la Fédération (suite au déploiement des nouveaux outils ayant permis l'automatisation de nos processus comptables) : cette mise à jour a été votée lors de l'Assemblée Générale de mars 2025.
- Redevances : proposition de baisse de la dernière tranche de 0,7 TB à 0,63 TB, soit une redevance de 4,69 € au-delà du seuil 5 (1 500 participants) : cette proposition a été votée lors de l'Assemblée Générale de mars 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.
- Réflexion sur la suppression de la part fixe de la redevance pour les Nationales (500€ pour les Nationales pédestres, 250€ pour les Nationales de CO à VTT), cette part fixe pouvant être un frein pour se lancer dans une organisation de Nationales (les Nationales étant moins rentables que les Championnats de France) : la réflexion doit se poursuivre en 2026.
- Etude sur la suppression du « Pass'découverte compétition » suite à une demande de simplification des Pass' exprimée lors de l'Assemblée Générale de mars 2025 : l'étude menée a conduit la commission à proposer de fusionner le « Pass'compét » et le « Pass'découverte compétition » : ce Pass' fusionné pourrait être renommé en « Pass'chronométré ». Le « Pass'loisir santé » serait quant à lui conservé.

Cette proposition doit être affinée début 2026 pour être mise au vote du Comité directeur puis présentée à l'Assemblée Générale de mars 2026.

En parallèle, la commission a aussi étudié la possibilité de suppression de la licence « découverte compétition » (pour conserver l'alignement entre les licences et les Pass') mais un certain nombre de clubs en sont très satisfaits, donc l'idée de sa suppression a été abandonnée.



- Elargissement de la possibilité de paiement par prélèvement à toutes les factures dues à la FFCO pour simplifier le travail administratif des bénévoles de nos structures déconcentrées et de nos clubs. Cette possibilité est effective depuis janvier 2026 (au 12/01/2026 : 28 clubs, 4 Comités départementaux, 2 Ligues ainsi que le Pôle de Clermont-Ferrand ont opté pour le prélèvement).

En 2026, la commission travaillera sur :

- la finalisation de la proposition de la suppression du Pass'découverte compétition pour vote en Comité directeur et présentation à l'Assemblée Générale de mars 2026 ;
- la poursuite de la réflexion sur la suppression de la part fixe de la redevance pour les Nationales avec une proposition à affiner ;
- la poursuite du travail sur la mise en place d'un portail RH.

Nous remercions nos salariées qui travaillent au quotidien sur la gestion financière et comptable de notre Fédération : Valérie SCHVARTZ, notre comptable, ainsi que Nathalie MATTON et Laureen VOLTINE.

Composition de la commission

Marie BARRIÈRE, Rémi BAUDOT, Valérie BERGER-CAPBERN (CDFFCO)



COMMISSION PSF

Valérie BERGER-CAPBERN, Présidente

À noter l'activité importante de la commission PSF qui, avec l'aide de Rémi GARDIN :

- Prépare la campagne de subvention (retour d'expérience de l'année précédente, validation des révisions de la note de cadrage).
- Après vérification administrative par le secrétariat, traite par binôme les demandes de subventions sur une ou plusieurs ligues. Pas de changement de fonctionnement entre 2024 et 2025. Pour 2026, il est prévu de traiter les demandes, toujours par binôme, mais regroupées par thématique (jeunes, cartographie, formation et autres) plutôt que par ligue. Cela permettra d'être encore plus cohérent dans les analyses des dossiers.
- Finalise en réunion collégiale les attributions de subventions pour répartir la totalité de l'enveloppe budgétaire allouée à la FFCO par l'Agence Nationale du Sport.
- Évalue le PSF de l'année précédente, notamment sur la base du recueil et de l'instruction des comptes-rendus financiers des actions subventionnées en N-1.

Enveloppe budgétaire allouée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) sur 2025 : 272.500 € (293.100 € en 2024).

Nouvelle contrainte ANS en 2025 : respecter un seuil plancher de subventionnement par action (750€ ou 500€ selon les cas) en complément du seuil existant par dossier (1500€ ou 1000€ selon les cas). Ce critère est une réelle contrainte pour l'instruction.

Nombre de dossiers reçus : 114 (113 en 2024), Nombre de dossiers instruits : 114 (112 en 2024).

Nombre de dossiers financés : 102, 11 ligues + 22 CD + 69 clubs (101, 11 ligues + 25 CD + 65 clubs en 2024).

Donc, pour un nombre de dossiers reçus, instruits et financés en 2025 équivalent à 2024, le budget disponible à répartir en 2025 est en baisse de 7 % par rapport à 2024, ce qui est non négligeable.

Ratio subvention demandée/accordée : 53 % (contre 55 % en 2024).

La qualité des dossiers présentés est encore hétérogène que ce soit dans la précision de la rédaction ou bien dans les éléments budgétaires. La commission met à disposition des documents pour aider à faire les dossiers. Il est nécessaire de les utiliser pour mentionner les informations demandées impérativement (par exemple sur la cartographie ou sur les écoles de CO). Si le demandeur hésite, surtout si c'est la première fois qu'il fait un dossier, il est préférable qu'il s'adresse à sa ligue ou à la commission avant l'envoi du dossier plutôt que d'envoyer un dossier qui sera difficile, sinon impossible de traiter.

La commission a été constituée pour 2025 de Marie BARRIERE, Yves BOEHM, Dominique BRET, Benjamin CLEMENT-AGONI, Bernard DAHY, Georges DELI, Michel EDIAR, Vincent FREY, Michel HUET, Joël LE COZ, Daniel POEDRAS et Rémi GARDIN (représentant de la DTN). **8 ligues étaient représentées en 2025, dont 7 personnes du Comité directeur fédéral.** Nous remercions Georges DELI qui a quitté la commission à la fin de la campagne de subvention 2025. 3 personnes nous ont rejoints pour la campagne 2026, Christine RAUCOULES (ligue AR), Marie Françoise BOURGUIGNON (ligue IF) et Faustin ROURE (ligue PZ).

Il y a eu 3 réunions collégiales en visio (le 5 mai, le 9 juin et le 2 septembre), plus des réunions par binôme pour l'instruction et deux visio en avril ouvertes à tous pour répondre aux questions quant à l'instruction des dossiers. Le sujet « subventions PSF » a fait l'objet d'une séquence lors de la conférence des Présidents de ligue fin novembre.

Nous remercions le secrétariat qui vérifie la complétude des dossiers, ainsi que Rémi GARDIN qui assure l'interface avec l'ANS, le respect des exigences de l'ANS, un support aux binômes lors de la phase d'instruction, ainsi que la cohérence et la compilation des informations.

Composition de la commission

Marie BARRIERE, Marie-Françoise BOURGUIGNON, Dominique BRET,
Benjamin CLEMENT-AGONI, Vincent FREY, Joël LE COZ (CDFFCO)
Michel EDIAR (Président du Conseil National de l'Éthique)

Yves BOEHM, Bernard DAHY, Michel HUET, Daniel POËDRAS, Christine RAUCOULES, Faustin ROURE, Sandrine TAISSON



COMMISSION HAUT NIVEAU

Céline DODIN, Présidente

Même s'il y a un élu du Comité directeur responsable du haut niveau, il n'existe pas vraiment de commission au sens classique : la politique haut niveau est pilotée par la Directrice Technique Nationale (DTN) que le ministère place à nos côtés et les grands axes – financiers entre autres – relèvent de décisions du Comité directeur.

La mission de la commission sur les sélections est de garantir l'équité, l'impartialité, les valeurs éthiques, mais il est également important de porter une attention particulière aux équipes féminines.

Cette année a été complète au niveau des compétitions pour les athlètes, avec une optimisation des stages de préparation, et des belles places en pédestre aux Championnats du Monde Sénior et chez les jeunes avec 4 top 6 aux Championnats du Monde Juniors, et également aux Championnats d'Europe et du Monde en CO à VTT.

A noter des performances exceptionnelles cette année :

- aux Championnats d'Europe pédestre format « Sprint » avec 2 titres de Champions d'Europe,
- aux championnats du Monde de CO à VTT, avec une médaille de bronze en relais hommes,
- et bien sûr des jeunes et juniors en CO à VTT aux Championnats d'Europe avec 6 titres de champions d'Europe et 2 titres de vice-champions d'Europe et Championnats du Monde avec 3 titres de Champions du monde et 1 titre de vice-champion du monde. »

Composition de la commission

Marie-Violaine PALCAU (DTN),
Catherine CHALOPIN (Médecin fédéral et Médecin coordonnateur de la SMR des SHN),
Lucas BASSET, Alix VILLAR
Club France : Joël POULAIN

CLUB FRANCE

Joël POULAIN, Responsable

Le Club France a soutenu les équipes de France, avec la création de plusieurs affiches saluant les meilleurs résultats en CO pédestre et CO à VTT des championnats du Monde et d'Europe 2025 et des Coupes du Monde, avec le support de notre chargé de communication et de notre DTN.

2 posters individuels ont honoré nos champion(ne)s d'Europe de KO sprint (Cécile CALANDRY) et de sprint (Mathias BARROS-VALLET).

La séance de dédicaces auprès des supporters a connu un beau succès le 1er novembre 2025, à l'issue des CF de sprint, sur l'Arena de Cesson - Vert Saint Denis (77).

Je remercie le CD FFCO pour la confiance qu'il m'a accordée pendant ces 15 années d'actions dans la sous-commission Club France, désormais intégrée à la commission Haut Niveau.



COMMISSION JEUNES

Valérie BERGER-CAPBERN, Présidente

Dans le cadre de son poste, Maxime Delétré a participé aux réunions de la commission. Valérie BERGER-CAPBERN encadre Maxime dans son travail de tous les jours.

Sur l'année 2025 la commission jeunes s'est réunie 3 fois en visioconférence le 1^{er} mars, le 19 juin (réunion étendue aux correspondants jeunes des ligues) et le 11 septembre.

En ce début d'olympiade, l'objectif global est :

« Lutter contre la baisse des effectifs notée en 2024 en analysant ses causes, renforcer nos points forts et trouver de nouveaux points d'accroche pour les jeunes : Renforcer les actions à destination des jeunes en développant des événements/temps de rencontre/confrontation/émulation, en favorisant l'accueil des plus jeunes (dès 5-6 ans), en renforçant les liens avec le monde scolaire (écoles-clubs) » (extrait du projet de développement fédéral 2025-2028).

Sur 2025, les actions suivantes ont été réalisées :

1 - Faire un diagnostic sur les motivations des jeunes à faire de la CO et leur raison d'arrêter (action DJ1A du projet de développement fédéral). Un article dans le COMAG 161 a donné les résultats de la consultation des clubs sur ce sujet. **Merci aux 60 clubs qui ont répondu au sondage.** Ce diagnostic permettra à la commission de prioriser et justifier ses actions.

Les statistiques ont confirmé que les jeunes avec balise ou avec CN non-nul avaient plus tendance à rester licenciés que les autres. Les retours des clubs confirment aussi que des écoles de CO peuvent être pérennes, même avec uniquement un entraînement commun entre jeunes et adultes en moyenne tous les 15 jours (solution adaptée à des petits clubs).

D'après le sondage, **les motivations** pour rester licencié sont principalement **la famille, la compétition et les copains** et souvent le **côté nature et alliance physique/intellectuel de l'activité.**

Peu de réponses ont été renseignées sur la raison de l'arrêt de prise de licence. Il serait très difficile de travailler sur ce qui est ressorti : autre sport prioritaire, priorité aux études, expérience de la CO non concluante.

D'après les clubs, **les leviers** principaux qui permettent d'accueillir les jeunes sont des **séances variées et ludiques, des encadrants compétents, motivés et bienveillants, des cartes de proximité, la présence de parents déjà pratiquants, et des hébergements communs lors des grands déplacements.** **Les freins notables** sont le manque de bénévoles pour encadrer, le problème du transport, le manque de cartes et de courses de proximité, le manque de notoriété de la CO, la difficulté d'avoir des jeunes du même âge.

La compilation des types d'activités proposées en école de CO peut donner des idées à tous les clubs (voir le Comag161).

2 - Fournir une ressource ludique pour les 3-11 ans, adaptable à usage scolaire, parascolaire et club. Le flyer et le livret « Mission Orienteurs » ont été finalisés et des tests réalisés sur la fin 2025 et prolongés au début 2026. Cela a été une grosse part de l'activité de Maxime Delétré, avec le support principalement de Dominique BRET et Valérie BERGER-CAPBERN. Ce livrable fait partie de l'action **DJ1 B : Aider les écoles de CO à se développer en fournissant des ressources.**

3 - Travailler sur la CO pour les plus jeunes : des réunions avec l'USEP ont eu lieu, avec la signature de la convention ainsi que la création d'une bonne dynamique pour travailler ensemble sur les formations, les rencontres USEP, la participation de classes en tant que spectateurs aux grandes compétitions fédérales. Cette activité est bien dans le cadre de **DJ1 C : Promouvoir et soutenir les activités d'orientation ciblées sur les jeunes ainsi que DJ1B.**

4 - Favoriser le passage de balise. L'action de la commission dans ce domaine est de fournir les questionnaires et de faire un soutien technique aux organisateurs. En 2025, nous avons amélioré le diplôme pour prendre en compte une progression entre deux couleurs de balises. **Nous avons surtout facilité l'organisation en autorisant un traceur**

animateur ou un traceur accompagné d'un animateur à organiser le passage de balise. Jusqu'à présent un moniteur était nécessaire.

5 - Renouveler les conventions :

La convention avec la FFSU : signée pour l'olympiade le 19 juin 2025.

La convention avec l'UGSEL : signée pour la période 2025-2029 le 27 novembre 2025.

La convention avec l'USEP : signée pour la période 2025-2029 le 29 novembre 2025.

La convention avec l'UNSS n'a pas encore été signée pour l'olympiade en cours car l'UNSS a pour objectif d'harmoniser toutes ses conventions, et cela en retarde la signature.

6 - La commission a été mobilisée aussi sur les **actions récurrentes** suivantes :

Récompenser les jeunes ayant acquis une formation fédérale dans l'année. Sur 2025, 13 jeunes sont concernés sur 8 clubs.

Attribuer des balises à des jeunes arbitres UNSS dans le cadre de la convention entre FFCO et UNSS.

Commander et valider un nouveau jeu de 12 simulations. Il est disponible sur le site fédéral.

Analyser les déclarations d'écoles de CO et attribuer les labels. Merci Joël et Laureen.

Récompenser les meilleures participations au WOW. Merci Chantal.

Supporter le Challenge National des Jeunes Orienteurs (prestation technique, médailles, trophée et cadeau payés par la Fédération). Il s'agit du Challenge National des Ecoles de CO qui a été renommé cette année pour favoriser une inscription en open des jeunes. Le trophée est toujours attribué au club qui est le mieux classé sur la somme du classement de deux équipes mixtes sur deux catégories différentes (D/H10, D/H12, D/H14).

Pour 2026, les objectifs sont les suivants :

1 - Faire vivre le réseau ligue des référents « jeunes ». Avec comme premiers objectifs :

- partager les modes de fonctionnement des RDE et des stages ligue de perfectionnement pour promouvoir ces stages sur tout le territoire,
- en lien avec la commission développement territorial, aider les nouvelles écoles de CO.

2 - Revoir les labels des écoles de CO pour être plus cohérent. **Il est rappelé qu'une école de CO doit déclarer ses entraînements sur l'agenda fédéral. Ce point sera pris en compte en 2026 pour les labellisations.**

Participer à la règle concernant les « jeunes » pour les qualifications CFC (à définir dans le premier trimestre). Les participations aux compétitions régionales et nationales en individuel ou en relais, aux RDE, aux passages de balises, aux challenges des jeunes orienteurs, ainsi qu'aux stages sont à privilégier pour motiver les jeunes. Les nouveaux critères prendront en compte certains de ces éléments.

3 - La commission a travaillé sur un nouvel usage de la balise blanche **lié au défi 100 balises**. Ce concept sera prêt début 2026 pour les clubs. Ensuite, le défi 100 balises sera déployé pour le grand public dans le cadre d'une stratégie plus globale.

4 - La ressource « **Mission Orienteurs** » est prête, son lancement et sa diffusion sont prévus pour 2026. Ce lancement dépend en partie de la disponibilité du nouveau site vitrine. Sa mise à disposition devrait permettre une meilleure participation au WOW en 2026, même si le WOW 2026, qui aura lieu du 16 au 24 Mai, sera trop tôt pour faire une grosse promotion de « Mission Orienteurs » au travers de l'USEP et de l'UGSEL. L'objectif est de faire cette opération en 2027.

5 - Pour aider les encadrants, nous avons mis à disposition fin 2019 sur le site un outil d'évaluation des compétences : le suivi personnel. Il sera revu en 2026 pour en faire un document à usage du jeune pratiquant et de ses parents, plus simple et plus ludique, nommé « **Passeport jeunes orienteurs** ». L'objectif est de le déployer pour nos jeunes licenciés en septembre 2026.



6 - La commission se doit aussi de poursuivre les actions récurrentes.

Annexe du rapport de commission : les statistiques

Dans le cadre des indicateurs pour le ministère, les objectifs sont les suivants :

Action à mener (DJ1). Elargir l'offre de pratique pour les jeunes sur tous les territoires

Indicateurs d'évaluation sur olympiade 2025 2029 :

	2025	2026	2027	2028
% d'augmentation de licenciés jeunes	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
% d'augmentation de jeunes au Classement National	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%

- Nombre d'écoles de CO par rapport au nombre de clubs
- Nombre de jeunes avec balise

Action à mener (DJ2). Soutenir la formation des jeunes à la compétition et leur préaccès au haut niveau

- Indicateurs d'évaluation sur olympiade 2025 2029 :

	2025	2026	2027	2028
nombre de stages de perfectionnement ligue ayant profité du support FFCO (DTN ou prestataire)	7	7	8	8
nombre de jeunes concernés en stages ligue performance	120	125	130	135
nombre de week-ends RDE sur la France	8	9	9	10

Réalisé 2025 pour les indicateurs du ministère :

1 - % d'augmentation de licenciés jeunes

Nombre de licenciés H/D10 à H/D18 fin 2024 : 3069

Nombre de licenciés H/D10 à H/D18 fin 2025 : 2903

Soit une perte de 5,4 %. Il est normal que le travail réalisé en 2025 par la commission et Maxime Delétré n'ai pas encore porté ses fruits. Espérons que les indicateurs seront meilleurs dans les années prochaines.

2 - % d'augmentation de jeunes au Classement National

Jeunes au CN pédestre avec CN non nul (catégorie H/D12 à H/D18)

Année	Dames	Hommes	Total	%	% augm
2022	495	596	1091	42%	
2023	525	644	1169	45%	3%
2024	496	631	1127	47%	2%
2025	347	422	769	35%	-12%

D'après les statistiques, des jeunes avec CN non-nul sont plus portés à rester licenciés. Il est dommage que ce chiffre ait tant baissé en 2025.



3 – Nombre d'écoles de CO par rapport au nombre de clubs

Sur 2025, **5 nouvelles écoles de CO déclarées. 2 écoles n'ont pas renouvelé leur déclaration.** Sur 95 écoles, 52 ont le label « école labellisée », 16 ont le label « école homologuée » et 27 ont le label « école déclarée ». 5 écoles ont vu leur labellisation dégradée et 9 écoles ont vu leur labellisation améliorée.

95/190 clubs en 2025 comparé à 93/192 soit une augmentation en pourcentage de 2 % des clubs qui ont une école de CO : **50 % des clubs ont une école de CO.**

4 - Nombre de jeunes avec balise

Tableau de progression :

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Nb balise passées	294	373	331	189	312
Nb balises totales	850	824	928	897	1048
Nb passage de balises	15	13	20	16	18

Sur ce point, l'année 2025 est satisfaisante.

5 - Stages de perfectionnement ligue et RDE

Les jeunes « performance » (voir les critères dans le CAHIER DES CHARGES DU RESEAU DE DETECTION DES ESPOIRS), qui font partie du groupe ligue sont suivis spécifiquement par la Direction Technique Nationale.

En ce qui concerne les dispositions financières : la FFCO assure la prise en charge financière du prestataire DTN mobilisé, plus une participation par jeunes de HD14 à HD18 logés en stage.

- Nombre de stages ligue de perfectionnement et de RDE ayant profité du support FFCO : 19 dont 3 ayant profité du support technique (DTN ou prestataire)
- Nombre de jeunes concernés = 150 environ
- Nombre de ligues aidées = 7
- Nombre de jeunes en moyenne par stage : 30 environ

Ligue	Nb de stages aidés	Nb jeunes	Observations
AR	3	40	Dont 1 avec aide technique DTN
BF			
BR			
CE		2	
HF	1	16	
IF			
GE	6	20	
NA	3	30	Dont 2 avec aide technique DTN
NM			
OC	5	15	Dont 3 avec aide technique DTN
PL			
PZ	1	12	Dont 1 avec aide technique DTN
NC			

Il est toujours très difficile d'identifier dans le calendrier fédéral les stages ligues. Les RDE (stages ligue sur 2 jours sur un cahier des charges précis) ne sont pas plébiscités par les ligues.

Les ligues qui organisent des stages de manière régulière ont des meilleurs résultats pour l'intégration de jeunes dans le GF – 18 ans.

Dans le cadre des indicateurs internes fédération :

1 - Ecoles de CO, participation aux courses nationales (ce critère est utilisé, entre autres, pour les instructions des demandes de subventions PSF) :

Pour déterminer les écoles de CO les plus performantes (« école de CO ++ »), la commission a décidé de prendre en compte uniquement les championnats de France. Les nationales sont exclues car la participation est très liée à la localisation de la compétition : CF LD – CF MD – CF sprint pédestres

Championnat de France MD (WE CFC) Nb participants : **623**

Championnat de France LD Nb participants : **394**

Championnat de France Sprint (WE CNE) Nb participants : **401**

Moyenne de participation : **474**

Les meilleurs clubs pour la participation des jeunes aux Championnats de France

VILLENEUVE D'ASCQ LILLE METROPOLE ORIENTATION	5906HF	46	15,3	1
UNION SPORTIVE CENON	3323NA	44	14,7	2
CHARENTE MARITIME ORIENTATION	1705NA	42	14,0	3
TOUS AZIMUTS DOUAI	5907HF	38	12,7	4
CLUB D'ORIENTATION DE MULHOUSE	6803GE	37	12,3	5
VERVINS ORIENTATION	0207HF	34	11,3	6
GUYANCOURT ORIENTATION 78	7807IF	31	10,3	7
LA BOUSSOLE AUDOMAROISE	6208HF	30	10,0	8
ESPACE CHAMBERY ORIENTATION 73 - ECHO 73	7305AR	29	9,7	9
CLUB ORIENTATION LOISIR ETRECHY	9105IF	29	9,7	10
ORIENT'ALP	3810AR	28	9,3	11
CLUB ORIENTATION AMBERIEU	0111AR	26	8,7	12
ASS. DE DECOUVERTE ET D'ORIENTATION DE CHENOVE	2105BF	26	8,7	13
QUIMPER ORIENTATION	2904BR	26	8,7	14
BALISE 25 BESANCON	2508BF	25	8,3	15

Année	2022	2023	2024	2025
Moyenne de participation par compétition	451	494	470	474
Nb clubs égal ou supérieur à 10 par compétition	10	11	12	11

Vu la faible participation des jeunes aux compétitions nationales de CO à VTT, nous ne faisons plus d'indicateur.

2 - Les challenges des jeunes orienteurs

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb de challenges	2	0	2	2	2	3	1
Nb de jeunes	100	0	132	148	134	123	126

Organisation sur la semaine de course d'orientation en Corrèze le 22 août 2025 - Ambrugeat - Lac de Sèchemailles.



63 équipes ont participé soit 126 jeunes. La participation est en nette progression. Il faut encore favoriser la participation d'équipes open pour faire profiter de cette organisation ludique à plus de jeunes. Le club d'orientation de VALMO remporte le challenge.

Challenges régionaux des écoles de CO

A noter aucune organisation locale de challenge des écoles de CO. Bien que les organisations purement pour les jeunes soient bien appréciées par ceux-ci, la FFCO manque de bénévoles pour les organiser, et les calendriers sont très chargés, donnant priorité aux autres types de manifestations.

3 – Le WOW

Bonne participation dans la moyenne des pays soit 3672 participants. En 2025, le nombre de participants est à nouveau en progression, avec un bon total de 4881.

Les pays scandinaves ont fait le forcing en 2025 avec Norvège 24512 ; Suède 12228 ; Finlande 11328.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb participants France	5369	Annulé	1504	4642	998	3672	4881
Nb participants Monde	398712		135971	85406	100952	119288	147185
% France/monde	1,3%		1,1%	5,4%	1%	3%	3,3%

Les structures récompensées pour leur action WOW sont les suivantes :

9801 - Convergence (Nouvelle Calédonie) - 410 participants

7305 - Chambéry - 405 participants

5604 - Lorient - 353 participants

5609 - Vannes - 315 participants

0615 - Valbonne - 180 participants

8311 - Le Pradet - 133 participants

Composition de la commission

Chantal BURBAUD, Sylvine BROUTÉ, Joël LE COZ (CDFFCO)

Céline LEMERCIER



COMMISSION PARTENARIAT

Joël LE COZ, Président

Au cours de l'année 2025, la commission partenariat s'est réunie 2 fois en visioconférence, plus quelques échanges informels.

Le bilan n'est pas satisfaisant car nous n'avons pas trouvé de partenaires réellement prêts à nous aider directement. Des contacts ont été noués avec quelques grandes entreprises qui n'ont pas répondu favorablement. Toutefois, Jonathan est toujours en contact avec un certain nombre d'entreprises qui n'ont pas totalement fermé la porte ; certaines proposeraient des avantages aux adhérents mais pour l'instant pas de retombées directes au niveau de la FFCO.

Joël est en contact avec l'ANDES (association nationale des élus aux sports) pour essayer d'avoir une page de présentation des ELO.

Nous allons continuer à chercher mais la tâche n'est pas facile.

Composition de la commission

Patrick ROBIN (CDFFCO) - Jonathan MOURGUES



COMMISSION NUMÉRIQUE

Rémi BAUDOT, Président

L'action principale de la commission numérique définie dans le plan de développement fédéral 2025-2028 est la suivante :

« Finaliser la stratégie et un plan d'actions de transformation numérique incluant une nouvelle offre de services (demande ANS) ».

Afin d'y parvenir, trois points sont à travailler :

- assurer une maintenance évolutive du site,
- déployer le nouveau site vitrine pour faciliter la communication, surtout aux non licenciés,
- créer des outils numériques pour améliorer la vie du licencié et des structures (nouveau site métier).

Sur l'année 2025, la commission Numérique a principalement travaillé sur le site métier et le site vitrine de la FFCO.

Elle s'est réunie régulièrement, en sous-groupes, en fonction des sujets.

1 - Nouveau site métier

Rappel sur l'activité de 2024 :

- Cahier des charges élaboré par la société GWENAN avec la FFCO début juillet 2024 (190 pages).
- Lors du Comité directeur du **24 novembre 2024, choix de la société Exalto**, retenue au regard de son expérience dans le monde sportif. Cependant, pour sécuriser l'engagement, la FFCO **demande à Exalto une pré-analyse du cahier des charges** au regard des spécificités de la Course d'Orientation. Ce travail est prévu sur 2 mois pour un montant de 5000 €.

Cette pré-analyse a été réalisée début 2025 en 3 modules : administratif suivi par Valérie BERGER-CAPBERN, livré début mars, cartographique suivi par Yann RICHARD, livré mi-mars, sportif suivi par Fabrice LAPERGUE, livré fin avril. Cela a nécessité de nombreuses réunions (lancement, comités de pilotage, 2 ateliers par module, réunions de synthèses). **Exalto a livré le 24 avril**, avec un retard notable.

La commission a analysé la réponse. Elle a rendu ses conclusions le 22 mai avec des interrogations sur le surcoût demandé (20 000 €), avec demande de clarification sur le module sportif – le cahier des charges ne semblant pas avoir été totalement compris –, avec des craintes sur la maintenance évolutive de la partie spécifique du site métier.

Une autre piste a été explorée avec Sport'N Connect ayant conduit à une proposition de leur part (5 réunions). La piste envisagée était de traiter par Exalto les parties gestion des structures et des licences, gestion des flux financiers et comptabilité, gestion des labels, cartothèque, et par Sport'N Connect pour la gestion des événements (compétitions, animations, entraînements, stages, formations) et les parcours permanents d'orientation. Le modèle financier de Sport'NConnect est une quote-part sur les inscriptions payantes (minimum 1 € ou 5 % du panier par inscrit, frais bancaires inclus). Ce modèle financier ne nous a pas convenu.

Coté EXALTO son devis reçu le 18/08/2025 sur uniquement la gestion des structures et des licences, des flux financiers et de la comptabilité, des diplômes, des balises de couleur et de la cartothèque a été considéré trop élevé, avec surtout un abonnement annuel de 37 k€ TTC par an, **avec un engagement minimum de 4 ans, sans être propriétaire de l'application**. Les avantages de la solution proposée par Exalto par rapport au site existant ont été discutés. C'est plus moderne, plus intégré. Cependant, les demandes d'évolutions principales ne sont pas sur la partie affiliation, prise de licence, déclaration des cartes. Les critiques actuelles portent plutôt sur la navigation au sein du site qui relève du site vitrine et les inscriptions. **Un autre argument qui va à l'encontre de prendre un engagement financier sur 4 ans est la conjoncture budgétaire actuelle, qui ne porte pas à être optimiste sur le financement public du mouvement sportif.**

La commission numérique, consciente de la problématique, a pris l'initiative en parallèle de contacter le développeur du site actuel Kisis, géré par Gaël UTARD, pour évaluer avec lui la possibilité de faire évoluer le site existant pour couvrir les évolutions requises et pour sécuriser la FFCO par rapport au risque de travailler avec une structure unipersonnelle.

Une demande est alors faite en septembre à Kisis pour une description plus précise sur :

- La possibilité de sécuriser le site métier, en partageant les sources et les accès,
- Le coût envisagé pour une mise à jour du site en fonction des priorités définies par la FFCO
 - o sur le périmètre couvert par l'offre d'Exalto en priorité,
 - o sur le scope total ensuite, sans doute par lots. Il n'est pas exclu qu'on prenne d'autres prestataires pour une partie des fonctionnalités.

À la suite de la réponse de Kisis, comparativement à la proposition d'Exalto, le coût est moindre, réaliste, avec une volonté de Kisis de travailler avec d'autres personnes (qui pourraient être chargées d'un sprint) ; la Fédération est propriétaire du code ; le risque de migration des données est moins important. Le temps pour un changement complet est envisagé à horizon fin 2027. **Le choix de retenir Kisis est fait en Comité directeur d'octobre.**

La commission numérique a eu un contact avec la société Eventor pour couvrir éventuellement la partie inscription, mais les deux parties ont constaté que la solution actuelle proposée par Eventor n'était pas en mesure de prendre en compte nos demandes concernant les divers types d'inscription. Ce serait trop de customisation pour eux.

Elle a par ailleurs **fait une réunion avec Vikazimut** dans le cadre de la diversification des offres de fonctionnalités numériques aux pratiquants.

2 - Nouveau site vitrine

Le travail sur le site vitrine a été lancé en mai. Le cahier des charges a été réalisé à partir de l'analyse du travail réalisé par Sevanova en 2019, et en intégrant les nouvelles exigences. **Suite à l'appel d'offre réalisé en juillet,** 3 prestataires ont été retenus par la commission numérique. Les critères de choix ont reposé sur La confiance pour la part design du site, la confiance pour la part utilisation de WordPress, la confiance pour la gestion des API, le prix. **Le choix du prestataire a été finalisé en septembre.**

La maquette faite pour le site vitrine par l'Agence Neutron a été validée par le Comité directeur fin novembre. A la fin 2025, l'architecture des pages était bien avancée.

Il y a eu environ 13 réunions de sous-groupes de travail sur le site vitrine en 2025 plus les réunions de Rémi BAUDOT avec le prestataire.

3 - Sur la maintenance évolutive du site métier existant, il n'a été fait que le minimum, vu que 2025 devait être l'année de changement de site vitrine. À la suite de la décision de continuer avec le prestataire existant, il est décidé de bien prendre en compte dans l'avenir un lot de mise à jour de maintenance évolutive chaque année.

L'activité prévue pour 2026 :

- 1 - Site métier : en premier la sécurisation technique du site métier et le développement des API nécessaires au site vitrine, puis la mise à disposition du nouveau mode de fonctionnement pour les affiliations, prises de licence, etc.**
- 2 - Site vitrine : mise à disposition en début 2026, interfacé avec le site métier existant.**
- 3 - Maintenance évolutive : mise en place d'un fonctionnement de prise en compte des demandes et de leur affectation aux lots de développement progressifs en fonction de leur priorité et de la faisabilité technique.**

Composition de la commission

Valérie BERGER-CAPBERN et Vincent FREY (CDFFCO)
Raphaël GILLET, Richard HEYRIES, Fabrice LAPERGUE, Yann RICHARD



COMMISSION MIXTE NATIONALE FFSU-FFCO

Dominique BRET, représentante FFCO

La commission mixte nationale s'est réunie plusieurs fois en visioconférence. La collaboration entre les deux fédérations, au sein de la CMN, est de qualité.

Les différentes réunions, complétées par des échanges de mails, ont porté sur les points suivants :

- Le renouvellement de la convention entre la FFCO et la FFSU avec mise à jour de certains points ;
- Les évolutions côté FFSU par rapport aux compétitions, notamment la question de l'accueil de personnels universitaires non étudiants, des personnes en situation de handicap ;
- La mise à jour de la Disposition Particulière pour la Course d'Orientation des règlements FFSU avec l'idée de construire un cahier des charges pour l'organisation des Championnats de France ;
- Le bilan des CFU qui se sont déroulés les 22 et 23 mars à Cergy-Pontoise pour le relais-sprint et dans la forêt de l'Isle-Adam pour la course individuelle : 27 équipes présentes (14 pour le Championnat et 13 en Open) ; 64 hommes et 35 femmes dans les courses individuelles avec une belle présence d'orienteurs du haut niveau ; une belle progression au niveau de la participation à confirmer ;
- Les EUSA (Championnats d'Europe des Universités) du 25 au 27 juillet 2025 à Lodz (Pologne) : un bilan honorable pour l'Université de Clermont Auvergne avec une belle 4ème place en relais mixte et de nombreuses places dans les 25 dont un tir groupé en sprint des filles (21ème à 23ème).

Reste le constat d'une faible pratique de la Course d'Orientation au niveau universitaire, la proposition de ce sport étant fonction de la présence d'orienteurs parmi l'encadrement en SUAPS ou STAPS, et l'organisation de compétitions liée à l'investissement des structures fédérales locales auprès de ce public.

Composition de la commission

Joël POULAIN, Simon LEROY (CTS)

COMMISSION MIXTE NATIONALE UGSEL-FFCO

Joël LE COZ, représentant FFCO

En 2025 les contacts avec l'UGSEL se sont faits en visioconférence.

Ils ont permis d'élaborer une convention qui a été signée le 27 novembre 2025 à Paris

COMMISSION MIXTE NATIONALE UNSS-FFCO

Joël LE COZ, représentante FFCO

En 2025 j'ai participé à une CMN en septembre à Paris.

Nous avons également échangé sur la mise en place d'une convention UNSS/FFCO.

Dans un premier temps, l'UNSS devait attendre un texte type venant du ministère de l'EN, mais depuis janvier ils ont latitude pour avancer directement avec les fédérations.

Un texte nous a donc été proposé qui est en finalisation de rédaction avant une signature qui devrait intervenir sous peu.

Composition de la commission

Céline LEMERCIER



COMMISSION MIXTE NATIONALE USEP-FFCO

Dominique BRET, représentante FFCO

Les relations avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré ont été relancées en 2025. Elles ont abouti, après deux olympiades sans, à la signature de la convention entre les deux fédérations, le samedi 29 novembre 2025.

Au cours de l'année, une réunion en visio-conférence et une en présentiel - 4 juillet, 9 septembre - ont permis de :

- Echanger sur les activités de chacune des fédérations pour mieux cerner les travaux communs envisageables ;
- Cerner les besoins côté USEP au niveau Course d'Orientation ;
- Envisager les apports de l'USEP pour la fédération, notamment vis-à-vis de la prise en charge des plus jeunes ;
- Présenter « Mission Orienteurs » ;
- Définir les travaux conjoints à mener en termes d'animation et de formation.





MENJSJOP

Fédération Française de Course
d'Orientation

Bilan annuel du médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) – 2025

Médecin coordonnateur de la SMR (nom, prénom, courriel) :
Dr CHALOPIN CATHERINE CATHERINE.CHALOPIN@FFCORIENTATION.FR

Rappel du contexte

Conformément à l'article R 231-4 du code du sport, l'instance dirigeante compétente de la fédération sportive désigne, un **médecin chargé de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière** des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et reconnus dans les projets de performance fédéraux (espoirs, collectifs nationaux et non classés).

Il a notamment la charge de **recevoir et d'analyser les résultats** (art R.231-9 du code du sport) de l'ensemble des examens pratiqués dans le cadre de cette surveillance médicale définie aux articles A 231-3 à A 231-4 du code du sport.

Au vu de cette surveillance, il peut **établir**, le cas échéant, un **certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives** au vu des résultats de la surveillance médicale (art L.231-3 du code du sport).

Enfin il lui appartient de **dresser un bilan de l'action relative à la surveillance médicale** des sportifs de haut niveau et inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau (espoirs notamment).

Ce bilan annuel fait état des modalités de mise en oeuvre et de la synthèse des résultats collectifs de cette surveillance. Il est présenté par le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) à chaque assemblée générale fédérale et adressé par la fédération au ministre chargé des sports (art R.231-10 du code du sport).

Le tableau ci-dessous devra être renseigné sur le portail des fédérations sportives (PFS) dans l'onglet dossier annuel / vie médicale et l'ensemble du document sera transmis par voie électronique à gilles.einsargueix@sports.gouv.fr, avant la fin février 2026.

I-Observance de la SMR :

**Double-cliquez sur le tableau.
Entrez les valeurs dans les cases colorées uniquement.
Pour les autres cases le calcul est automatique.**

<i>Année 2025</i>	SHN	Espoirs	collectifs nationaux
Nombre d'inscrits sur liste ministérielle	31	17	4
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire	28	17	4
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire	3	0	0
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan réglementaire	0	0	0
Taux de suivi complet	90,3%	100,0%	100,0%
Taux de suivi au moins partiel	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Absence de suivi</i>	0,0%	0,0%	0,0%

-1 sportif en pôle n'a pas fait son 2^{ème} bilan de SMR en 2025, report successif de ses RDV en raison de ses études

-1 sportive n'a pas fait son 2^{ème} bilan de SMR 2025 : arrêt du haut-niveau

-1 sportif vivant à l'étranger n'a pas réussi à trouver de rendez-vous pour faire son 2^{ème} bilan

Pour les sportifs non classés des PPF, merci d'indiquer leur nombre et le taux de réalisation de la SMR :

45 sportifs non classés des PPF : 100% de réalisation de la SMR en 2025

16 Groupe France -18

2 Groupe France senior A

3 Groupe France senior B

17 Groupe France VTT A

7 Groupe France VTT B

II-Structuration

La fédération a-t-elle mis en place un secrétariat médical dédié ? OUI NON

Si oui, préciser : Dédié Partagé
 Temps plein
 Temps partiel : h/sem

La fédération est-elle dotée d'un logiciel de suivi médical ? OUI NON

Si oui, nom :

Les résultats de la SMR sont-ils transmis à l'IRMES ? OUI NON

Si oui, sous quelle forme : Électronique via le logiciel de suivi,
 Électronique via la boîte mail,
 Papier

III-Anomalies et pathologies détectées dans le cadre de la SMR

*Est considéré comme anomalie, toute **pathologie** confirmée ayant nécessité un bilan complémentaire et/ou une prise en charge thérapeutique et/ou une contre indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.*

Sont exclues :

-les variations et les modifications non significatives ou « physiologiques » des paramètres cliniques, biologiques ou autres ;

-les pathologies survenues ou détectées préalablement à la réalisation des examens de la SM

Appareil cardiovasculaire :

-valvulopathies :

-1 souffle cardiaque avec dépistage d'une IM minime sur l'échocardiographie

-troubles dépistés à l'ECG de repos ayant nécessité un bilan cardiologique :

- 1 BAV du 1° degré variable

-1 trouble de repolarisation

-1 échappement jonctionnel

-cardiomyopathies (y compris maladie coronaire, myocardite, péricardite...) :

- 1 CMH apicale bilan cardiologique et suivie, pas de contre-indication au sport de haut-niveau sous réserve d'une surveillance cardiologique très régulière

-pathologies vasculaires (HTA, artérite, phlébite, embolie pulmonaire, ...) : 2 explorations pour suspicion d'un syndrome des loges MI

-autres (ex : Marfan, anomalies des coronaires...) : 0

- Précisez dans chaque catégorie le nombre et le type de pathologies détectées : 0

Appareil Respiratoire :

- Nombre et type de pathologies détectées:

- 2 asthmes (effort et/ou allergique) retrouvés

Appareil locomoteur :

-pathologies osseuses : 0

-pathologies articulaires : 0

-pathologies musculaires : 0

-pathologies tendineuses : 0

Bilan biologique et/ou bandelette urinaire:

- Nombre et type de pathologies détectées: 1 anémie ferriprive

Bilan dentaire :

- Nombre et type de pathologies détectées:

Bilan psychologique :

- Nombre et type de pathologies détectées: 1 syndrome dépressif nécessitant bilan et prise en charge thérapeutique spécialisée

Bilan diététique ou nutritionnel :

- Nombre et type de pathologies détectées: 2 (1 TCA, 1 syndrome de déficit énergétique) suivis en cours

Bilan ORL :

- Nombre et type de pathologies détectées: 0

Bilan ophtalmologique :

- Nombre et type de pathologies détectées: 0

Autres :

- Nombre et type de pathologies détectées: 1 aménorrhée primaire d'origine centrale, bilan en cours
- 2 AUT demandées par les sportifs à l'AFLD ou à l'ITA suite aux traitements mentionnés sur la SMR (1 maladie d'Addison et 1 TDHA)

IV-Contre-indications prononcées dans le cadre de la SMR

Il est rappelé que la non-réalisation de la SMR ne peut pas être considérée comme une contre-indication médicale. Elle peut conduire à une sanction administrative ou disciplinaire et non pas « d'une contre indication administrative », terme impropre qui porte à confusion avec une véritable contre indication médicale.

Anomalie	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication temporaire	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication définitive
	0	0

PARTIE 2

DOCUMENTS

FINANCIERS



RAPPORT DE GESTION

Benjamin CLEMENT-AGONI, Trésorier

Préambule

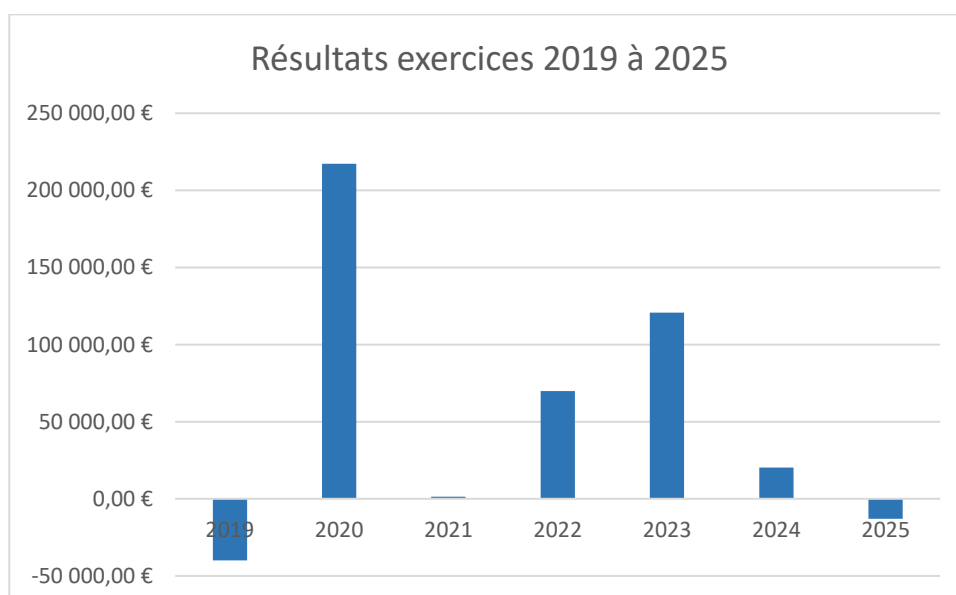
Au terme de cette 1^{ère} année en tant que Trésorier de la Fédération, je souhaite remercier les personnes qui m'ont accompagné dans cette prise de fonction :

- Valérie BERGER-CAPBERN, notre Trésorière-adjointe, qui fut Trésorière lors de la précédente olympiade ;
- Les membres de la Commission Finances, Rémi BAUDOT et Marie BARRIERE ;
- Marie-Violaine PALCAU, notre Directrice Technique Nationale, qui assure le suivi des budgets subventionnés par l'Agence Nationale du Sport (formation, haut niveau et développement) ;
- David GEOFFROY (cabinet SOPRECA), notre expert-comptable, pour son accompagnement et ses conseils avisés tout au long de l'année ;
- Nos salariées du siège, Nathalie MATTON et Laureen VOLTINE ;
- Et enfin, je remercie très sincèrement notre comptable, Valérie SCHVARTZ, qui est la cheville ouvrière de la gestion financière et comptable de la Fédération.

Je remercie également notre commissaire aux comptes, Aymeric JANET (cabinet AUREALYS), et nos vérificateurs aux comptes, Sandrine TAISSON et Yves BOEHM, pour leur audit et leur contrôle des comptes 2025 qui vous sont présentés.

1. Analyse du résultat

Après une succession de 5 exercices excédentaires (avec des excédents plus ou moins importants), l'exercice 2025 est le premier exercice déficitaire depuis l'exercice 2019.



Le résultat de l'exercice 2025 est déficitaire de 12 953,09 €.

Le déficit de l'exercice doit cependant être mis en perspective avec le montant total de nos recettes et de nos dépenses. Il correspond en effet à 1 % de nos recettes et 0,99 % de nos dépenses. Il s'agit donc d'un déficit modéré.

Ce déficit, nous l'avons anticipé et nous l'avons assumé lorsque nous vous avons présenté le budget réactualisé 2025 lors de l'Assemblée Générale de mars 2025.

Le déficit prévisionnel 2025 était estimé à 40 000 €. Nous l'avons donc contenu grâce à des recettes supplémentaires.

Ce déficit prévisionnel s'expliquait par une baisse des recettes prévisionnelles combinée à une hausse des dépenses prévisionnelles par rapport au niveau des recettes et des dépenses réalisées en 2024 avec, notamment :

En recette : la baisse de 40 000 € du contrat de performance (subvention de l'Agence Nationale du Sport allouée pour le haut niveau) apprise en début d'année 2025.

Et en dépense :

- le recrutement d'un chargé de développement territorial en janvier 2025 ;
- le déploiement du nouveau site internet fédéral avec la 2^{ème} phase des frais d'étude réalisée en 2025 (rédaction des spécifications fonctionnelles du site métier et rédaction du cahier des charges du site vitrine).

Il est cependant important de mentionner que, pour couvrir ces nouvelles dépenses qui engagent financièrement la Fédération sur plusieurs années, des réserves pour projets associatifs avaient été constituées grâce à nos excédents antérieurs :

- un projet associatif « Site internet » constitué en 2019 pour un montant de 120 000 € et abondé de 10 000 € en 2022 ;
- un projet associatif « Professionnalisation » constitué en 2024 pour un montant de 100 000 €.

À ce titre, une diminution de ces réserves à hauteur des dépenses nettes réalisées en 2025 vous sera proposée lors de l'affectation du résultat de l'exercice :

- les dépenses nettes affectables au projet associatif "Site internet" sont de 6 022,50 € ;
- les dépenses nettes affectables au projet associatif "Professionnalisation" sont de 38 597,49 €.

L'excédent net des autres activités (hors projets associatifs) est de 31 666,90 €.

Résultat par poste budgétaire :

	Produits	Charges	Résultat
Poste budgétaire	1 292 079,10 €	1 305 032,19 €	-12 953,09 €
A - Fonctionnement fédéral	741 844,19 €	345 134,11 €	396 710,08 €
B - Formation	17 832,71 €	36 241,54 €	-18 408,83 €
C - Haut niveau	283 877,17 €	623 223,45 €	-339 346,28 €
D - Développement	241 228,74 €	285 516,10 €	-44 287,36 €
E - Autres	7 296,29 €	14 916,99 €	-7 620,70 €

Le budget « Fonctionnement fédéral » est excédentaire : c'est sur ce budget que sont comptabilisées les licences, affiliations et titres de participation qui représentent 55,04 % de nos recettes.

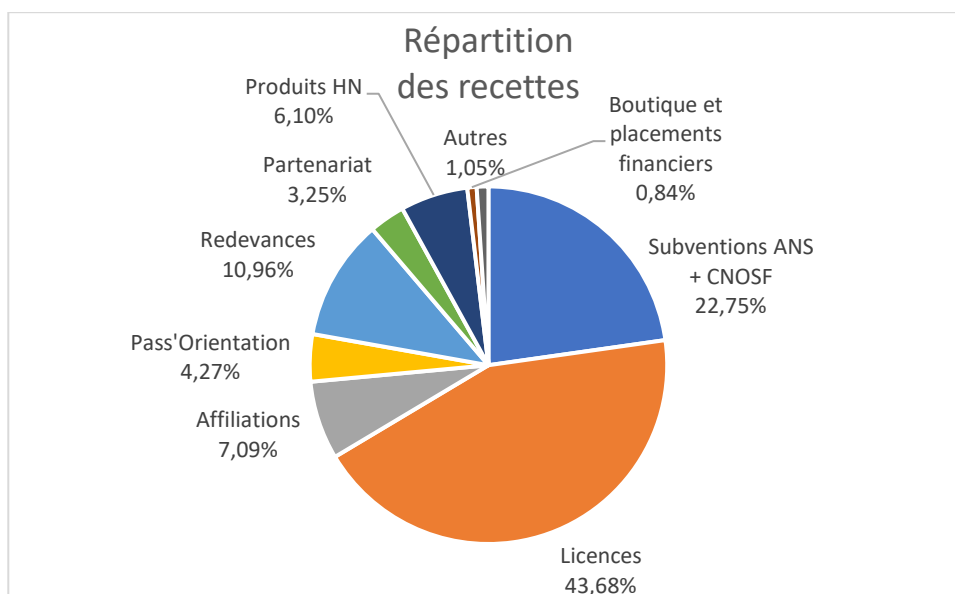
Les budgets « Formation », « Haut niveau » et « Développement » sont déficitaires : ce sont ces budgets qui sont subventionnés par l'Agence Nationale du Sport (pour les budgets « Formation » et « Développement » : les dépenses éligibles à subvention réalisées en 2025 sont subventionnées à 58 % par le contrat de développement ; pour le budget « Haut niveau » : les dépenses éligibles à subvention réalisées en 2025 sont subventionnées à 37 % par le contrat de performance).

L'excédent du budget « Fonctionnement fédéral » permet de couvrir le déficit des budgets « Formation », « Haut niveau » et « Développement ».

2. Analyse des recettes

En 2025, les recettes de la Fédération s'élèvent à 1 292 079,10 €. Elles sont en hausse de 1,84 % par rapport à 2024.

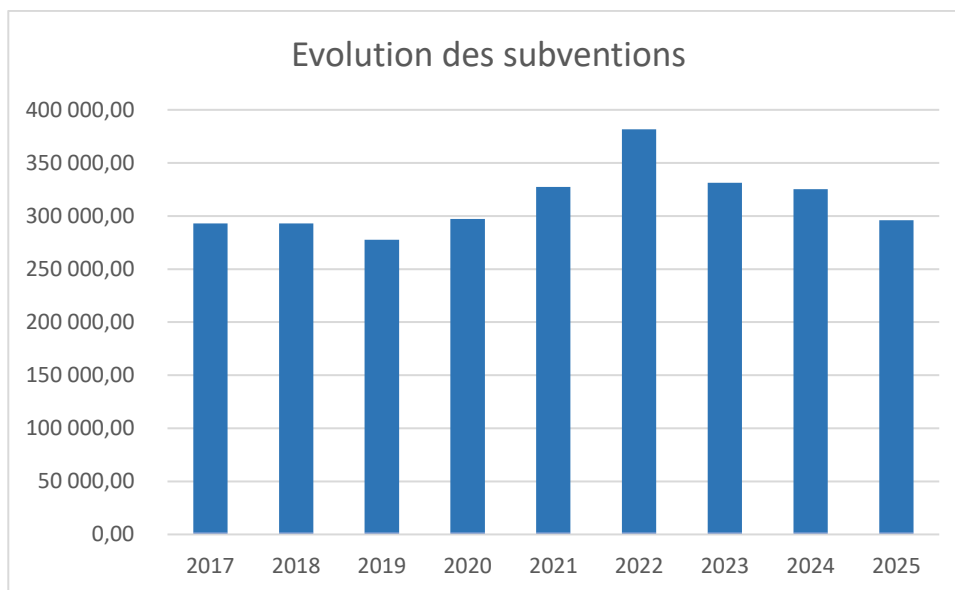
	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Variation 2025 / 2024
Recettes	1 292 079,10 €	1 268 678,12 €	1,84%
Subventions ANS + CNOSF	294 000,00 €	323 300,00 €	-9,06%
Licences	564 343,07 €	552 864,22 €	2,08%
Affiliations	91 659,31 €	90 422,16 €	1,37%
Titres de participation	55 199,58 €	48 182,94 €	14,56%
Redevances	141 552,28 €	137 234,14 €	3,15%
Partenariat	41 936,58 €	30 611,24 €	37,00%
Produits du haut niveau	78 876,68 €	45 368,87 €	73,86%
Boutique et placements financiers	10 883,82 €	12 218,17 €	-10,92%
Autres	13 627,78 €	10 626,38 €	28,24%
Reliquat de subventions		17 850,00 €	-100,00%



Le taux d'exécution budgétaire en recette est de 102,26 %.

	Réalisé 2025	Budget réactualisé 2025	Taux d'exécution budgétaire
Recettes	1 292 079,10 €	1 263 562,53 €	102,26%
Subventions ANS + CNOSF	294 000,00 €	281 000,00 €	104,63%
Licences	564 343,07 €	561 927,57 €	100,43%
Affiliations	91 659,31 €	91 904,49 €	99,73%
Titres de participation	55 199,58 €	50 972,82 €	108,29%
Redevances	141 552,28 €	175 057,65 €	80,86%
Partenariat	41 936,58 €	40 200,00 €	104,32%
Produits du haut niveau	78 876,68 €	52 400,00 €	150,53%
Boutique et placements financiers	10 883,82 €	10 000,00 €	108,84%
Autres	13 627,78 €	100,00 €	13627,29%

• Subventions



La Fédération a reçu 294 000 € de subventions publiques en 2025, ce qui correspond à 22,75 % de nos recettes. Ce montant est en baisse de 29 300 € par rapport au montant des subventions reçues en 2024, soit une baisse de 9,06 %. Si on inclut le reliquat des subventions qui avaient été encaissées en 2023 et reportées en 2024, cette baisse atteint même 47 150 €, soit 13,82 %.

Les subventions 2025 ont été attribuées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) :

- 82 000 € au titre du contrat de développement (dont 30 000 € dédiés à la campagne de subventions PSF). Le contrat de développement est signé pour la période 2025-2028. À compter de 2025, cette subvention est versée en 2 temps : 80 % de la subvention attribuée est garantie ; les 20 % restants reposent sur une évaluation de la Fédération.
- 185 000 € au titre du contrat de performance. Le contrat de performance est signé tous les ans. Le montant initial du contrat de performance signé pour 2025 était de 175 000 € (en baisse de 40 000 € par rapport à 2024). Un avenant de 10 000 € a été accordé en septembre 2025 compte tenu des excellents résultats de nos équipes de France.
- 20 000 € au titre des aides personnalisées.
- 7 000 € au titre du fonds de soutien à la production audiovisuelle pour la retransmission TV du Championnat de France de Sprint.

Nous n'avons pas fait de demande de subvention au CNOSF au titre du programme d'accompagnement international des fédérations (PAIF) car aucun déplacement à l'international n'était prévu au moment du dépôt des demandes de subvention.

• Licences

Les recettes des licences s'élèvent à 564 343,07 €, ce qui correspond à 43,68 % de nos recettes.

Elles sont en hausse de 2,08 % par rapport à 2024 ce qui s'explique par :

- la légère hausse du nombre de licenciés (+0,55 % entre 2024 et 2025) ;
- la hausse du taux de base (7,32 € en 2024 ; 7,44 € en 2025).

- **Affiliations**

Les recettes des affiliations s'élèvent à 91 659,31 €, ce qui correspond à 7,09 % de nos recettes. Elles sont en hausse de 1,37 % par rapport à 2024 (effet taux de base).

- **Titres de participation**

Les recettes des titres de participation (Pass') délivrés en 2025 s'élèvent à 55 199,58 €, ce qui correspond à 4,27 % de nos recettes. Elles sont en hausse de 14,56 % par rapport à 2024.

- **Redevances**

Les recettes des redevances s'élèvent à 141 552,28 €, ce qui correspond à 10,96 % de nos recettes. Elles sont en hausse de 3,15 % par rapport à 2024 du fait d'un calendrier 2025 plus fourni. Leur montant avait cependant été surévalué de près de 20 % dans le budget réactualisé 2025. Ces recettes sont toujours très difficiles à estimer.

Pour mémoire, la dernière Assemblée Générale avait voté la baisse de la dernière tranche (au-delà de 1500 participants) de 0,7 taux de base à 0,63 taux de base. 5 courses ont été concernées par cette mesure en 2025 : l'impact sur le budget est minime (moins de 1 000 €).

- **Partenariat**

Le partenariat a rapporté 41 936,58 € de recette, soit une hausse de 37 % par rapport à 2024, ce qui correspond à 3,25 % de nos recettes.

Un nouveau partenariat avec la MAIF a été signé pour les années 2025-2026. Il a rapporté 13 500 € en 2025 : un socle de 12 000 € et une prime d'éco-conditionnalité de 1 500 €.

Ce partenariat a été reversé en partie aux organisateurs des 3 événements « Sport-Planète » retenus en 2025 : le Championnat de France des Clubs, le raid O'Bivwak et le Critérium National des Equipes (versement de 1 500 € par événement). Un soutien de 300 € a également été alloué au club Orient'Alp pour la mise en place de navettes lors d'une manifestation.

Le partenariat avec NONAME (équipementier des équipes de France) a été signé fin 2024 pour les années 2025-2028. Il a rapporté 28 436,58 € en 2025 (correspondant à une remise de 60 % sur le prix d'achat des tenues).

- **Produits du haut niveau**

Il s'agit de la différence entre les recettes totales du haut niveau et la subvention ANS allouée pour le haut niveau (contrat de performance) : cela correspond principalement aux refacturations et à la participation des sportifs aux frais de stages et compétitions.

Les produits du haut niveau s'élèvent à 78 876,68 €, ce qui correspond à 6,10 % de nos recettes, répartis comme suit :

Participation sportifs GF + dons	63 019,51 €	79,90%
Autres sportifs (hors GF)	8 857,17 €	11,23%
Airxtrem (rachat stock tenues NONAME)	2 900,00 €	3,68%
Primes World Cup IOF	4 100,00 €	5,20%
Total	78 876,68 €	100,00%

Ils sont en forte hausse par rapport à 2024 (+73,86 %).

Cette hausse s'explique en partie par les mesures qui ont été prises pour faire face à la baisse de 40 000 € du contrat de performance annoncée en début d'année 2025 et qui vous ont été présentées lors de l'Assemblée Générale de mars 2025 :

- augmentation de la participation des sportifs pour les stages (+5 € par nuitée) à compter de novembre 2025 ;
- augmentation du forfait de participation aux stages du Groupe France -18 ans (+180 €) à compter de novembre 2025 ;
- augmentation de la participation des athlètes pour les compétitions (+10 € par jour correspondant à un forfait repas) : cette mesure ne s'appliquera qu'à compter de la saison 2026.

Ces mesures ont engendré 6 400 € de recettes supplémentaires (8 % de recettes supplémentaires demandées aux sportifs des Groupes France par rapport à 2024).

Les autres recettes supplémentaires sont liées :

- au rachat par Airxtrem du stock des anciennes tenues des équipes de France pour 2 900 € ;
- au versement, via la Fédération, des primes IOF aux athlètes ayant réalisé des podiums lors des épreuves de Championnats et de Coupe du Monde pour 4 100 € (pour la Fédération, il s'agit uniquement d'une entrée-sortie) ;
- à des refacturations supplémentaires liées à la participation de militaires, d'étrangers ou de sportifs hors Groupes France invités sur des stages haut niveau ouverts qui n'avaient pas eu lieu en 2024.

• Placements financiers

Nos livrets détenus auprès du Crédit Mutuel ont rapporté 6 979,54 € d'intérêts (moins qu'en 2024).

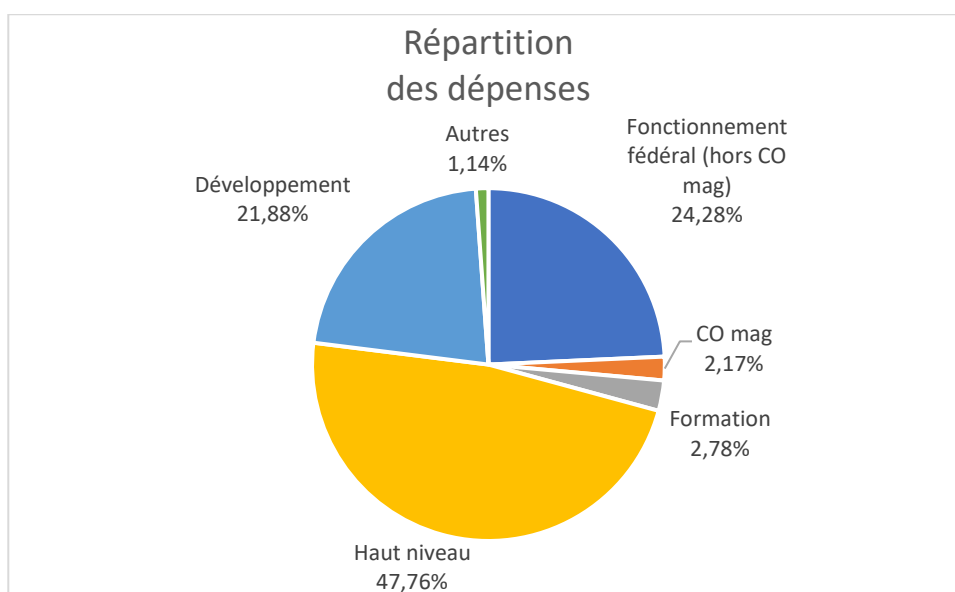
Nous avons placé 500 000 € en FCP (fonds commun de placement) auprès de La Banque Postale en décembre 2023. Au 31 décembre 2025, la plus-value latente (non comptabilisée) de ces placements est de 30 150,60 €.



3. Analyse des dépenses

En 2025, les dépenses de la Fédération s'élèvent à 1 305 032,19 €. Elles sont en hausse de 4,53 % par rapport à 2024.

	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Variation 2025 / 2024
Dépenses	1 305 032,19 €	1 248 510,38 €	4,53%
Fonctionnement fédéral (hors COmag)	316 860,75 €	340 164,15 €	-6,85%
COmag	28 273,36 €	36 087,42 €	-21,65%
Formation	36 241,54 €	41 462,37 €	-12,59%
Haut niveau	623 223,45 €	586 250,53 €	6,31%
Développement	285 516,10 €	229 637,11 €	24,33%
Autres	14 916,99 €	14 908,80 €	0,05%



Le taux d'exécution budgétaire en dépense est de 100,13 %.

	Réalisé 2025	Budget réactualisé 2025	Taux d'exécution budgétaire
Dépenses	1 305 032,19 €	1 303 343,99 €	100,13%
Fonctionnement fédéral (hors CO'mag)	316 860,75 €	329 049,99 €	96,30%
CO'mag	28 273,36 €	25 000,00 €	113,09%
Formation	36 241,54 €	38 000,00 €	95,37%
Haut niveau	623 223,45 €	616 012,00 €	101,17%
Développement	285 516,10 €	278 972,00 €	102,35%
Autres	14 916,99 €	16 310,00 €	91,46%

• Fonctionnement fédéral (hors CO'mag)

Les dépenses de fonctionnement fédéral sont maîtrisées. Elles s'élevaient à 316 860,75 €, ce qui correspond à 24,28 % de nos dépenses. Elles sont en baisse de 8,27 % par rapport à 2024.

Le taux d'exécution budgétaire est de 96,30 %.

La hausse des frais de fonctionnement du Comité directeur s'explique par le souhait d'organiser une réunion en présentiel au siège en mai 2025, afin que les nouveaux membres du Comité directeur élus en décembre 2024 puissent se rencontrer.

Le coût de l'assurance MAIF est en hausse de 12 %.

Les frais de travaux et d'entretien des locaux sont revenus à un niveau normal après les dépenses importantes sur cette ligne en 2024 due à la rénovation de l'ascenseur du siège.

Salaires et charges :

La ligne "Salaires et charges" ne correspond pas à l'ensemble de la masse salariale de la Fédération. Elle correspond à l'activité principale des 3 salariées du secrétariat fédéral (responsable administrative, assistante généraliste et comptable).

27,89 % du salaire de la responsable administrative est imputé sur la ligne « Structuration fédérale » (instruction administrative des dossiers de subventions PSF).

7,21 % du salaire de l'assistante administrative est imputé sur la ligne « Projet Jeunes » (enregistrement des écoles de CO) et 8,11 % sur la ligne « Cartographie » (validation des déclarations de cartes).

Les salaires des autres salariés de la Fédération (agents de développement du haut niveau, chargé de communication et chargé de développement territorial) sont imputés sur les budgets « Haut niveau » et « Développement ».

La masse salariale brute des salariés permanents de la Fédération (7 salariés correspondant à 6,10 ETP) est de 256 574€. La masse salariale totale (comprenant les salaires, les vacances médicales, les indemnités DTN et les cotisations sociales) est de 363 173 €.

5 agents d'Etat / conseillers techniques et sportifs (CTS) sont placés auprès de la Fédération par le Ministère des Sports (il ne s'agit pas d'une mise à disposition au sens du code de la fonction publique) :

- 1 directrice technique nationale (DTN),
- 1 entraîneur national (EN),
- 3 conseillers techniques nationaux (CTN),

soit l'équivalent de 5 ETP. Le coût estimé de ces ETP a été inscrit dans le portail des fédérations sportives par la Direction des Sports et s'élevait en 2024 à 443 500 €. Nous n'avons pas encore d'information pour 2025.

• COmag

Les dépenses liées à l'édition de la revue fédérale COmag s'élevaient à 28 273,36 €, ce qui correspond à 2,17 % de nos dépenses. Elles sont en baisse de 21,65 % par rapport à 2024.

Cette baisse s'explique par la décision prise l'an dernier de basculer un numéro sur deux au format 100 % numérique pour réduire les coûts d'impression et de distribution.

3 numéros de COmag ont été distribués en 2025 (n° 159, 160 et 161) : les 2 premiers numéros ont été distribués au format papier et au format numérique. Le dernier numéro a été distribué uniquement au format numérique.



• Formation

Les dépenses de formation s'élèvent à 36 241,54 €, ce qui correspond à 2,78 % de nos dépenses. Elles sont en baisse de 12,59 % par rapport à 2024.

Le taux d'exécution budgétaire est de 95,37 %.

Le séminaire moniteurs d'octobre 2025 n'a pas eu le succès escompté à l'inverse du séminaire des traceurs et contrôleurs des circuits nationaux de décembre 2025 qui a coûté plus cher que prévu (beaucoup d'inscrits).

Les frais de formation des experts stagiaires sont conformes au niveau budgétisé.

• Haut niveau

Les dépenses du haut niveau s'élèvent à 623 223,45 €, ce qui correspond à 47,76 % de nos dépenses. Elles sont en hausse de 6,31 % par rapport à 2024.

Le taux d'exécution budgétaire est de 101,17 %.

On constate une augmentation constante de tous les coûts. Toutes les actions prévues ont été réalisées. La totalité du budget haut niveau, qui est estimé au plus juste, est dépensée pour éviter les fonds dédiés sur le contrat de performance.

Merci à la Direction Technique Nationale pour sa gestion rigoureuse du budget haut niveau.

• Développement

Les dépenses de développement s'élèvent à 285 516,10 €, ce qui correspond à 21,88 % de nos dépenses.

Elles sont en hausse de 24,33 % par rapport à 2024.

Le taux d'exécution budgétaire de 102,35 %.

Cette hausse s'explique notamment par le recrutement d'un chargé de développement territorial en janvier 2025 (recrutement budgétisé).

Son salaire est réparti sur plusieurs lignes analytiques :

- Projet Jeunes (26,84 %),
- Développement territorial (46,32 %),
- Développement PPO (26,84 %).

Une partie de son salaire est couverte par le contrat de développement ; l'autre partie est couverte par la réserve du projet associatif « Professionnalisation ».

Jeunes :

On retrouve dans les dépenses du projet Jeunes le soutien à l'organisation du Challenge National des écoles de CO, le soutien aux RDE et aux stages Ligues et la réalisation du livret « Mission Orienteurs ».

Communication :

Les dépenses de presse et médias sont supérieures de 150,69 % par rapport au montant budgétisé (mais inférieures au niveau des dépenses 2024). Cela s'explique par la décision prise par le Bureau directeur du 26 juin 2025 de retransmettre les événements internationaux. Dans le budget réactualisé, seule la retransmission TV du Championnat de France de Sprint avait été budgétisée.

Site internet :

Les dépenses liées au site internet ont été limitées suite au choix tardif des prestataires retenus pour le développement du site métier et du site vitrine.

On retrouve dans les dépenses 2025 la maintenance et l'hébergement du site fédéral existant, l'abonnement pour le site O'France, et la dernière phase des frais d'étude liés au nouveau site (rédaction des spécifications du site métier et rédaction du cahier des charges du site vitrine).



Expertises :

Les frais d'expertises sont en hausse de 48,54 % par rapport à 2024. Cela s'explique par :

- la présence au calendrier 2025 des 4 week-ends de Nationales pédestres (aucune Nationale pédestre en 2024) ;
- la dotation des Délégués Nationaux en vestes.

Événementiel :

Les premiers frais liés à la candidature de la France aux Championnats du Monde 2031 ont été enregistrés en 2025. Une ligne analytique spécifique a été créée.

Équipementier équipes de France :

Les tenues des équipes de France ont été renouvelées dans le cadre du nouveau contrat de partenariat avec NONAME.

4. Analyse du bilan

Pour terminer ce rapport de gestion 2025, vous trouverez les derniers indicateurs tirés du bilan. Ils permettent de visualiser des données importantes afin de se faire une idée sur la gestion de notre Fédération.

• **Extrait de l'actif :**

Disponibilités : 570 214,47 €

Il s'agit la trésorerie immédiatement disponible.

Placements : 499 999,97 €

Total trésorerie : 1 070 214,44 €

Créances clients : 18 758,04 €

C'est l'argent qui est dû à la Fédération.

Autres créances : 153,00 €

Total créances : 18 911,04 €

Stock : Au 31/12/2025 la Fédération possède un stock de balises et balisettes, valorisé à prix coûtant, soit 6 775 € à l'actif du bilan.

• **Extrait du passif :**

Avances et acomptes reçus : 13 591,88 €

Dettes fournisseurs : 52 507,17 €

C'est l'argent que la Fédération doit à ses prestataires ou fournisseurs.

Dettes fiscales et sociales : 55 495,00 €

C'est l'argent que la Fédération doit à ses salariés, aux organismes de sécurité sociale et à l'Etat.

Total dettes : 121 594,05 €

La différence entre les dettes et les créances mentionnées ci-dessus est de 102 683,01 €, ce qui est largement couvert par notre trésorerie.



Annexe 1 : Proposition d'affectation du résultat

Après prise en compte :

- du déficit de 12 953,09 € pour l'exercice clos le 31/12/2025 et d'un report à nouveau créditeur de 389 735,93 €, formant un total affectable de 376 782,84 € ;
- des dépenses nettes affectables à la réalisation du projet associatif « Professionnalisation » réalisées en 2025 d'un montant de 38 597,49 € ;

Ligne analytique	Charges	Subvention ANS Contrat de développement	Réserve Projet associatif « Professionnalisation »
A1B – Structuration fédérale	271,52	135,76	135,76
D1A – Projets Jeunes - CN des Ecoles de CO	11 591,00	5 795,50	5 795,50
D3 – Développement territorial	26 726,65		26 726,65
D8C – Relations avec fédérations affinitaires	187,67		187,67
D9D – Développement PPO	11 503,81	5 751,91	5 751,91
Total	50 280,65	11 683,17	38 597,49

- des dépenses nettes affectables à la réalisation du projet associatif « Site internet » réalisées en 2025 d'un montant de 6 022,50 € ;

Ligne analytique	Charges	Subvention	Réserve Projet associatif « Site internet »
D7B – Site internet	6 022,50	0,00	6 022,50
Total	6 022,50	0,00	6 022,50

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/12/2025, soit 12 953,09 € de la manière suivante :

- en diminution du poste de réserve projet associatif "Site Internet" : 6 022,50 €,
- en diminution du poste de réserve projet associatif "Professionnalisation" : 38 597,49 €,
- en augmentation du poste de report à nouveau créditeur : 31 666,90 €.

Soit en synthèse :

Capitaux propres	Solde initial (CR)	Débit (diminution)	Crédit (augmentation)	Solde final (CR)
Valeur du patrimoine	465 000,00			465 000,00
Autres réserves	100 000,00			100 000,00
Projet associatif "Site internet"	130 000,00	6 022,50		123 977,50
Projet associatif "Professionnalisation"	100 000,00	38 597,49		61 402,52
Report à nouveau	389 735,93		31 666,90	421 402,83
Résultat 31/12/2025	-12 953,09		12 953,09	0,00
Total	1 171 782,84	44 619,99	44 619,90	1 171 782,84

Annexe 2 : Valorisation du bénévolat

Bureau directeur				
NOM Prénom	Fonction	Heures 2025	Taux horaire	Valorisation
STEFANINI Jean-Philippe	Président	870	46,00 €	40 020,00 €
BRET Dominique	Secrétaire Générale	406	19,40 €	7 876,40 €
CLEMENT-AGONI Benjamin	Trésorier	550	19,40 €	10 670,00 €
BERGER-CAPBERN Valérie	Trésorière adjointe	440	19,40 €	8 536,00 €
LE COZ Joël	Secrétaire Général adjoint	180	19,40 €	3 492,00 €
BASSET Lucas	Membre	5	19,40 €	97,00 €
BAUDOT Rémi	Membre	200	19,40 €	3 880,00 €
MARCHESIN Sylvie	Membre	50	19,40 €	970,00 €
VILLAR Alix	Membre	5	19,40 €	97,00 €
Réunions du Bureau directeur		168	19,40 €	3 259,20 €

Comité directeur				
NOM Prénom	Fonction	Heures 2025	Taux horaire	Valorisation
BARRIERE Marie	Membre	6	19,40 €	116,40 €
BROUTE Sylvine	Membre		19,40 €	0,00 €
BURBAUD Chantal	Membre	35	19,40 €	679,00 €
DELENNE Pierre	Membre	30	19,40 €	582,00 €
DODIN Céline	Membre		19,40 €	0,00 €
DUBOIS Rémi	Membre	30	19,40 €	582,00 €
FREY Vincent	Membre		19,40 €	0,00 €
HERMET André	Membre		19,40 €	0,00 €
POULAIN Joël	Membre		19,40 €	0,00 €
ROBIN Patrick	Membre	70	19,40 €	1 358,00 €
Réunions du Comité directeur		361	19,40 €	7 003,40 €
Assemblée Générale mars 2025		175	19,40 €	3 395,00 €
Conférence des Présidents de Ligue novembre 2025		106	19,40 €	2 056,40 €

Total heures de bénévolat du Bureau et du Comité directeur : 3687 heures valorisées à 94 669,80 €.

Commissions statutaires					
Commission	Heures 2025		Taux horaire		Valorisation
	Responsable commission, élu FFCO, expert, stagiaire	Bénévole occasionnel	Responsable commission, élu FFCO, expert, stagiaire	Bénévole occasionnel	
Commission Médicale	3		19,40 €	17,00 €	58,20 €
Commission Juges et Arbitres	8	40	19,40 €	17,00 €	835,20 €
Commission Formation	11	12	19,40 €	17,00 €	417,40 €
<i>Séminaire TN-CCN CO à VTT janvier 2025</i>	84		19,40 €	17,00 €	1 629,60 €
<i>Séminaire Moniteurs octobre 2025</i>	156		19,40 €	17,00 €	3 026,40 €
<i>Séminaire TN-CCN décembre 2025</i>	720	0	19,40 €	17,00 €	13 968,00 €
Commission de surveillance des opérations électorales			19,40 €	17,00 €	0,00 €
Conseil National de l'Ethique	5		19,40 €	17,00 €	97,00 €
Commission Disciplinaire de 1ère instance			19,40 €	17,00 €	0,00 €
Commission Disciplinaire d'appel			19,40 €	17,00 €	0,00 €

Commissions fédérales					
Commission	Heures 2025		Taux horaire		Valorisation
	Responsable commission, élu FFCO, expert, stagiaire	Bénévole occasionnel	Responsable commission, élu FFCO, expert, stagiaire	Bénévole occasionnel	
Commission Pratiques sportives	2851	232	19,40 €	19,40 €	59 810,20 €
<i>Sous-commission CO à pied</i>	20	100	N/A		N/A
<i>Sous-commission CO à VTT</i>	80	80	N/A		N/A
<i>Sous-commission CO à ski</i>	2	2	N/A		N/A
<i>Sous-commission Calendrier</i>	89	10	N/A		N/A
<i>Experts nationaux courses 2025</i>	2650	0	N/A		N/A
<i>Sous-commission Classement</i>	10	40	N/A		N/A
Commission Equipements et Cartographie	10	0	19,40 €	17,00 €	194,00 €
Commission Haut Niveau			19,40 €	17,00 €	0,00 €
<i>Club France</i>	12		19,40 €	17,00 €	232,80 €
Commission Développement Territorial	42	80	19,40 €	17,00 €	2 174,80 €
Commission Numérique	52	0	19,40 €	17,00 €	1 008,80 €
Commission Partenariats	10	0	19,40 €	17,00 €	194,00 €
Commission Jeunes	80	52	19,40 €	17,00 €	2 436,00 €
Commission Communication			19,40 €	17,00 €	0,00 €
<i>COmag</i>	120		19,40 €	17,00 €	2 328,00 €
Commission Développement Durable	75	40	19,40 €	17,00 €	2 135,00 €
Commission Finances	40	16	19,40 €	17,00 €	1 048,00 €
Commission PSF	14	259	19,40 €	17,00 €	4 674,60 €
Commission WOC 2031			19,40 €	17,00 €	0,00 €
Commission des Athlètes de Haut Niveau	10	0	19,40 €	17,00 €	194,00 €
Jury d'Appel			19,40 €	17,00 €	0,00 €



Commissions mixtes nationales					
Commission	Heures 2025		Taux horaire		Valorisation
	Responsable commission, élu FFCO, expert, stagiaire	Bénévole occasionnel	Responsable commission, élu FFCO, expert, stagiaire	Bénévole occasionnel	
FFSU	11		19,40 €	17,00 €	213,40 €
UNSS	10	41	19,40 €	17,00 €	891,00 €
UGSEL	12		19,40 €	17,00 €	232,80 €
USEP	3,5		19,40 €	17,00 €	67,90 €

Total heures de bénévolat des commissions : 5108 heures valorisées à 97 799,20 €.

Total heures de bénévolat 2025 de la FFCO :

- 8795 heures (ce qui équivaut à 5,5 ETP sur la base de la durée légale annuelle du temps de travail : 1607 heures) ;
- Valorisées à 192 469,00 € (en application de l'annexe 2 du règlement financier de la FFCO).



En 2024, nous avons recensé 6311 heures de bénévolat. La hausse importante du nombre d'heures de bénévolat entre 2024 et 2025 s'explique par :

- des réunions de commissions nombreuses suite au changement d'olympiade ;
- un nombre d'heures d'expertises en hausse du fait d'un calendrier 2025 plus fourni qu'en 2024 (aucune Nationale de CO à pied en 2024).

Annexe 3 : Liste des contrats supérieurs à 8 000 € signés en 2025

Ces contrats sont présentés pour information à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 13 des statuts et à l'article 7.9.1 du règlement financier.

Fournisseur	Objet	Validation CD/BD	Date de signature	Montant TTC	Durée
OUTDOOR SPORTS MEDIA	Retransmission TV du Championnat de France de Sprint	21/01/2025	13/10/2025	16 800,00 €	Prestation unique
NEUTRON	Développement du site vitrine	22/09/2025	30/09/2025	18 480,00 €	
KISIS	Développement du site métier	21/10/2025	14/11/2025	72 000,00 €	18 mois
PARITEL / VIATELEASE	Téléphonie et internet – Location et entretien des standards téléphoniques	19/11/2025	19/11/2025	20 669,28 €	63 mois





COMPTE DE RÉSULTAT 2025

2024 20 167,74 €
 2025 -11 187,15 €
 2025 -39 781,46 €
 2025 -12 953,09 €

PRODUITS

Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Réactualisé 2025	Réalisé 2025
1 268 678,12 €	1 353 525,80 €	1 263 562,53 €	1 292 079,10 €

CHARGES

Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Réactualisé 2025	Réalisé 2025
1 248 510,38 €	1 364 712,95 €	1 303 343,99 €	1 305 032,19 €

A - Fonctionnement fédéral		724 054,64 €	781 448,03 €	734 804,88 €	741 844,19 €
A1	Frais statutaires	30 485,32 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 642,23 €
A1A	Frais d'AG	17,17 €			141,42 €
A1B	Structuration fédérale	30 398,98 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 480,81 €
A1C	Fonctionnement CD, BD, siège				
A1D	Fonctionnement DTN				
A1E	Commissaire aux comptes et expert comptable				
A1F	Adhésion IOF et CNOSF				
A1G	Edition de CO mag (revue fédérale officielle)	69,17 €			20,00 €
A2	Fonctionnement général	2 100,00 €			0,00 €
A2A	Abonnements, documentation générale				
A2B	Matériel de bureau				
A2C	Fourniture de bureau				
A2D	Reprographie (location et usage dont entretien)				
A2E	Assurance membres (MAIF)				
A2F	Conseil juridique				
A2G	Evenements exceptionnels	2 100,00 €			
A3	Frais de siège				0,00 €
A3A	Salaires et charges				
A3B	Indemnités des CTS				
A3C	Local charges copropriété				
A3D	Taxe foncière				
A3E	Assurance locaux				
A3F	Travaux et entretien des locaux				
A3G	EDF-GDF				
A3H	Affranchissement				
A3I	Téléphonie et internet				
A4	Licences affiliations	691 469,32 €	751 448,03 €	704 804,88 €	711 201,96 €
A4A	Affiliations + membres associés	90 422,16 €	93 120,68 €	91 904,49 €	91 659,31 €
A4B	Licences	552 864,22 €	602 627,11 €	561 927,57 €	564 343,07 €
A4C	Pass'O	48 182,94 €	55 700,24 €	50 972,82 €	55 199,58 €
A5	Fonctionnement des commissions				0,00 €
A5A	Commission de discipline				
A5B	Commission anti dopage				

A - Fonctionnement fédéral		376 251,57 €	408 422,05 €	354 049,99 €	345 134,11 €
A1	Frais statutaires	110 979,93 €	136 348,73 €	97 068,62 €	96 523,24 €
A1A	Frais d'AG	9 579,22 €	8 200,00 €	5 668,49 €	6 033,31 €
A1B	Structuration fédérale	32 486,39 €	45 000,00 €	30 000,00 €	28 643,41 €
A1C	Fonctionnement CD, BD, siège	1 187,05 €	3 060,00 €	4 254,04 €	4 181,13 €
A1D	Fonctionnement DTN	5 944,45 €	5 591,11 €	6 039,56 €	4 872,23 €
A1E	Commissaire aux comptes et expert comptable	16 979,40 €	17 049,66 €	17 251,07 €	15 839,80 €
A1F	Adhésion IOF et CNOSF	8 716,00 €	10 176,15 €	8 855,46 €	8 680,00 €
A1G	Edition de CO mag (revue fédérale officielle)	36 087,42 €	47 271,81 €	25 000,00 €	28 273,36 €
A2	Fonctionnement général	43 832,80 €	51 164,77 €	48 118,62 €	47 239,68 €
A2A	Abonnements, documentation générale				160,00 €
A2B	Matériel de bureau	3 064,24 €	5 100,00 €	3 000,00 €	2 260,67 €
A2C	Fourniture de bureau	411,58 €	2 041,94 €	1 000,00 €	734,16 €
A2D	Reprographie (location et usage dont entretien)	2 381,90 €	3 037,71 €	2 420,01 €	1 707,79 €
A2E	Assurance membres (MAIF)	37 094,35 €	37 476,20 €	40 803,79 €	41 900,90 €
A2F	Conseil juridique				
A2G	Evenements exceptionnels	880,73 €	3 508,93 €	894,82 €	476,16 €
A3	Frais de siège	158 968,04 €	155 751,97 €	144 973,96 €	143 965,35 €
A3A	Salaires et charges	114 051,86 €	124 918,98 €	115 876,69 €	115 805,51 €
A3B	Indemnités des CTS	12 227,07 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 305,12 €
A3C	Local charges copropriété	189,62 €	2 077,25 €	192,65 €	1 606,88 €
A3D	Taxe foncière	4 170,00 €	4 328,06 €	4 236,72 €	4 176,00 €
A3E	Assurance locaux	917,91 €	930,63 €	932,60 €	1 061,71 €
A3F	Travaux et entretien des locaux	20 831,70 €	4 595,00 €	4 600,00 €	2 374,50 €
A3G	EDF-GDF	2 015,02 €	1 931,18 €	2 047,26 €	1 712,62 €
A3H	Affranchissement	159,31 €	612,00 €	612,00 €	103,13 €
A3I	Téléphonie et internet	4 405,55 €	4 358,87 €	4 476,04 €	4 819,88 €
A4	Licences affiliations	62 470,80 €	64 656,58 €	63 388,80 €	57 405,84 €
A4A	Affiliations + membres associés	73,20 €			148,80 €
A4B	Licences	62 366,40 €	64 656,58 €	63 388,80 €	57 257,04 €
A4C	Pass'O	31,20 €			
A5	Fonctionnement des commissions	0,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €
A5A	Commission de discipline		500,00 €	500,00 €	
A5B	Commission anti dopage				





COMPTE DE RÉSULTAT 2025

PRODUITS

	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Réactualisé 2025	Réalisé 2025
B - Formation	23 226,72 €	18 000,00 €	18 000,00 €	17 832,71 €
B1 Formation fédérale Continue	8 155,81 €	8 000,00 €	8 000,00 €	7 208,14 €
B1C Séminaire éducateurs				
B1D Séminaire pôle technique des compétitions	1 000,00 €		7 000,00 €	1 000,00 €
B1E Séminaire pôle administratif et logistique	7 155,81 €		1 000,00 €	6 208,14 €
B2 Formation fédérale Initiale	14 972,75 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 624,57 €
B2A Educateurs	3 602,00 €		2 000,00 €	500,00 €
B2B Pôle technique des compétitions	8 648,05 €		6 000,00 €	5 738,12 €
B2C Pôle administratif et logistique des compétitions	2 722,70 €		2 000,00 €	4 386,45 €
B3 Autres formations				0,00 €
B3A Contenus et matériels				
B3B Collaborations diverses				
B4 Formation professionnelle	98,16 €			0,00 €
B4A CQP				
B4B CTS				
B4C Personnels FFCO	98,16 €			

CHARGES

	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Réactualisé 2025	Réalisé 2025
	41 462,37 €	38 000,00 €	38 000,00 €	36 241,54 €
	16 045,22 €	14 000,00 €	18 000,00 €	20 551,80 €
	3 563,77 €		5 000,00 €	1 619,17 €
	12 481,45 €		13 000,00 €	18 932,63 €
	23 393,19 €	22 000,00 €	18 000,00 €	15 121,88 €
	3 859,50 €		2 000,00 €	610,95 €
	14 449,66 €		11 000,00 €	9 379,53 €
	5 084,03 €		5 000,00 €	5 131,40 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2 023,96 €	2 000,00 €	2 000,00 €	567,86 €
	2 023,96 €	2 000,00 €	2 000,00 €	567,86 €

	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Réactualisé 2025	Réalisé 2025
C - Haut niveau	278 218,87 €	273 000,00 €	247 400,00 €	283 877,17 €
C1 Filière	23 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
C1A Pôle France Loire	12 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
C1C Pôle France Relève Clermont	11 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
C2 Compétitions	83 416,45 €		65 800,00 €	66 511,63 €
C2A Seniors pied	57 481,95 €		38 500,00 €	39 270,00 €
C2B Juniors pied	14 500,00 €		17 300,00 €	16 800,00 €
C2C GF-18 pied	11 434,50 €		10 000,00 €	10 441,63 €
C2D CO VTT				
C2E CO Ski				
C3 Préparation dont Stages	130 638,12 €		122 600,00 €	154 265,54 €
C3A Seniors pied	62 789,35 €		64 000,00 €	89 604,94 €
C3B Juniors pied	29 180,82 €		27 500,00 €	27 801,37 €
C3C GF-18 pied	34 480,80 €		26 600,00 €	28 566,00 €
C3D CO VTT	4 187,15 €		4 500,00 €	8 293,23 €
C3E Détection /prépa physique				
C4 Suivi médical	21 100,00 €		19 000,00 €	19 000,00 €
C4A Suivi réglementaire des HN Elite	1 800,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €
C4B Suivi réglementaire autres (dont SE SCN)	1 000,00 €		800,00 €	800,00 €
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France	17 000,00 €		14 900,00 €	14 900,00 €
C4D Coordination SMR	1 300,00 €		1 300,00 €	1 300,00 €
C5 Aide aux sportifs	20 064,30 €	20 000,00 €	20 000,00 €	24 100,00 €
C5A Aides personnalisées	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
C5B Aides fédérales	39,80 €			4 100,00 €
C5C Cartes 12/25	24,50 €			
C6 Salariés HN				

	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Réactualisé 2025	Réalisé 2025
	586 250,53 €	603 910,00 €	616 012,00 €	623 223,45 €
	66 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €
	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
	196 135,14 €	202 166,00 €	175 500,00 €	173 395,73 €
	78 291,74 €	96 800,00 €	62 500,00 €	59 230,13 €
	25 812,10 €	24 480,00 €	32 500,00 €	32 448,94 €
	21 684,52 €	19 074,00 €	19 500,00 €	17 192,19 €
	70 346,78 €	61 812,00 €	61 000,00 €	64 524,47 €
	172 150,01 €	181 228,00 €	216 700,00 €	227 426,32 €
	82 451,89 €	89 100,00 €	114 300,00 €	125 141,36 €
	30 508,83 €	24 400,00 €	35 200,00 €	35 503,49 €
	41 393,26 €	42 840,00 €	45 200,00 €	41 741,53 €
	17 796,03 €	24 888,00 €	24 000,00 €	25 039,94 €
	71 811,98 €	72 624,00 €	74 200,00 €	70 332,44 €
	3 037,13 €	3 162,00 €	4 000,00 €	3 808,23 €
	2 937,22 €	4 998,00 €	5 300,00 €	3 009,16 €
	34 935,25 €	33 252,00 €	34 000,00 €	32 806,89 €
	30 902,38 €	31 212,00 €	30 900,00 €	30 708,16 €
	31 211,79 €	34 892,00 €	34 612,00 €	34 156,40 €
	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	10 697,29 €	14 280,00 €	14 000,00 €	13 710,00 €
	514,50 €	612,00 €	612,00 €	446,40 €
	48 941,61 €	47 000,00 €	49 000,00 €	51 912,56 €





COMPTE DE RÉSULTAT 2025

PRODUITS

	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Réactualisé 2025	Réalisé 2025
D - Développement et Promotion de l'activité	234 550,10 €	274 977,77 €	255 257,65 €	241 228,74 €
D1 Jeunes	14 056,67 €	14 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €
D1A Projets Jeunes - CN des Ecoles de CO	6 056,67 €	6 000,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €
D1B Projets Jeunes - RDE/Détection/Préparation compétitions	8 000,00 €	8 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €
D1C O'Camp				
D2 Santé				0,00 €
D2A Développement des activités santé				
D3 Développement territorial				
D7 Communication	24 850,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	13 656,83 €
D7A Frais divers (presse et médias)	13 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	13 656,83 €
D7B Site web	11 850,00 €			
D7C Outils de communication				
D7D Club France				
D7E Chargé de Communication				
D8 Relations Clubs et extérieures	1 653,28 €	1 500,00 €	0,00 €	271,05 €
D8B Relations internationales	1 653,28 €	1 500,00 €	0,00 €	
D8C Relations avec fédérations affinitaires				
D8D Relations avec autres institutions				271,05 €
D9 Equipements sportifs	22 327,74 €	18 000,00 €	14 000,00 €	18 000,00 €
D9A Cartographie Développement	14 327,74 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
D9B Cartographie contrôle, valorisation	1 500,00 €	1 500,00 €	700,00 €	1 750,00 €
D9D Développement PPO	6 500,00 €	6 500,00 €	3 300,00 €	6 250,00 €
D9E Outdoorvision				
D10 Événementiels	137 452,30 €	188 633,27 €	175 057,65 €	143 460,00 €
D10A Redevances groupe national	49 267,10 €	100 590,20 €	70 402,63 €	55 168,93 €
D10B Redevances autres courses	87 967,04 €	68 043,07 €	104 655,02 €	86 383,35 €
D10C Expertises	218,16 €			967,39 €
D10D Événements internationaux				
D10E Récompenses				
D10F O'France		20 000,00 €		
D10G WOC 2031				940,33 €
D11 Partenariats commerciaux	30 611,24 €	38 844,50 €	40 200,00 €	41 936,58 €
D11A Partenaires				
D11B Equipementier Equipes de France	18 611,24 €	26 844,50 €	28 200,00 €	28 436,58 €
D11D Autre partenaire (MAIF)	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	13 500,00 €
D12 Boutique	3 598,87 €	2 000,00 €	2 000,00 €	3 904,28 €
D12A Vente matériel SportIdent	411,62 €			448,84 €
D12B Matériel d'organisation de course (location)	2 162,96 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 725,74 €
D12C Divers boutique	1 024,29 €	1 000,00 €	1 000,00 €	729,70 €

CHARGES

	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Réactualisé 2025	Réalisé 2025
	229 637,11 €	272 770,90 €	278 972,00 €	285 516,10 €
	38 144,87 €	28 000,00 €	36 000,00 €	46 125,95 €
	15 099,33 €	12 000,00 €	16 000,00 €	29 205,95 €
	23 045,54 €	16 000,00 €	20 000,00 €	16 920,00 €
	768,37 €	500,00 €	500,00 €	142,90 €
	768,37 €	500,00 €	500,00 €	142,90 €
		44 600,00 €	48 600,00 €	26 726,65 €
	86 621,95 €	77 600,00 €	75 732,00 €	86 428,03 €
	37 240,00 €	29 000,00 €	17 000,00 €	25 617,83 €
	7 313,65 €	2 000,00 €	1 240,00 €	3 703,25 €
	1 870,30 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 605,50 €
	40 198,00 €	44 600,00 €	45 492,00 €	54 501,45 €
	4 847,99 €	4 000,00 €	1 000,00 €	1 759,97 €
	4 096,51 €	3 000,00 €	0,00 €	
		500,00 €	500,00 €	563,58 €
	751,48 €	500,00 €	500,00 €	1 196,39 €
	36 765,34 €	39 060,00 €	28 000,00 €	35 213,82 €
	22 436,60 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 032,01 €
	3 426,90 €	3 060,00 €	1 500,00 €	3 678,00 €
	10 861,84 €	13 000,00 €	6 500,00 €	11 503,81 €
	40,00 €	3 000,00 €	0,00 €	
	23 472,49 €	25 000,00 €	26 000,00 €	31 456,71 €
				904,96 €
	11 864,22 €	20 000,00 €	15 000,00 €	17 622,87 €
	924,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 131,00 €
	10 684,27 €	4 000,00 €	10 000,00 €	8 673,35 €
				3 124,53 €
	38 578,96 €	52 010,90 €	61 140,00 €	58 526,40 €
	34 222,18 €	49 010,90 €	51 660,00 €	51 986,40 €
	4 356,78 €	3 000,00 €	9 480,00 €	6 540,00 €
	437,14 €	2 000,00 €	2 000,00 €	-864,33 €
	131,23 €			117,55 €
	305,91 €			-981,88 €

E - Autres	8 627,79 €	6 100,00 €	8 100,00 €	7 296,29 €
E1 Amortissements				0,00 €
E1A Amortissement achat locaux				
E1B Amortissement agencement et installation				
E1C Amortissement équipements et matériels				
E2 Autres	8,49 €	100,00 €	100,00 €	316,75 €
E3 Provisions pour risques				
E4 Fonds dédiés				
E5 Placements financiers	8 619,30 €	6 000,00 €	8 000,00 €	6 979,54 €

	14 908,80 €	41 610,00 €	16 310,00 €	14 916,99 €
	11 821,89 €	38 410,00 €	12 910,00 €	11 586,47 €
	8 580,61 €	8 580,00 €	8 580,00 €	8 580,61 €
	3 241,28 €	4 330,00 €	4 330,00 €	3 005,86 €
	0,00 €	25 500,00 €	0,00 €	
	1 606,91 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 091,52 €
	1 480,00 €	1 200,00 €	1 400,00 €	1 239,00 €



BUDGET RÉACTUALISÉ 2026 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

Perspectives budgétaires

Les budgets 2026 et 2027, qui sont soumis aujourd'hui à l'approbation de l'Assemblée Générale, ont été préparés au cours du mois de février par les trésoriers et la Directrice Technique Nationale, puis présentés au Comité directeur le 25 février 2026 pour arbitrage.

Concernant le budget 2026, il s'agit d'un budget réactualisé puisque le budget prévisionnel avait été approuvé lors de l'Assemblée Générale de mars 2025.

Outre un outil de prévision, le budget est aussi la traduction financière de la politique fédérale.

Ainsi, les budgets 2026 et 2027 reflètent les priorités de la Fédération, celles issues de notre plan de développement fédéral 2025-2028 élaboré l'an dernier.

Ces priorités s'inscrivent cependant dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, celui de la baisse de nos subventions publiques, avec lequel nous devons composer pour pérenniser l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes.

1. Evolutions de recettes significatives

• Subventions

Agence Nationale du Sport :

Le contrat de développement (subvention allouée pour la formation, les jeunes, la cartographie et la campagne de subventions PSF) est signé pour l'olympiade 2025-2028. Son montant est de 82 000 € par an, dont 30 000 € dédiés à la gestion de la campagne de subventions PSF.

Le contrat de performance (subvention allouée pour le haut niveau) est signé tous les ans. Le contrat de performance 2026 a été signé début mars. Son montant est de 175 000 € (ce qui correspond au montant initial du contrat de performance 2025) auquel il faut rajouter 20 000 € au titre des aides personnalisées.

Des demandes de subventions seront faites en 2026 et en 2027 pour les retransmissions TV des événements nationaux (les retransmissions TV des événements internationaux ne sont pas éligibles à subvention).

CNOSF :

Des demandes de subventions au titre du programme d'accompagnement international des fédérations (PAIF) seront faites en 2026 et en 2027 pour les dépenses prévues à l'international (Assemblée Générale de l'IOF en 2026, déplacements dans le cadre de la candidature de la France aux WOC 2031).

• Licences-Affiliations

Compte tenu de la légère hausse du nombre de licenciés enregistrée en 2025 (+0,55 %), nous tablons sur une hypothèse plus ambitieuse d'une hausse du nombre de licenciés de 1 % en 2026 et en 2027, avec la prise en compte de l'évolution du taux de base : 7,59 € en 2026 ; 7,66 € en 2027 (résolution financière à voter par l'Assemblée Générale de mars 2026).

• Redevances

O'France est programmé en 2026 et en 2027 (environ 30 000 € de recettes supplémentaires par an).

Mise à jour au 28/03/2026 : par mail du 20 mars 2026, la Ligue Occitanie a annoncé retirer son dossier de candidature O'France 2027 suite aux difficultés pour obtenir les autorisations auprès de l'ONF et du Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes. Les recettes de redevances attendues pour O'France 2027 ne sont donc plus acquises.

Seulement 2 week-ends de Nationales en CO pédestre (Nord-Est et Sud-Est) sont programmés en 2026 (baisse de recette d'environ 5 000 €).

En 2027, seules les Nationales Sud-Ouest ne sont pas au calendrier (baisse de recette d'environ 2 500 €).



- **Titres de participation**

Le budget 2027 prend en compte la proposition de suppression du Pass'découverte compétition à partir de janvier 2027 (proposition de modification du règlement intérieur à voter par l'Assemblée Générale de mars 2026) : environ 17 000 € de recettes supplémentaires.

- **Partenariats**

Le partenariat avec la MAIF est signé jusqu'en 2026 et sera à renouveler en 2027 : le montant du partenariat est 13 500€ par an (dont 4 500 € reversés aux organisateurs des événements « Sport-Planète »).

Le partenariat avec NONAME (équipementier des équipes de France) est signé jusqu'en 2028 : il correspond à une remise de 60 % sur le prix d'achat des tenues.

2. Evolutions de dépenses significatives

- **Fonctionnement**

Fonctionnement général :

Une augmentation de 1,3 % été appliquée en 2026 et en 2027 pour tenir compte des prévisions d'inflation (source : Banque de France).

Assurance MAIF : Hausse prévisionnelle des tarifs de 10 % par an.

CO'mag :

Les budgets 2026 et 2027 prennent en compte la nouvelle proposition de la commission communication relative à la politique de distribution de la revue fédérale CO'mag.

En 2026 : les 4 numéros seront distribués uniquement au format numérique, soit un coût prévisionnel de 14 000 €.

À compter de 2027 : le premier numéro de l'année sera un numéro "collector" qui reviendra sur les événements majeurs de la saison précédente. Ce numéro « collector » sera distribué au format papier. Les 3 numéros suivants seront distribués au format numérique. Le coût prévisionnel est de 24 400 €.

- **Formation**

Les dépenses de formation sont dans la continuité : séminaires annuels des experts (AN/DN en 2026, TN/CCN en 2027), séminaire moniteurs/entraîneurs en 2027.

- **Haut niveau**

Une baisse d'environ 17 000 € des dépenses du haut niveau est prévue en 2026 du fait notamment des Championnats du Monde seniors (WOC) qui auront lieu en Italie à Gênes, donc très proche, tout comme les 3 stages de préparation. Tous les déplacements se feront en véhicule.

Les Championnats du Monde universitaires (WUOC) auront lieu en 2026, avec une participation financière de la Fédération d'environ 10 000 €.



• Développement

Projet jeunes :

Les dépenses du projet jeunes sont dans la continuité : aide de 15 € par jeune pour les RDE (dans la limite de 2 RDE par Ligue), prestations DTN lors des stages Ligues.

Développement territorial :

Les aides à la création de nouveaux clubs décidées lors du Comité directeur du 21 octobre 2025 sont budgétisées (5 000€ en 2026 ; 10 000 € en 2027).

Site internet :

Suite à la décision du Comité directeur du 22 septembre 2025 de retenir les prestataires KISIS (pour le site métier) et NEUTRON (pour le site vitrine), les dépenses prévisionnelles 2026 et 2027 liées au développement du nouveau site fédéral sont largement inférieures à celles qui avaient été inscrites dans le budget prévisionnel 2026 présenté lors de l'Assemblée Générale de mars 2025.

C'est un choix de raison qui a été fait.

Le site vitrine sera mis en service fin mars 2026 : amortissement de 2 772 € en 2026 et de 3 696 € en 2027.

Le site métier sera progressivement mis en service à compter du 2^{ème} semestre 2026 : amortissement de 4 800 € en 2026 et de 14 400 € en 2027.

Communication :

Les retransmissions TV des événements internationaux et d'un événement national par an sont budgétisées (26 000 € par an).

Equipementier équipes de France :

Les dépenses seront moindres en 2026 en raison du stock de tenues achetées en 2025 mais non distribuées.

En 2027, la commande sera plus importante du fait de l'organisation de la JEC en France avec la sélection d'une équipe de France plus importante.

Conclusion :

Les perspectives budgétaires sont bien meilleures que celles qui vous avaient été présentées lors de la dernière Assemblée Générale et nous permettent d'envisager l'avenir plus sereinement.

Avec les hypothèses retenues :

- le budget réactualisé 2026 est en excédent de 20 500 € ;
- le budget prévisionnel 2027 est en déficit de 7 600 €.

Mise à jour au 28/03/2026 : suite au retrait du dossier de candidature O'France 2027 de la Ligue Occitanie, le budget prévisionnel 2027 est en déficit de 37 600 €.





BUDGET RÉACTUALISÉ 2026

BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

Version au 28/03/2026 votée par l'AG

2025 -12 953,09 €

2026 -44 152,98 €

2026 20 538,04 €

2027 -37 620,66 €

PRODUITS

Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Réactualisé 2026	Prévisionnel 2027
1 292 079,10 €	1 347 016,54 €	1 309 108,11 €	1 315 967,90 €

CHARGES

Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Réactualisé 2026	Prévisionnel 2027
1 305 032,19 €	1 391 169,52 €	1 288 570,07 €	1 353 588,56 €

A - Fonctionnement fédéral		741 844,19 €	749 514,66 €	761 297,92 €	791 067,63 €
A1	Frais statutaires	30 642,23 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
A1A	Frais d'AG	141,42 €			
A1B	Structuration fédérale	30 480,81 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
A1C	Fonctionnement CD, BD, siège				
A1D	Fonctionnement DTN				
A1E	Commissaire aux comptes et expert comptable				
A1F	Adhésion IOF et CNOSE				
A1G	Edition de CO mag (revue fédérale officielle)	20,00 €			
A2	Fonctionnement général	0,00 €			
A2A	Abonnements, documentation générale				
A2B	Matériel de bureau				
A2C	Fourniture de bureau				
A2D	Reprographie (location et usage dont entretien)				
A2E	Assurance membres (MAIF)				
A2F	Conseil juridique				
A2G	Evenements exceptionnels				
A3	Frais de siège	0,00 €			
A3A	Salaires et charges				
A3B	Indemnités des CTS				
A3C	Local charges copropriété				
A3D	Taxe foncière				
A3E	Assurance locaux				
A3F	Travaux et entretien des locaux				
A3G	EDF-GDF				
A3H	Affranchissement				
A3I	Téléphonie et internet				
A4	Licences affiliations	711 201,96 €	719 514,66 €	731 297,92 €	761 067,63 €
A4A	Affiliations + membres associés	91 659,31 €	93 757,40 €	93 507,28 €	94 369,67 €
A4B	Licences	564 343,07 €	573 256,75 €	581 478,16 €	592 709,35 €
A4C	Pass'O	55 199,58 €	52 500,50 €	56 312,47 €	73 988,61 €
A5	Fonctionnement des commissions	0,00 €			
A5A	Commission de discipline				
A5B	Commission anti dopage				

A - Fonctionnement fédéral		345 134,11 €	361 641,37 €	338 092,19 €	356 762,52 €
A1	Frais statutaires	96 523,24 €	97 732,78 €	81 161,23 €	92 044,33 €
A1A	Frais d'AG	6 033,31 €	5 764,85 €	6 111,74 €	6 191,20 €
A1B	Structuration fédérale	28 643,41 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
A1C	Fonctionnement CD, BD, siège	4 181,13 €	1 275,36 €	1 275,36 €	1 291,94 €
A1D	Fonctionnement DTN	4 872,23 €	6 142,23 €	4 935,57 €	4 999,73 €
A1E	Commissaire aux comptes et expert comptable	15 839,80 €	17 544,34 €	16 045,72 €	16 254,31 €
A1F	Adhésion IOF et CNOSE	8 680,00 €	9 006,00 €	8 792,84 €	8 907,15 €
A1G	Edition de CO mag (revue fédérale officielle)	28 273,36 €	28 000,00 €	14 000,00 €	24 400,00 €
A2	Fonctionnement général	47 239,68 €	51 507,27 €	51 337,09 €	56 014,39 €
A2A	Abonnements, documentation générale	160,00 €			
A2B	Matériel de bureau	2 260,67 €	3 051,00 €	2 290,06 €	2 319,83 €
A2C	Fourniture de bureau	734,16 €	1 017,00 €	743,70 €	753,37 €
A2D	Reprographie (location et usage dont entretien)	1 707,79 €	2 461,15 €	1 729,99 €	1 752,48 €
A2E	Assurance membres (MAIF)	41 900,90 €	44 068,09 €	46 090,99 €	50 700,09 €
A2F	Conseil juridique				
A2G	Evenements exceptionnels	476,16 €	910,03 €	482,35 €	488,62 €
A3	Frais de siège	143 965,35 €	147 234,52 €	146 682,45 €	149 253,67 €
A3A	Salaires et charges	115 805,51 €	117 846,59 €	118 121,62 €	120 484,05 €
A3B	Indemnités des CTS	12 305,12 €	12 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
A3C	Local charges copropriété	1 606,88 €	195,93 €	1 627,77 €	1 648,93 €
A3D	Taxe foncière	4 176,00 €	4 308,74 €	4 230,29 €	4 285,28 €
A3E	Assurance locaux	1 061,71 €	948,45 €	1 075,51 €	1 089,49 €
A3F	Travaux et entretien des locaux	2 374,50 €	4 678,20 €	2 405,37 €	2 436,64 €
A3G	EDF-GDF	1 712,62 €	2 082,06 €	1 734,88 €	1 757,44 €
A3H	Affranchissement	103,13 €	622,40 €	104,47 €	105,83 €
A3I	Téléphonie et internet	4 819,88 €	4 552,13 €	4 882,54 €	4 946,01 €
A4	Licences affiliations	57 405,84 €	64 666,80 €	58 411,42 €	58 950,12 €
A4A	Affiliations + membres associés	148,80 €			
A4B	Licences	57 257,04 €	64 666,80 €	58 411,42 €	58 950,12 €
A4C	Pass'O				
A5	Fonctionnement des commissions	0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
A5A	Commission de discipline		500,00 €	500,00 €	500,00 €
A5B	Commission anti dopage				





BUDGET RÉACTUALISÉ 2026

BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

Version au 28/03/2026 votée par l'AG

PRODUITS

	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Réactualisé 2026	Prévisionnel 2027
B - Formation	17 832,71 €	18 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
B1 Formation fédérale Continue	7 208,14 €	8 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
B1C Séminaire éducateurs				
B1D Séminaire pôle technique des compétitions	1 000,00 €			
B1E Séminaire pôle administratif et logistique	6 208,14 €			
B2 Formation fédérale Initiale	10 624,57 €	10 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
B2A Educateurs	500,00 €			
B2B Pôle technique des compétitions	5 738,12 €			
B2C Pôle administratif et logistique des compétitions	4 386,45 €			
B3 Autres formations	0,00 €			
B3A Contenus et matériels				
B3B Collaborations diverses				
B4 Formation professionnelle	0,00 €			
B4A CQP				
B4B CTS				
B4C Personnels FFCO				

CHARGES

	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Réactualisé 2026	Prévisionnel 2027
	36 241,54 €	38 000,00 €	32 000,00 €	37 000,00 €
	20 551,80 €	15 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €
	1 619,17 €			2 000,00 €
	18 932,63 €	3 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €
		12 000,00 €	12 000,00 €	
	15 121,88 €	21 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
	610,95 €	5 000,00 €		
	9 379,53 €	11 000,00 €		
	5 131,40 €	5 000,00 €		
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	567,86 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	567,86 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Réactualisé 2026	Prévisionnel 2027
C - Haut niveau	283 877,17 €	275 010,00 €	264 800,00 €	264 800,00 €
C1 Filière	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
C1A Pôle France Loire	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
C1C Pôle France Relève Clermont	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
C2 Compétitions	66 511,63 €	79 260,00 €	87 100,00 €	87 100,00 €
C2A Seniors pied	39 270,00 €	45 500,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €
C2B Juniors pied	16 800,00 €	20 100,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
C2C GF-18 pied	10 441,63 €	10 960,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €
C2D CO VTT		2 700,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
C2E CO Ski				
C3 Préparation dont Stages	154 265,54 €	136 750,00 €	118 700,00 €	118 700,00 €
C3A Seniors pied	89 604,94 €	65 800,00 €	48 500,00 €	48 500,00 €
C3B Juniors pied	27 801,37 €	28 600,00 €	26 500,00 €	26 500,00 €
C3C GF-18 pied	28 566,00 €	37 400,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
C3D CO VTT	8 293,23 €	4 950,00 €	9 700,00 €	9 700,00 €
C3E Détection /prépa physique				
C4 Suivi médical	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
C4A Suivi réglementaire des HN Elite	2 000,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
C4B Suivi réglementaire autres (dont SE SCN)	800,00 €		1 100,00 €	1 100,00 €
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France	14 900,00 €		15 100,00 €	15 100,00 €
C4D Coordination SMR	1 300,00 €		1 300,00 €	1 300,00 €
C5 Aide aux sportifs	24 100,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
C5A Aides personnalisées	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
C5B Aides fédérales	4 100,00 €			
C5C Cartes 12/25				
C6 Salariés HN				

	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Réactualisé 2026	Prévisionnel 2027
	623 223,45 €	627 056,30 €	611 073,22 €	631 140,32 €
	66 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €
	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
	173 395,73 €	204 921,00 €	201 800,00 €	199 000,00 €
	59 230,13 €	90 000,00 €	89 600,00 €	84 000,00 €
	32 448,94 €	33 052,50 €	33 000,00 €	32 000,00 €
	17 192,19 €	19 831,50 €	15 000,00 €	19 000,00 €
	64 524,47 €	62 037,00 €	64 200,00 €	64 000,00 €
	227 426,32 €	197 174,80 €	177 200,00 €	199 000,00 €
	125 141,36 €	91 000,00 €	76 400,00 €	98 000,00 €
	35 503,49 €	35 798,40 €	32 000,00 €	32 000,00 €
	41 741,53 €	45 968,40 €	43 000,00 €	43 000,00 €
	25 039,94 €	24 408,00 €	25 800,00 €	26 000,00 €
	70 332,44 €	74 358,10 €	78 500,00 €	78 500,00 €
	3 808,23 €	4 068,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	3 009,16 €	5 390,10 €	6 500,00 €	6 500,00 €
	32 806,89 €	34 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
	30 708,16 €	30 900,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
	34 156,40 €	34 622,40 €	34 622,40 €	34 630,50 €
	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	13 710,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
	446,40 €	622,40 €	622,40 €	630,50 €
	51 912,56 €	49 980,00 €	52 950,81 €	54 009,83 €





BUDGET RÉACTUALISÉ 2026

BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

Version au 28/03/2026 votée par l'AG

	PRODUITS				CHARGES			
	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Réactualisé 2026	Prévisionnel 2027	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Réactualisé 2026	Prévisionnel 2027
D - Développement et Promotion de l'activité	241 228,74 €	296 391,88 €	261 910,19 €	239 000,27 €	285 516,10 €	324 161,84 €	292 424,66 €	313 705,72 €
D1 Jeunes	20 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	46 125,95 €	36 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
D1A Projets Jeunes - CN des Ecoles de CO	12 000,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	29 205,95 €	16 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
D1B Projets Jeunes - RDE/Détection/Préparation compétitions	8 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	16 920,00 €	20 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
D2 Santé	0,00 €				142,90 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
D2A Développement des activités santé					142,90 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
D3 Développement territorial					26 726,65 €	48 600,00 €	32 261,18 €	37 906,41 €
D7 Communication	13 656,83 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	86 428,03 €	122 401,84 €	92 163,48 €	103 799,31 €
D7A Frais divers (presse et médias)	13 656,83 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	25 617,83 €	34 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
D7B Site web					3 703,25 €	40 000,00 €	8 572,00 €	19 096,00 €
D7C Outils de communication					2 605,50 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D7D Club France								
D7E Chargé de Communication					54 501,45 €	46 401,84 €	55 591,48 €	56 703,31 €
D8 Relations Clubs et extérieures	271,05 €	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 759,97 €	3 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
D8B Relations internationales		1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
D8C Relations avec fédérations affinitaires					563,58 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
D8D Relations avec autres institutions	271,05 €				1 196,39 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
D9 Equipements sportifs	18 000,00 €	14 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	35 213,82 €	28 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
D9A Cartographie Développement	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	20 032,01 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
D9B Cartographie contrôle, valorisation	1 750,00 €	700,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	3 678,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
D9D Développement PPO	6 250,00 €	3 300,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €	11 503,81 €	6 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
D9E Outdoorvision								
D10 Événementiels	143 460,00 €	209 191,88 €	169 910,19 €	144 000,27 €	31 456,71 €	26 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
D10A Redevances groupe national	55 168,93 €	117 729,29 €	81 785,24 €	55 062,57 €				
D10B Redevances autres courses	86 383,35 €	91 462,59 €	88 124,95 €	88 937,70 €	904,96 €			
D10C Expertises	967,39 €				17 622,87 €	15 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
D10D Événements internationaux					1 131,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D10E Récompenses					8 673,35 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
D10F O'France								
D10G WOC 2031	940,33 €				3 124,53 €		4 000,00 €	4 000,00 €
D11 Partenariats commerciaux	41 936,58 €	40 200,00 €	38 500,00 €	41 500,00 €	58 526,40 €	57 660,00 €	54 500,00 €	58 500,00 €
D11A Partenaires								
D11B Equipementier Equipes de France	28 436,58 €	28 200,00 €	25 000,00 €	28 000,00 €	51 986,40 €	51 660,00 €	48 000,00 €	52 000,00 €
D11D Autre partenaire (MAIF)	13 500,00 €	12 000,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €	6 540,00 €	6 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
D12 Boutique	3 904,28 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	-864,33 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D12A Vente matériel SportIdent	448,84 €							
D12B Matériel d'organisation de course (location)	2 725,74 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	117,55 €			
D12C Divers boutique	729,70 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	-981,88 €			
E - Autres	7 296,29 €	8 100,00 €	7 100,00 €	7 100,00 €	14 916,99 €	40 310,00 €	14 980,00 €	14 980,00 €
E1 Amortissements	0,00 €				11 586,47 €	36 910,00 €	11 580,00 €	11 580,00 €
E1A Amortissement achat locaux					8 580,61 €	8 580,00 €	8 580,00 €	8 580,00 €
E1B Amortissement agencement et installation					3 005,86 €	4 330,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
E1C Amortissement équipements et matériels						24 000,00 €		
E2 Autres	316,75 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	2 091,52 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
E3 Provisions pour risques								
E4 Fonds dédiés								
E5 Placements financiers	6 979,54 €	8 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	1 239,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €



RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

Rapport complet à télécharger [ici](#)

ASS Féd. Franç. de Course d'Orientation

15 Passage des Mauxins
75019 PARIS
Tél. 01.47.97.11.91

Exercice clos le 31/12/2025

NAF : 9319Z

SIRET : 30553358000042

CABINET SOPRECA

94 rue Saint Lazare

Tél : 01.53.20.90.22

75009 PARIS

Fax : 01.53.20.90.23



**FEDERATION FRANCAISE
DE COURSE D'ORIENTATION
(FFCO)**

Siège social :

15 Passage des Mauxins
75019 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris, le 10 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
AUREALYS

Aymeric JANET



FEDERATION FRANCAISE
DE COURSE D'ORIENTATION
(FFCO)

Siège social :

15 Passage des Mauxins
75019 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, ainsi que du règlement ANC n°2023-03, exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier fédéral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le comité directeur relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 10 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
AUREALYS

Aymeric JANET

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	22 030	22 030		
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 670		47 670	47 670
Constructions	507 244	395 282	111 962	121 567
Autres immobilisations corporelles	74 821	66 611	8 211	9 813
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	338		338	338
Total Actif immobilisé (II)	652 103	483 922	168 181	179 388
Stocks et en-cours				
Marchandises	6 775		6 775	2 140
Avances et acomptes versés sur commandes	22 120		22 120	6 653
Créances				
Usagers et comptes rattachés	18 758		18 758	22 986
Autres créances	153		153	4 908
Charges constatées d'avance	7 176		7 176	11 504
Divers				
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	500 000
Disponibilités	570 214		570 214	563 140
Total Actif circulant (III)	1 125 196		1 125 196	1 111 332
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 777 299	483 922	1 293 377	1 290 720

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	465 000	465 000
dont Fonds propres complémentaires	465 000	465 000
Réserves	330 000	330 000
dont Réserves statutaires ou contractuelles	100 000	100 000
.....Réserves pour projet de l'entité	230 000	230 000
Report à nouveau	389 736	369 568
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 953	20 168
Situation nette (sous-total)	1 171 783	1 184 736
Total des capitaux propres (I)	1 171 783	1 184 736
Fonds reportés et dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		2 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 592	17 953
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 507	38 187
Dettes fiscales et sociales	55 495	40 710
Autres dettes		7 133
Total des dettes (IV)	121 594	105 984
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 293 377	1 290 720

Compte de résultat (ANC 2023-03 - Page 1/2)

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	711 201,96	691 469,32
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	1 178,54	1 435,91
Ventes de prestations de services	77 782,68	47 923,81
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	298 100,00	341 150,00
Ressources liées à la générosité du public	26 632,60	17 495,78
Dont Dons manuels	13 132,60	5 495,78
Dont Mécénats	13 500,00	12 000,00
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		2 398,20
Autres produits	141 870,17	137 242,63
Total I	1 256 765,95	1 239 115,65
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 596,35	131,86
Variation des stocks	-4 635,15	146,51
Autres achats et charges externes	704 612,96	713 653,88
Aides financières	185 709,60	177 949,96
Impôts, taxes et versements assimilés	9 222,52	8 774,55
Salaires et traitements	275 242,06	235 034,45
Charges sociales	87 930,85	74 748,52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 415,53	15 628,43
Autres charges	364,86	19,05
Total II	1 275 459,58	1 226 087,21
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-18 693,63	13 028,44
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	6 979,54	8 619,30
Total III	6 979,54	8 619,30
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	6 979,54	8 619,30

Compte de Résultat (ANC 2023-03 - Page 2/2)

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-11 714	21 648
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 239	1 480
Total des produits (I+III+V)	1 263 745	1 247 735
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 276 699	1 227 567
EXCEDENT OU DEFICIT	-12 953	20 168

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Féd. Franç. de Course d'Orientation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 293 377 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 12 953 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/02/2026 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association (ou fonds de dotation), à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* **Constructions :**

En fonction des sous-ensembles immobiliers : 7 à 40 ans

* **Agencements des constructions :** 3 à 15 ans

* **Installations générales, agencements et aménagements divers :** 5 à 8 ans

* **Matériel de bureau :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

* **Matériel informatique :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

* **Mobilier :**

Mobilier : 3 à 6 ans

Matériels de courses : 1 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Actif immobilisé

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur d'utilité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Application pour la première année du règlement comptable ANC 2022-06 et plus particulièrement ANC 2023-03 (pour le secteur associatif) sans incidence particulière ni sur les comptes de l'exercice, ni sur la comparabilité avec l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 est une perte comptable de 12953 € qui se décompose de la manière suivante :

- dépenses nettes affectables au projet associatif "refonte du site internet de la Fédération" : 6023 €
- dépenses nettes affectables au projet associatif "professionalisation de la Fédération" : 38597 €
- excédent net des autres activités : 31667 €

En particulier, le projet associatif "professionalisation de la Fédération" s'est caractérisé par le recrutement d'un nouveau salarié chargé du développement territorial, portant l'effectif de la Fédération à 7 salariés permanents à la clôture de l'exercice (6,10 ETP, hors vacataires).

Autres éléments significatifs

Outre les dépenses intervenues en 2025 (en charge de l'exercice pour 6023 €) dans le cadre du démarrage du projet de refonte du site internet de la FFCO, un premier acompte de 5544 € a été versé en octobre 2025 au prestataire retenu; celui-ci est inclus dans le poste "Fournisseurs - avances et acomptes versés sur commandes" à l'actif du bilan.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 030			22 030
Immobilisations incorporelles	22 030			22 030
– Terrains	47 670			47 670
– Constructions sur sol propre	429 030			429 030
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions	78 214			78 214
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers	18 954			18 954
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 659	2 208		55 868
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	627 527	2 208		629 735
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	338			338
Immobilisations financières	338			338
ACTIF IMMOBILISE	649 895	2 208		652 103

Immobilisations incorporelles

Les marques et logos sont amortis sur 5 ans; les logiciels 100% sur un exercice, 12 mois ou 3 ans

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 030			22 030
Immobilisations incorporelles	22 030			22 030
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	310 018	8 581		318 599
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	75 658	1 024		76 683
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	12 630	1 982		14 612
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 170	1 829		51 999
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	448 477	13 416		461 893
ACTIF IMMOBILISE	470 507	13 416		483 922

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 26 425 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	338		338
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 758	18 758	
Autres	153	153	
Charges constatées d'avance	7 176	7 176	
Total	26 425	26 087	338
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS-FACT. A ETABLIR	4 900
Rrr a obten.avoir a recev	153
Total	5 053

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
FCP OSTRUM SRI CASH – L	69,76	7 167,85	7 600,08	530 150,57	30 150,60
				530 150,57	30 150,60

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	465 000				465 000
Ecart de réévaluation					
Réserves	330 000				330 000
Report à Nouveau	369 568		20 168		389 736
Excédent ou déficit de l'exercice	20 168	-20 168		12 953	-12 953
Situation nette	1 184 736	-20 168	20 168	12 953	1 171 783
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 184 736	-20 168	20 168	12 953	1 171 783

Affectation du résultat 2024 : selon décision assemblée générale du 22 mars 2025

Le poste "Réserves" comprend au 31/12/2025 : 100.000 euros de réserves "libres" ainsi que 230.000 € de réserves pour "Projets Associatifs" liés (i) à la refonte et mise en place d'un nouveau site Internet/Intranet gestion des courses (130.000 €) et (ii) à la professionnalisation (100.000 €).

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 108 002 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 507	52 507		
Dettes fiscales et sociales	55 495	55 495		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	108 002	108 002		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les dettes présentées dans ce tableau ne comprennent pas les avances et acomptes reçus des "clients" soit 13592 € au 31/12/2025

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	27 320
DETTES PRO./CONGES A PAYE	18 880
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	8 025
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	3 541
Total	57 766

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHGES CONSTATEES D AVANCE	7 176		
Total	7 176		

Les charges constatées d'avance au 31/12/2025 correspondent principalement à des dépenses relatives aux compétitions de l'année 2026

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 693 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		294 000			4 100	298 100
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						298 100

En 2025, la FFCO a perçu 294.000 euros de subventions Ministère des Sports / Agence Nationale du Sport, réparties de la manière suivante :

- 175.000 € au titre du contrat de performance annuel (financement du Haut-Niveau, dont actions sportives, accompagnement technique et scientifique, soutien à l'encadrement médical et paramédical, surveillance médicale réglementaire)
- 82.000 € au titre du contrat de développement
- 20.000 € au titre des aides aux sportifs de Haut-Niveau (aides ANS entièrement reversées aux athlètes)
- 7.000 € au titre de la diffusion du championnat de France de sprint 2025
- 10.000 € au titre d'un complément du contrat de performance, en particulier pour la pratique chez les Séniors (Haut-Niveau)

COMMODATS

Les agents d'Etat (DTN / CTS) placés auprès de la FFCO correspondent à 5 personnes équivalent temps plein (ETP). Il ne s'agit pas d'une mise à disposition au sens du code de la fonction publique.

Le coût estimé de ces 5 ETP a été inscrit dans le portail des fédérations sportives par la direction des sports et s'élevait en 2024 à 443 500 €. L'information pour 2025 n'a encore pas été communiquée

Autres informations

Donations

Ressources de l'association liées à la générosité du public :

- dons manuels : néant (contre 400 € en 2024)
- abandons de remboursement de frais par les membres élus du bureau directeur : 2844 € (contre 411 € en 2024)
- abandons de remboursement de frais par les autres bénévoles : 10288 € (contre 4685 € en 2024)

Autres informations

BILAN - PASSIF

Fonds dédiés (en €)	Montant au début de l'exercice	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Néant au 01/01/2025	- €	- €	- €	- €	- €
Quote part subventions TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €

Remarque : Les subventions d'Etat (MJS/ANS) non utilisées en N restent acquises à la FFCO, sauf celle relative au contrat annuel de développement

RESULTAT

Montant des frais remboursés aux membres élus du Bureau Directeur (en €)	2021	2022	2023	2024	2025
Frais liés aux activités fédérales	3 181	5 303	2 967	7 729	8 888
Autres frais remboursables (au titre des commissions, expertises sportives, formations)	1 543	2 314	4 408	661	4 359
<i>à déduire : dons</i>	-	-	-	411	2 844
Total des frais remboursés nets	4 723	7 617	7 375	7 979	10 403

Remarque : ces remboursements concernent principalement les frais de déplacements, missions, réceptions ; sont exclus les seuls frais remboursés aux athlètes représentant du Haut-Niveau ne concernant pas leurs activités fédérales

HORS BILAN

Contributions volontaires en nature (non comptabilisées)	2021	2022	2023	2024	2025
Bénévolat (en heures)	3470,9 h	8437,5 h	7742,0 h	6828,6 h	8795,0 h
Bénévolat (en €)	nc	nc	173 581 €	148 286 €	192 469 €

nc = non communiqué

Remarque : en 2015 il a été mis en place un système de collecte des heures via les notes de frais (autoévaluation de leurs temps par les bénévoles). Ce volume cumulé d'heures n'est donc pas forcément exhaustif. Il n'est pas valorisé dans les comptes. En 2022, une collecte mensuelle des heures de bénévolat a été mise en place pour les membres du Comité Directeur pour ses travaux en tant que tel.

En 2023, la collecte et la valorisation des heures de bénévolat est à cheval entre le système mis en place en 2015 et une nouvelle méthodologie, selon annexe 2 du règlement financier intérieur (approuvé par le comité directeur du 26/11/2023).

Rapport des vérificateurs aux comptes 2025

Établi pour la 64ème assemblée générale de la FFCO du 28 mars 2026

Notre intervention s'est déroulée au siège de la fédération le 5 février 2026.

Lors de cette intervention, Benjamin CLEMENT-AGONI, trésorier de la fédération, était présent au siège.

Valérie SCHVARTZ, comptable générale s'est rendue disponible pour répondre par téléphone à nos questions.

Comme l'année dernière nous avons effectué les contrôles en ligne, du fait de la dématérialisation des notes de frais (JOT FORM) et d'une grande partie des pièces comptables.

L'ensemble de la comptabilité et des justificatifs étant consultable en ligne. Benjamin et Valérie nous ont réexpliqué au préalable le fonctionnement des deux logiciels concernés.

Nous avons pu procéder à la vérification des comptes en ligne sur un ordinateur mis à notre disposition.

Nous avons utilisé comme référence le règlement financier de la fédération. Nous avons procédé sous forme de sondage en utilisant les documents suivants : rapport financier annuel, les grands livres généraux, les balances clients et fournisseurs, demandes d'achat classiques et demandes d'achat de haut niveau, tableau des amortissements, bilan et compte de résultats.

Nous avons également vérifié la quasi-totalité des frais engendrés par l'activité du bureau directeur (fiche de frais, justificatifs,...).

Cette nouvelle méthode facilite grandement le travail au quotidien de Valérie SCHVARTZ.

Toutes nos interrogations ont pu obtenir une réponse.

Comme au cours des exercices précédents, tout au long de l'année, les points forts de la gestion financière de la fédération ont été confirmés :

- justesse et gestion de bonne foi des comptes,
- rigueur dans la gestion administrative et le classement,
- niveau de contrôle des demandes d'achats, avec une revue systématique de toutes les lignes des demandes de remboursement. Certains plafonds de remboursement ont été dépassés très occasionnellement (variations importantes des tarifs de nuitée d'hôtel sur Paris), mais toujours avec à-propos et bon sens.

En conclusion de l'exercice de vérification des comptes, au vu des éléments regardés, nous pouvons affirmer la justesse, la bonne foi et la rigueur dans la tenue des comptes et nous proposons à l'assemblée générale de donner le quitus au trésorier pour l'exercice comptable 2025.

Fait à Paris le 5 février 2026,

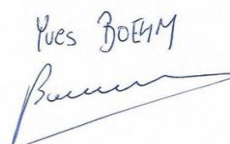
Vérificateur :

Sandrine TAISSON

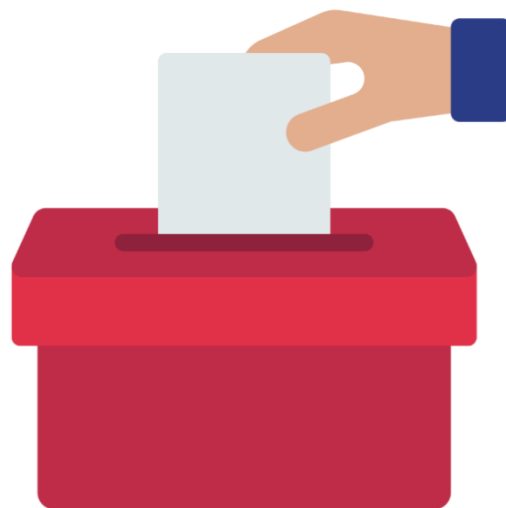


Vérificateur :

Yves BOEHM



PARTIE 3 RÉSOLUTIONS À VOTER





RÉSOLUTION FINANCIÈRE

SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS VOTÉES PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 25 février 2026

PRINCIPE DE VOTE DU TAUX DE BASE ET VOTE DU TAUX DE BASE 2027

L'Assemblée Générale de mars 2012 avait voté une résolution pour fixer le taux de base avec 2 ans d'avance.

Depuis l'Assemblée Générale de mars 2022, compte-tenu des incertitudes liées au contexte économique (années du COVID, guerre en Ukraine, forte inflation des années 2022 et 2023), le vote du taux base N-2 est systématiquement ajourné.

Le contexte économique étant toujours incertain, il est proposé d'ajourner définitivement la résolution de l'Assemblée Générale de mars 2012 et de voter le taux de base selon les modalités suivantes :

l'Assemblée Générale de l'année N vote le taux de base de l'année N+1
en prenant en compte l'inflation de l'année N-1.

Considérant que l'inflation de l'année 2025 s'établit à 0,9 % (source INSEE), il est proposé une augmentation de 0,9 % du taux de base pour l'année 2027.

Il est donc proposé un taux de base 2027 de 7,66 €.



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITIONS VOTÉES PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 25 février 2026

• OBLIGATION DES MEMBRES ASSOCIES

Proposition

Suppression du paragraphe surligné, qui n'est pas appliqué dans les faits. Une révision de la convention type est par ailleurs en discussion.

Texte actuel

Article 12 - Obligations des membres associés

Tout membre associé est tenu :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours,
- d'intégrer le collège des membres associés en vue de la désignation de son ou de ses représentants aux assemblées générales,
- d'informer, dans un délai d'un mois, la Fédération et ses organes déconcentrés de tout changement dans la direction ou l'administration de l'organisme, en fournissant s'il est un établissement d'activités physiques et sportives à la Fédération l'état civil complet du ou des nouveaux dirigeants,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des Statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables,
- de transmettre à la ligue d'appartenance la liste des titres de participation délivrés,
- de rendre compte annuellement à la Fédération de son activité liée à la course d'orientation.

• SIMPLIFICATION DE NOTRE OFFRE DE TITRES DE PARTICIPATION

Proposition : suppression du paragraphe surligné.

Cette proposition fait suite à une demande, lors des assemblées générales passées, de simplification de notre dispositif de licences et de titres de participation. Elle présente l'avantage de simplifier notre offre tant pour les organisateurs que pour les personnes non-licenciées.

Texte actuel

Article 24 - Les différents titres de participation

Art. 24.1 - Le Pass'Loisir Santé

- Délivré sur toutes les manifestations uniquement si ni chronométrage ni classement.
- Accès limité aux circuits de couleur jaune, bleu et vert.
- Valable le jour de la manifestation (2 jours pour les raids avec bivouac).

Art. 24.2 - Le Pass'Découverte Compétition

- Délivré sur toutes les manifestations dans les conditions de l'article 22.
- Accès limité aux circuits de couleur jaune, bleu et vert.
- Valable le jour de la manifestation (2 jours pour les raids avec bivouac).

Art. 24.3 - Le Pass'Compet

- Délivré sur toutes les manifestations dans les conditions de l'article 22.
- Accès à tous les circuits de couleur.
- Valable le jour de la manifestation (2 jours pour les raids avec bivouac).

Art. 24.4 - Le Pass'Event

- Délivré uniquement sur les courses à étapes des groupes C et D2 dans les conditions de l'article 22.
- Accès à tous les niveaux techniques.
- Valable pour la durée de l'évènement.



- **DEFINITION D'UNE FAMILLE**

Dans l'annexe 1 il est proposé de remplacer la définition actuelle

- Famille de licenciés « compétition » 26 x tb
(extension famille, parents avec enfant(s) à charge, selon le code des impôts et âgés de 25 ans et moins)

Par la définition suivante :

- Famille de licenciés « compétition » 26 x tb
Extension famille : deux adultes mariés ou pacsés ou vivant sous le même toit en union libre et leurs enfants à charge au sens fiscal (possibilité de rattachement des enfants majeurs jusqu'à 21 ans ou étudiant jusqu'à 25 ans ou handicapé sans limite d'âge)



ANNEXES

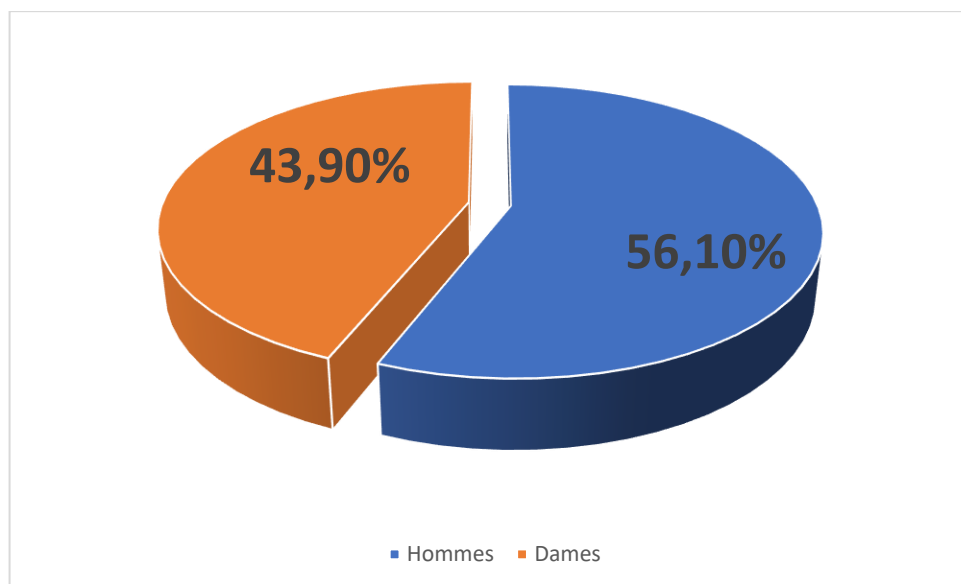
STATISTIQUES



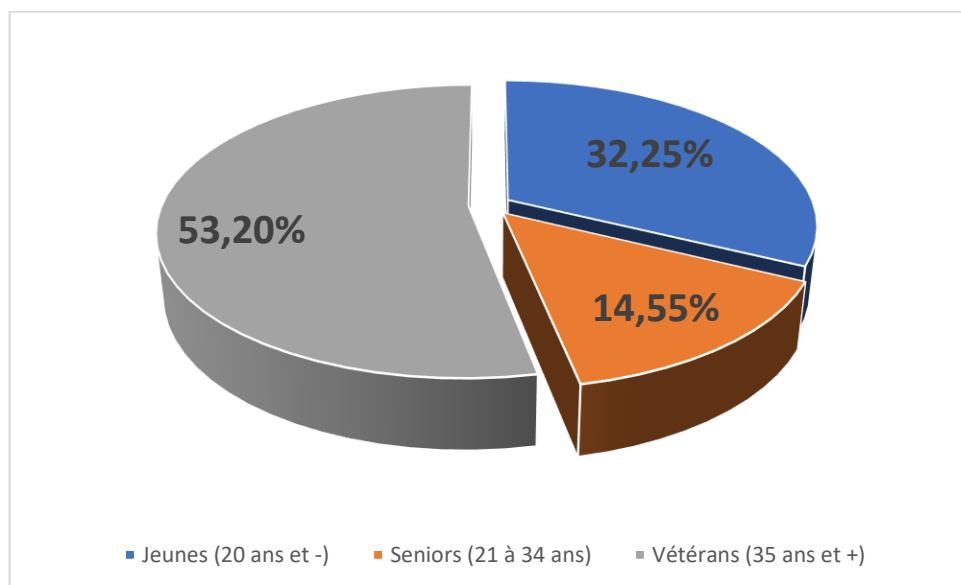
Licenciés

1. Nombre de licenciés en 2025 : 9825 (+56)

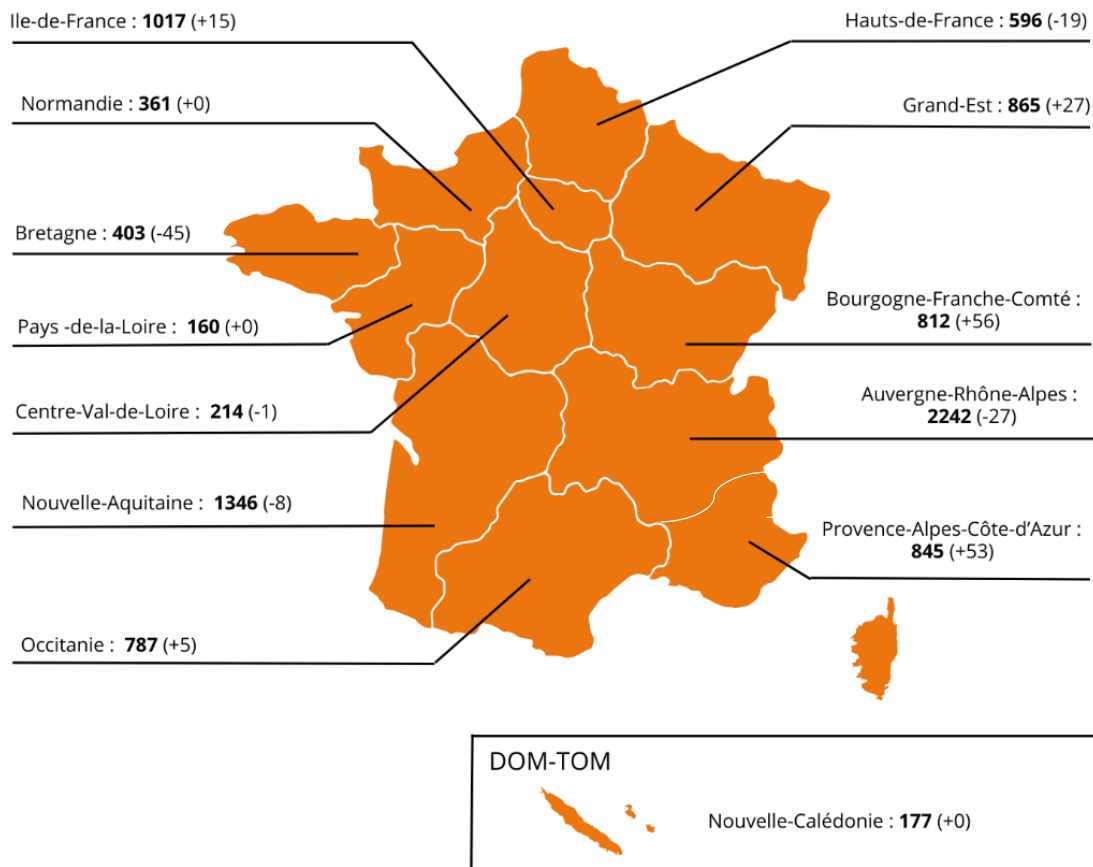
2. Répartition du nombre de licenciés par genre en 2025



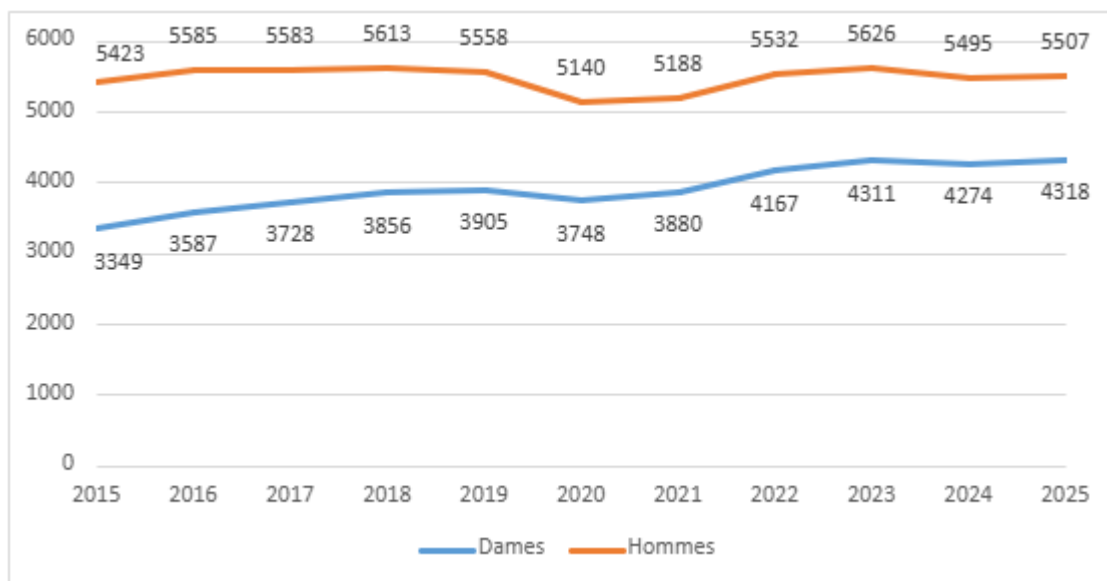
3. Répartition du nombre de licenciés par catégorie d'âge



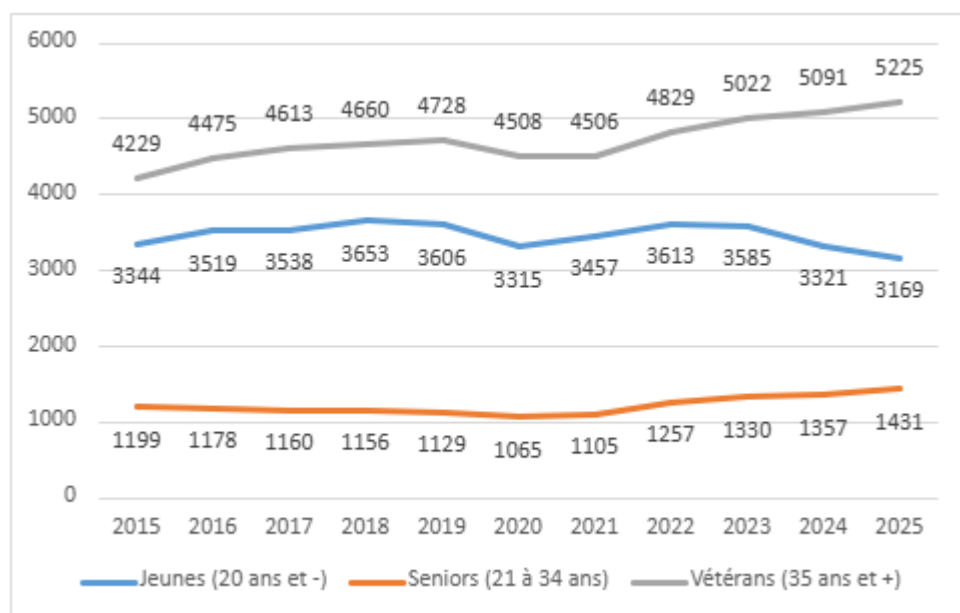
4. Répartition du nombre de licenciés par ligue



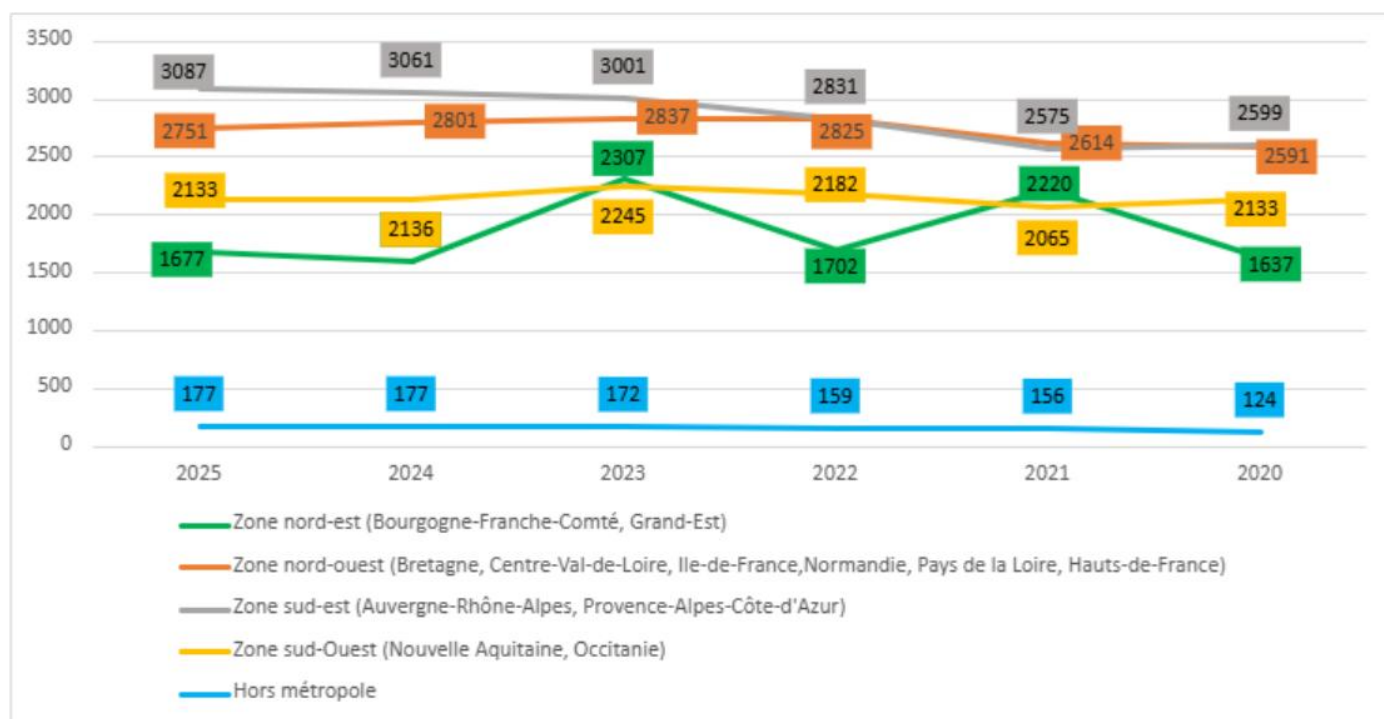
5. Évolution du nombre de licencié par genre



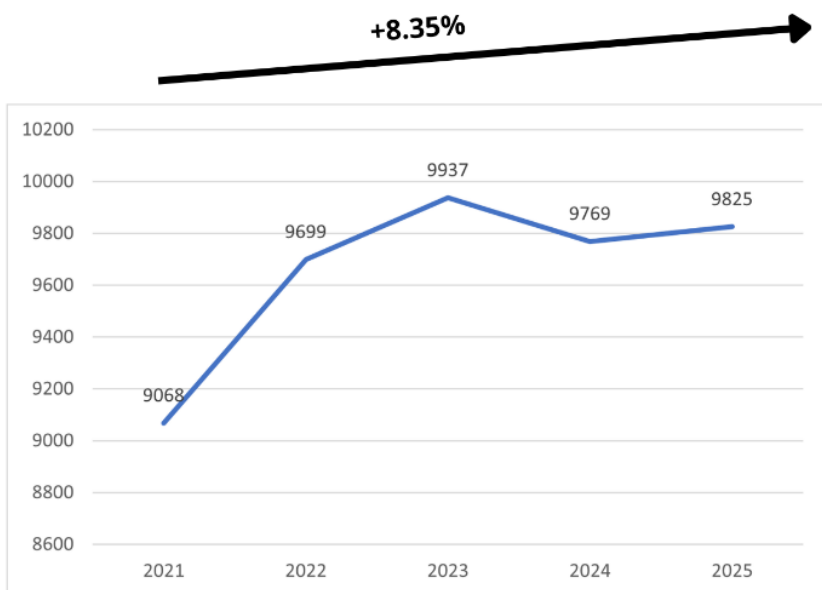
6. Évolution du nombre de licenciés par catégorie d'âge



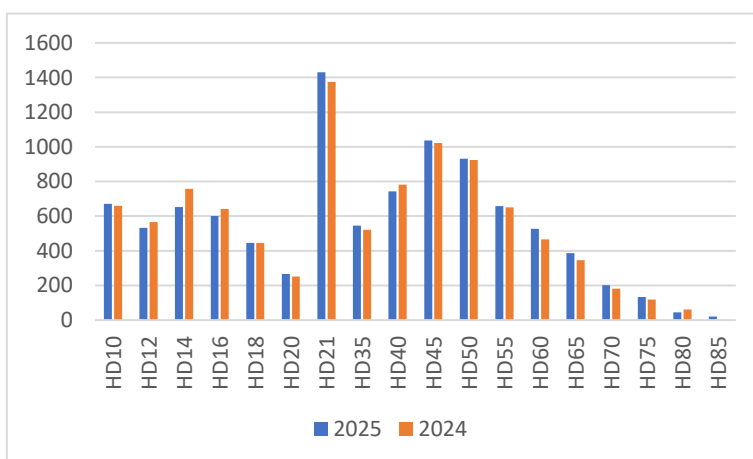
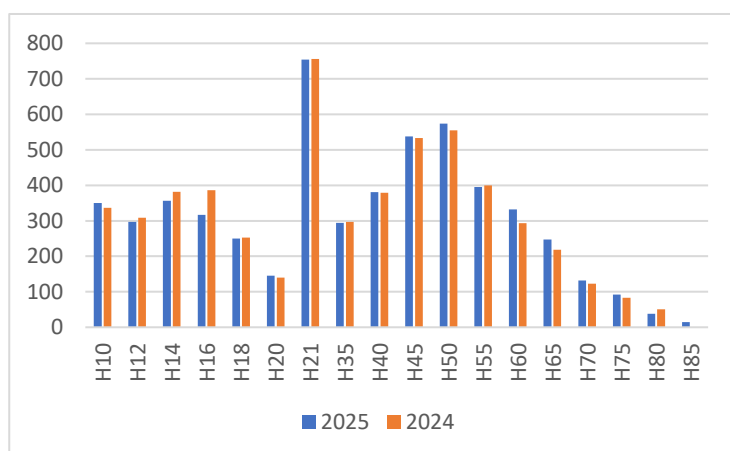
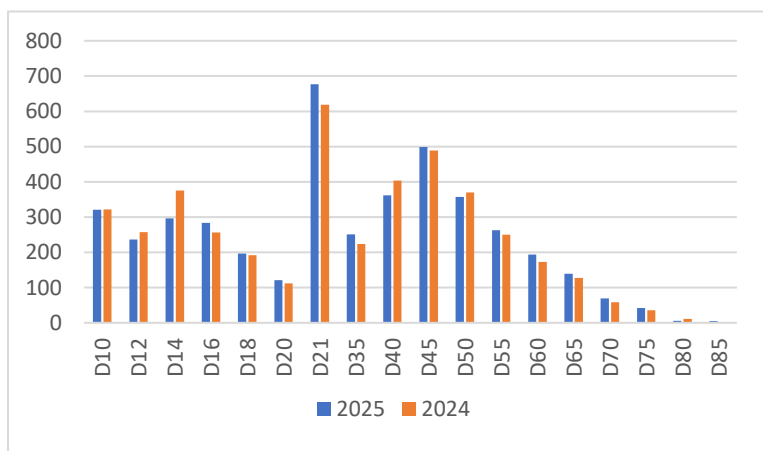
7. Évolution du nombre de licenciés par zone géographique



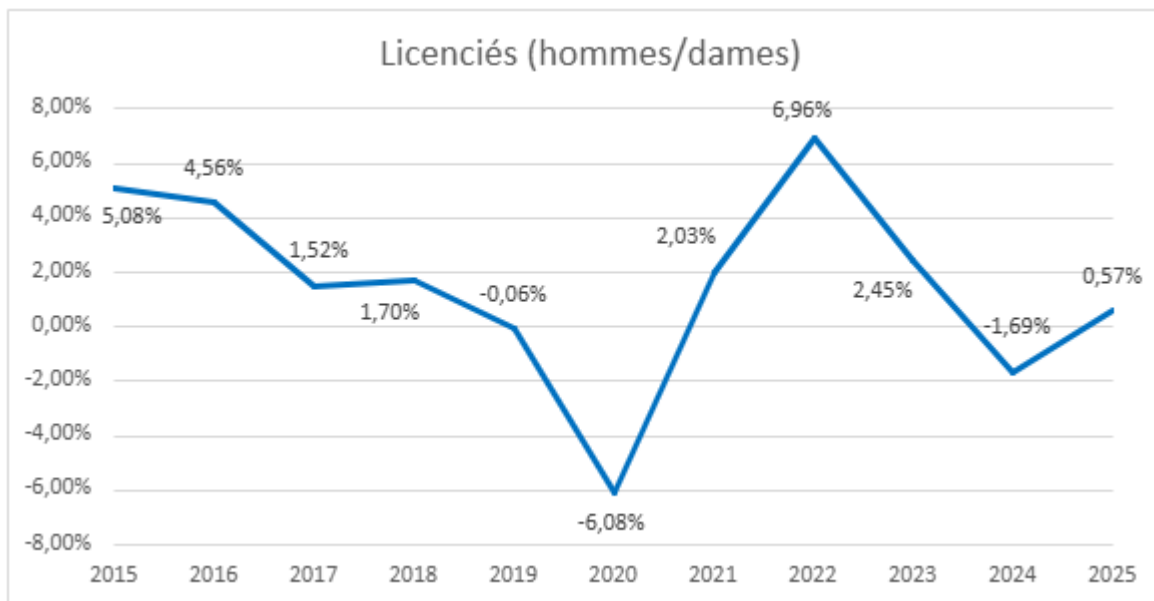
8. Évolution du nombre de licenciés sur les cinq dernières années



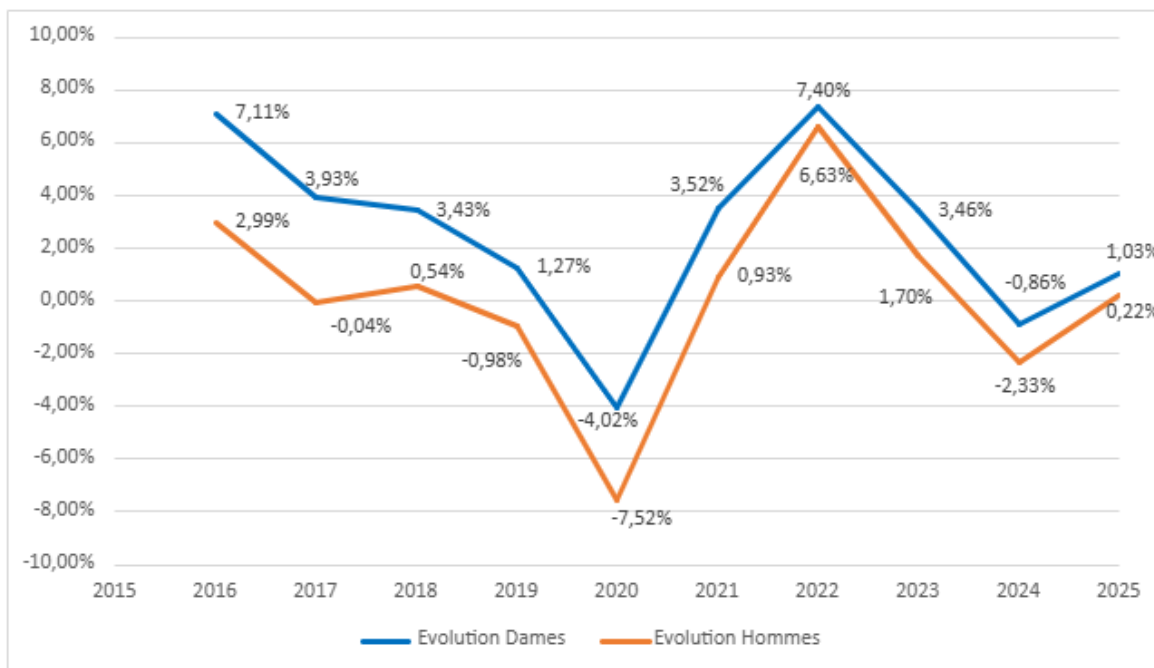
9. Nombre de licenciés par catégories



10. Taux d'évolution du nombre de licenciés



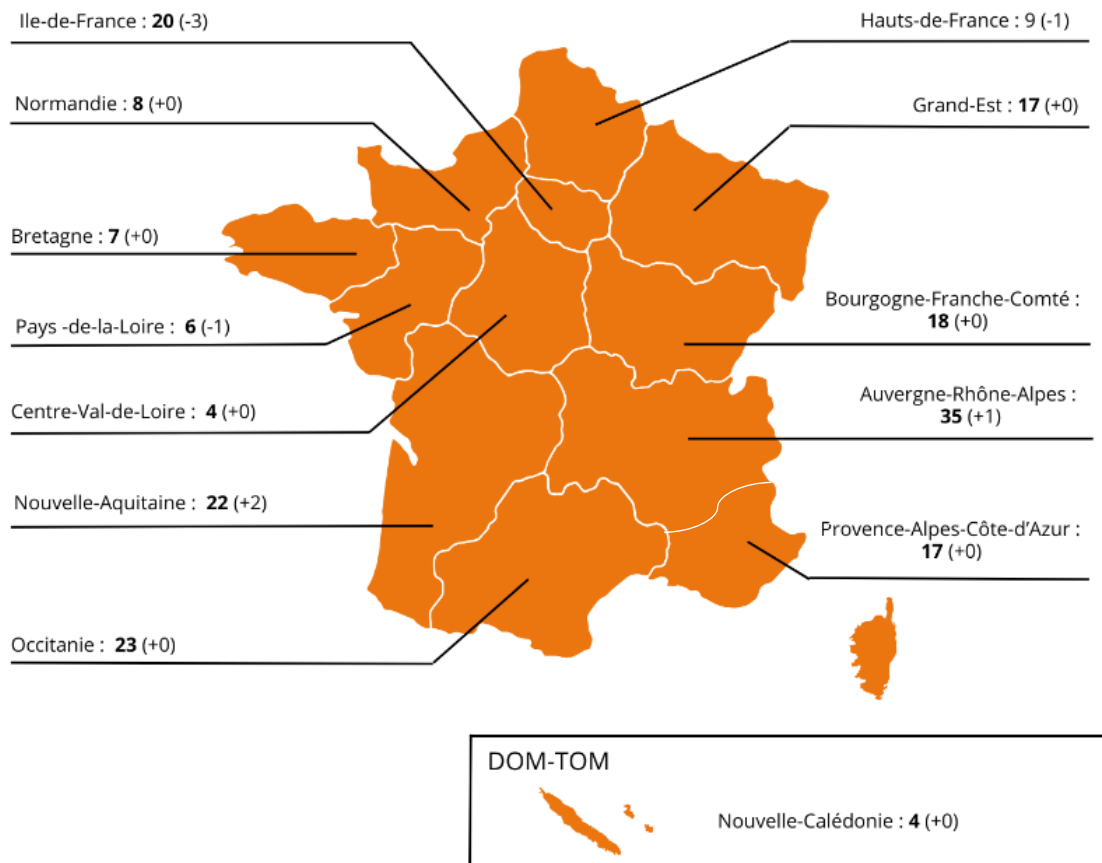
11. Taux d'évolution du nombre de licenciés par genre



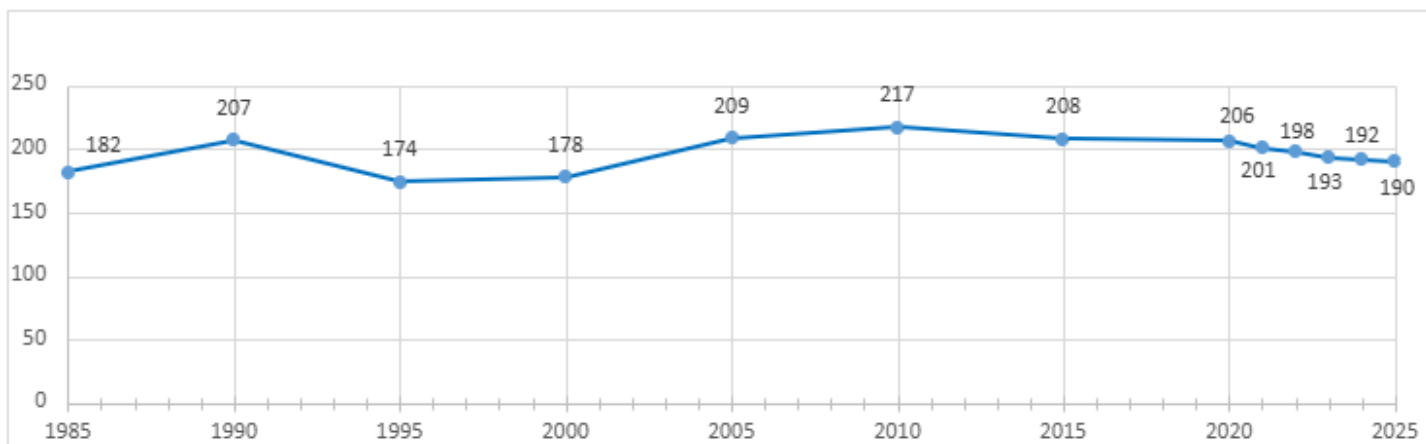
Clubs

1. Nombre de clubs en 2025 : 190 (-2)

2. Répartition du nombre de clubs par ligue en 2025



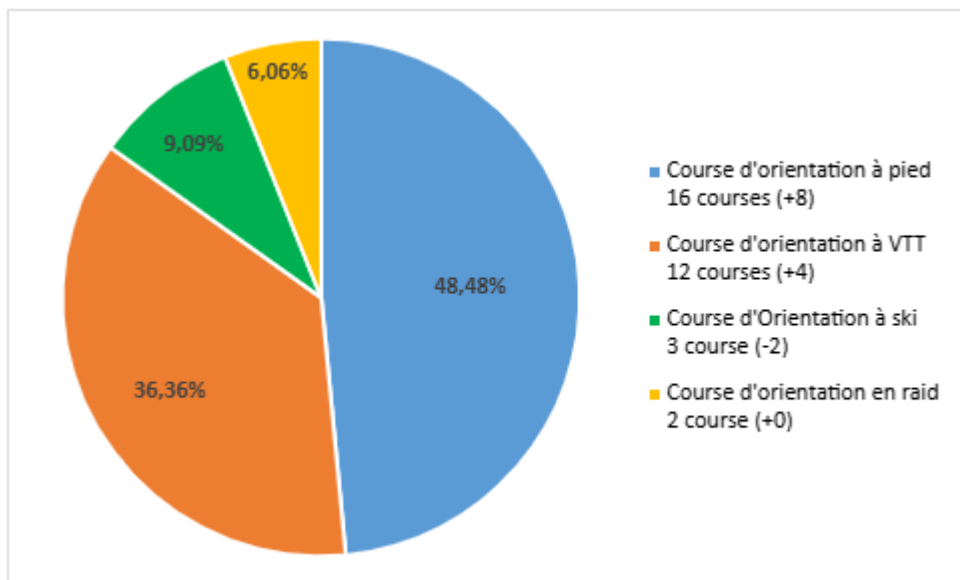
3. Évolution du nombre de clubs



Courses

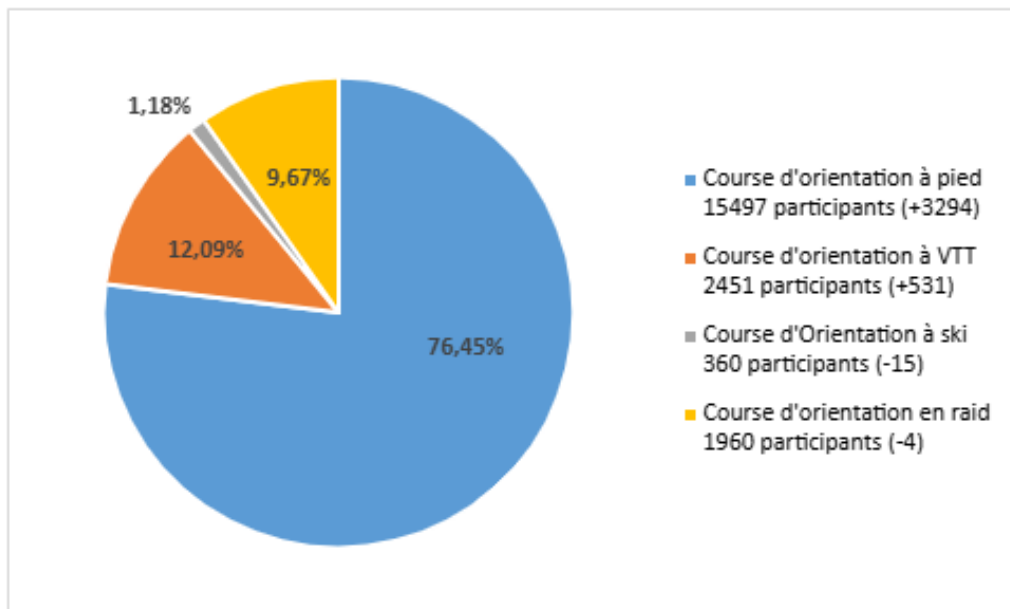
1. Nombre de courses du groupe national en 2025 : 33 (+10)

2. Répartition du nombre de courses du groupe national par spécialité en 2025

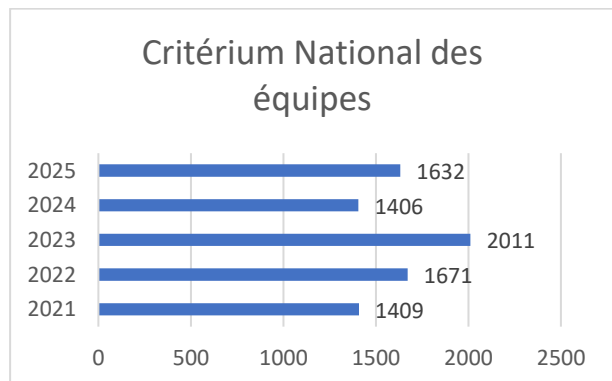
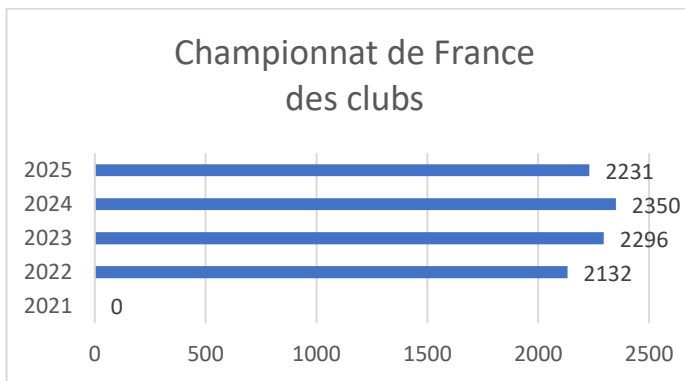
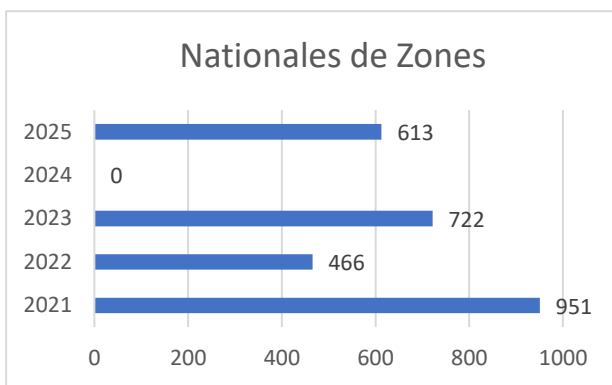
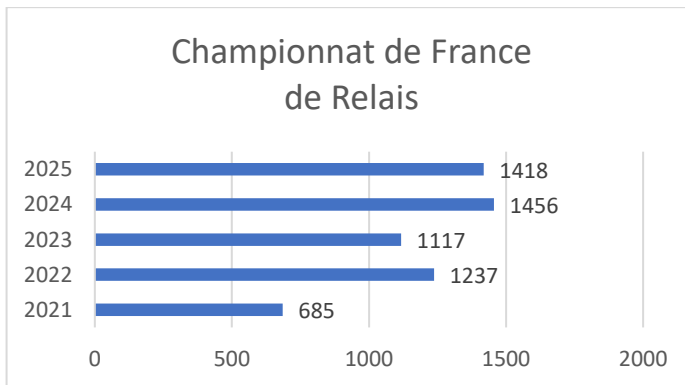
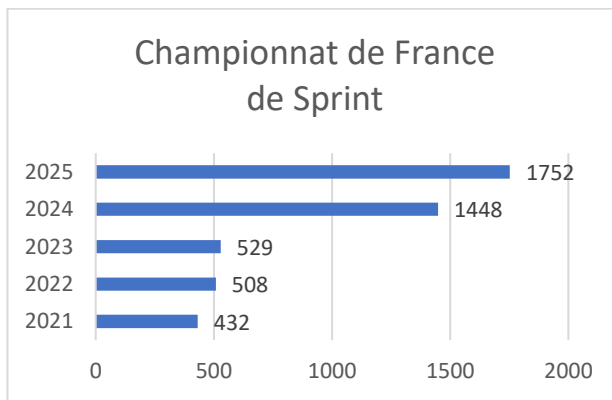
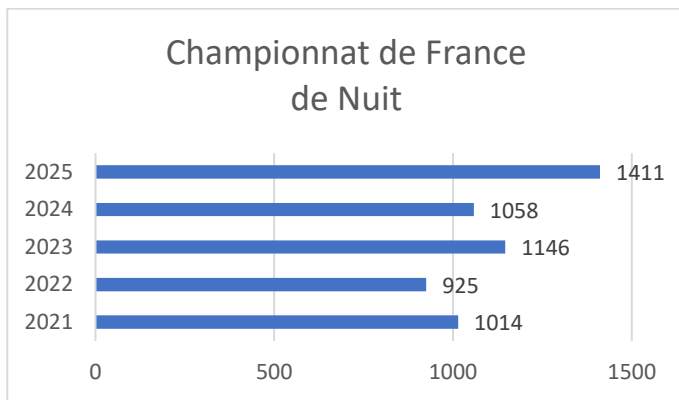
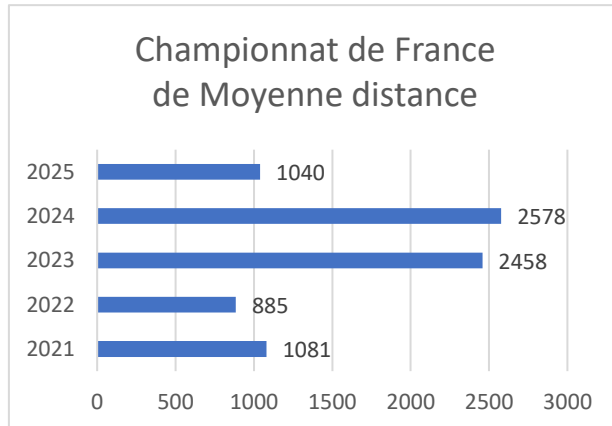
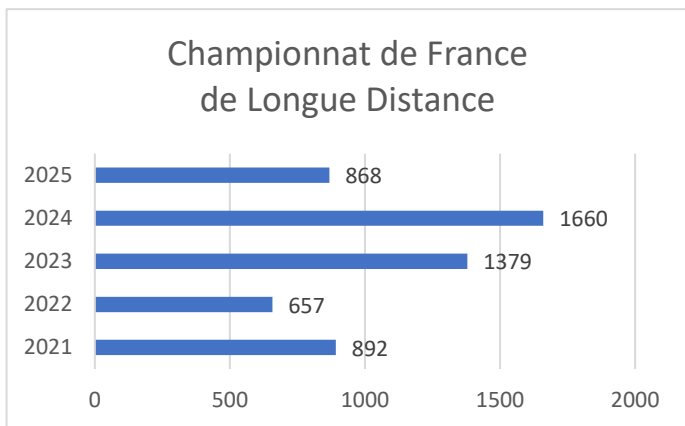


3. Nombre de participants aux courses du groupe national en 2025 : 20268 (+3806)

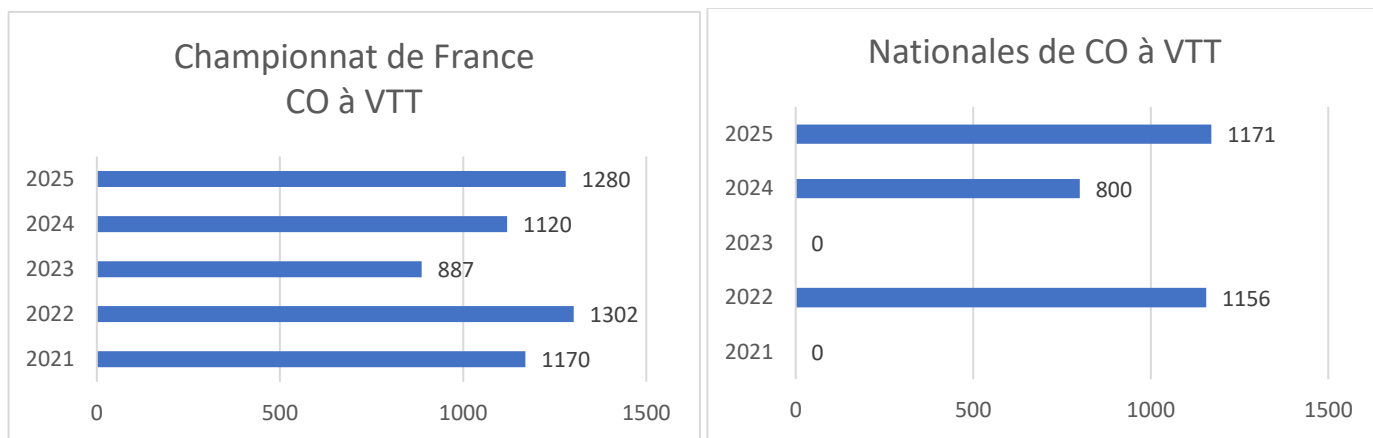
4. Répartition du nombre de participants aux courses du groupe national par spécialité en 2025



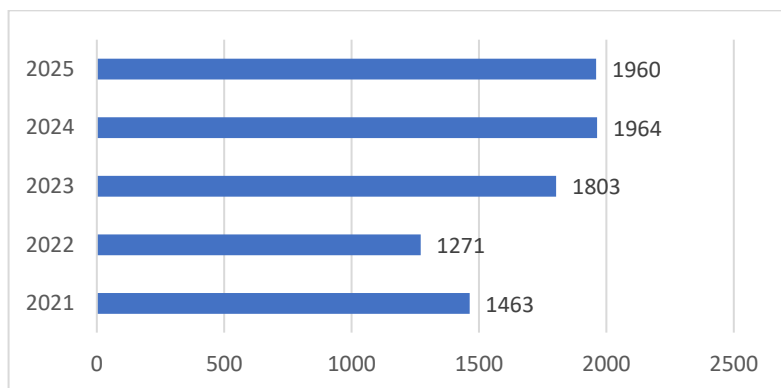
5. Évolution du nombre de participants aux courses du groupe national de CO à pied



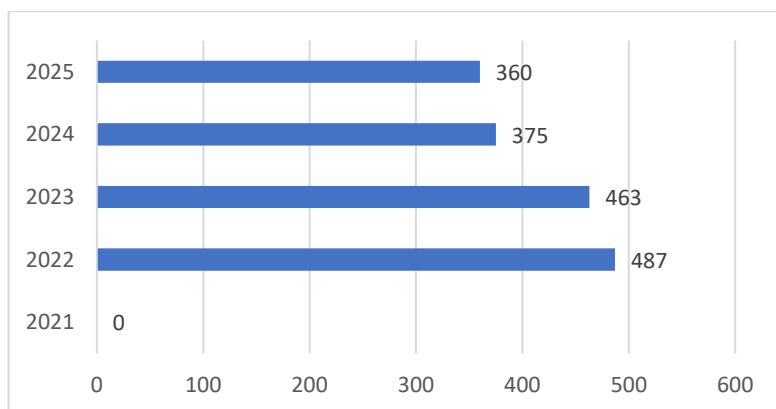
6. Évolution du nombre de participants aux Championnats de France et Nationales de CO à VTT



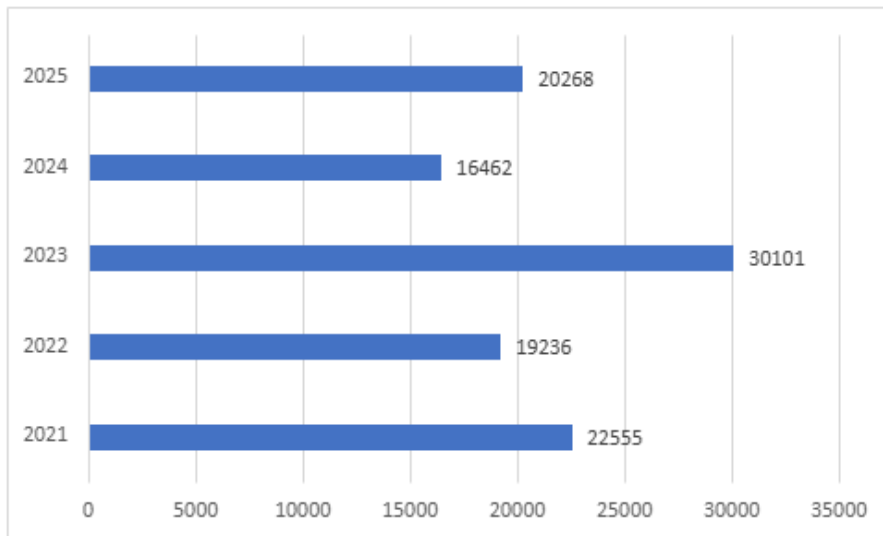
7. Évolution du nombre de participants aux manches de la Coupe de France CO en raid



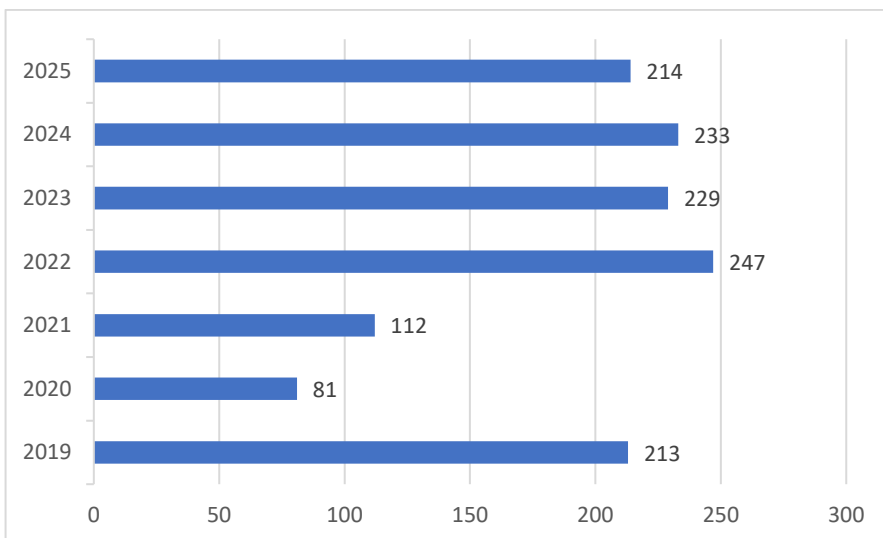
8. Évolution du nombre de participants aux manches de la Coupe de France CO à ski



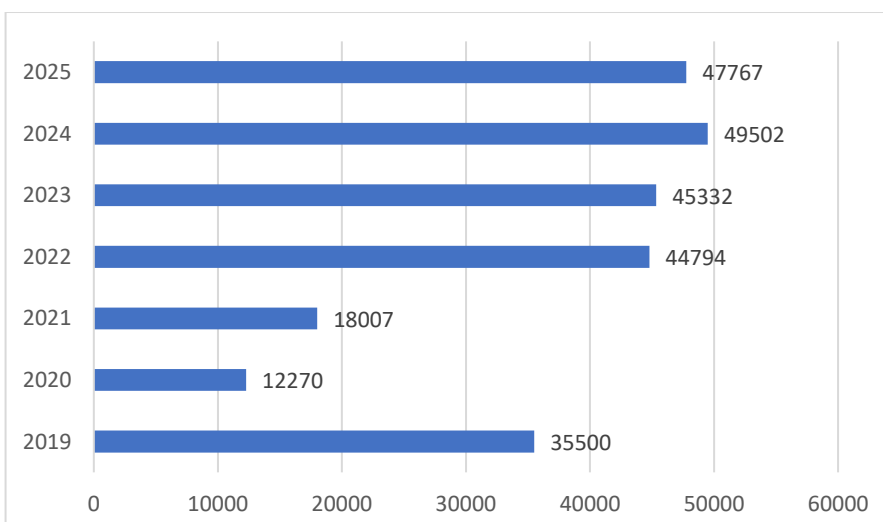
9. Évolution du nombre de participants aux courses du groupe national en toutes spécialités confondues (pied, VTT, ski, raid)



10. Évolution du nombre de courses régionales et départementales inscrites au classement national



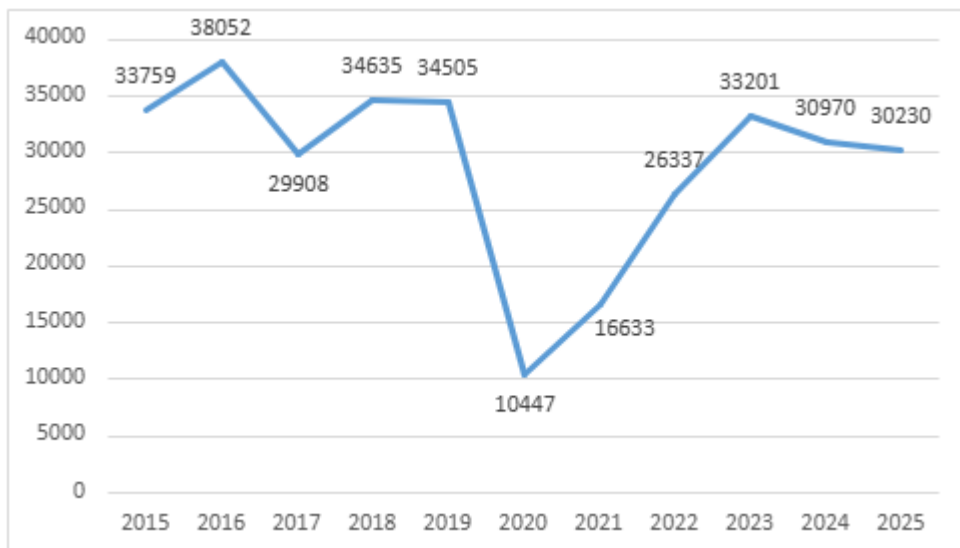
11. Évolution du nombre de participants aux courses régionales et départementales inscrites au classement national



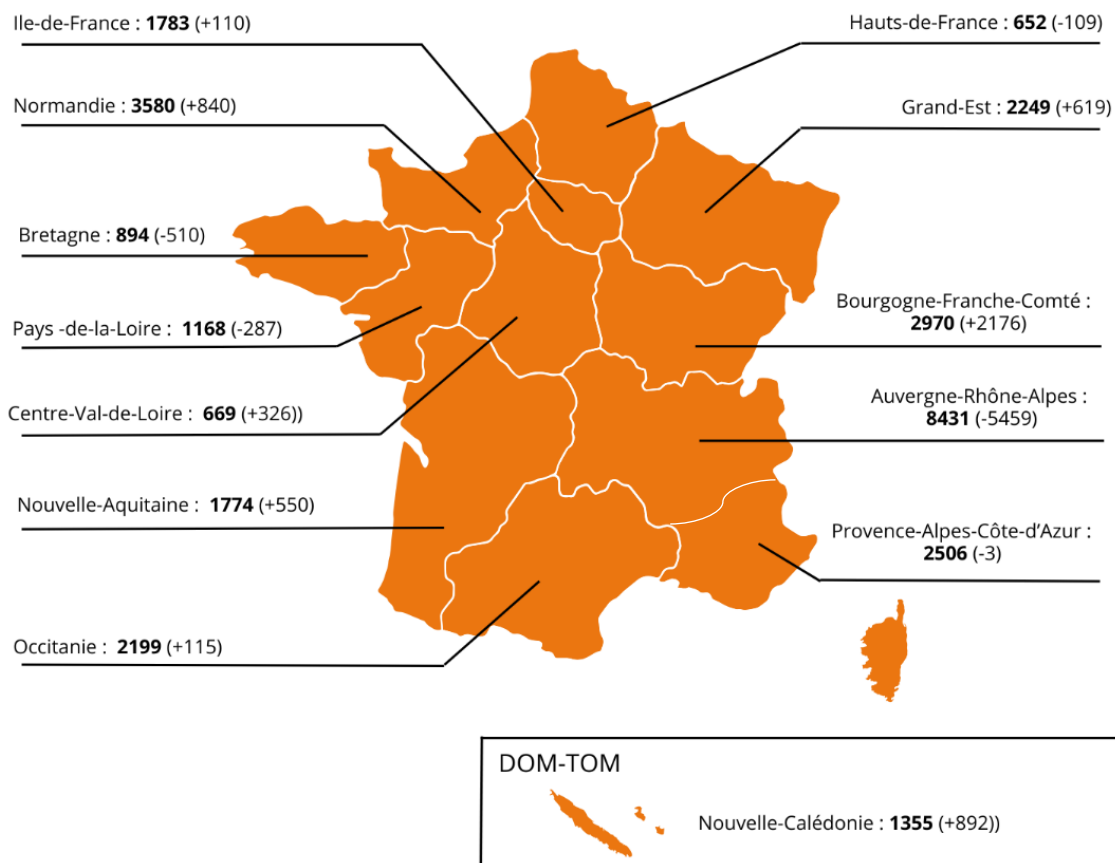
PASS'

1. Nombre de titres de participation (Pass') en 2025 : 30230 (-740)

2. Évolution du nombre de titres de participation



3. Évolution du nombre de titres de participation par ligue



RÉSULTATS NATIONAUX & INTERNATIONAUX

à télécharger [ici](#)





Course d'Orientation
Fédération Française



FFCO
15, passage des Mauxins
75019 PARIS
Tél. 01 47 97 11 91
E-mail : contact@ffcorientation.fr
www.ffcorientation.fr

